

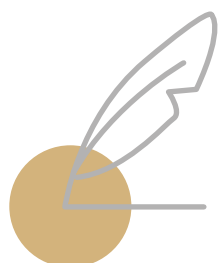


RAPPORT | **20**
ANNUEL | **20**

CA Indosuez Wealth (France)

Architects of Wealth

**DEPUIS PLUS DE 145 ANS,
L'HISTOIRE DE NOTRE
MAISON S'EST BÂTIE EN
RÉSONANCE AVEC CELLE
DES ENTREPRENEURS
ET DES FAMILLES QUE
NOUS AVONS CONSEILLÉS
PARTOUT DANS LE
MONDE. AUJOURD'HUI,
NOUS ACCOMPAGNONS
NOS CLIENTS,
CONTRIBUANT À LEURS
CÔTÉS À CONSTRUIRE,
GÉRER, PROTÉGER ET
TRANSMETTRE LEUR
PATRIMOINE.**



5 | GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

9 | INDOSUEZ WEALTH MANAGEMENT

- 11 Message de la Direction Générale
du groupe Indosuez Wealth Management
- 12 Notre réseau et nos chiffres clés
- 14 Notre projet d'entreprise Crescendo
2022 : Ambitions et réalisations 2020
- 16 Analyse macroéconomique

19 | CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE) RAPPORT DE GESTION 2020

- 23 Rapport d'activité 2020
- 23 2020 : un PNB et un résultat en hausse
dans un environnement sanitaire et
économique incertain
- 24 Un dispositif de contrôle solide
- 25 Perspectives
- 25 Informations sociales et
environnementales
- 25 Activité de recherche et développement
- 25 Tableaux financiers
- 29 Contrôle interne
- 34 Annexe : Tableau des cinq derniers
exercices
- 35 Rapport sur le gouvernement
d'entreprise
- 43 Projet de texte des résolutions pour
l'Assemblée Générale ordinaire annuelle
- 44 Rapport des Commissaires aux comptes
sur les comptes annuels
- 48 Rapport des Commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés
- 52 Rapport spécial des Commissaires aux
comptes sur les conventions
réglementées

**À VOS
CÔTÉS
DEPUIS
145
ANS**

55 | ÉTATS FINANCIERS COMPTES CONSOLIDÉS 2020

- 57 États financiers consolidés 2020
- 58 Résultat net et gains et pertes
comptabilisés directement en
capitaux propres
- 59 Bilan actif
- 60 Bilan passif
- 61 Tableau de variation des capitaux
propres
- 62 Tableaux des flux de trésorerie
- 63 Notes annexes aux états financiers

147 | ÉTATS FINANCIERS COMPTES INDIVIDUELS 2020

- 149 Bilan au 31 décembre 2020

A top-down view of a dark, textured soil surface. Numerous small, light-green seedlings with two heart-shaped leaves are scattered across the frame, primarily along the left and right edges. A large, bold, light-blue number '01' is centered in the right half of the image, partially overlapping the seedlings and the soil.

01

LE GROUPE
Crédit Agricole

LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

6

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.

PUBLIC

30,9 %
INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

8,0 %
ACTIONNAIRES INDIVIDUELS

5,8 %
SALARIÉS VIA L'ÉPARGNE SALARIALE

NS⁽²⁾
AUTOCONTRÔLE

DÉTENANT **44,7 %**

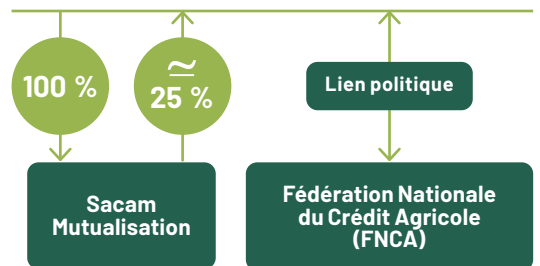
CAISSES RÉGIONALES

10,9 M
DE SOCIÉTAIRES
détenant les parts sociales de

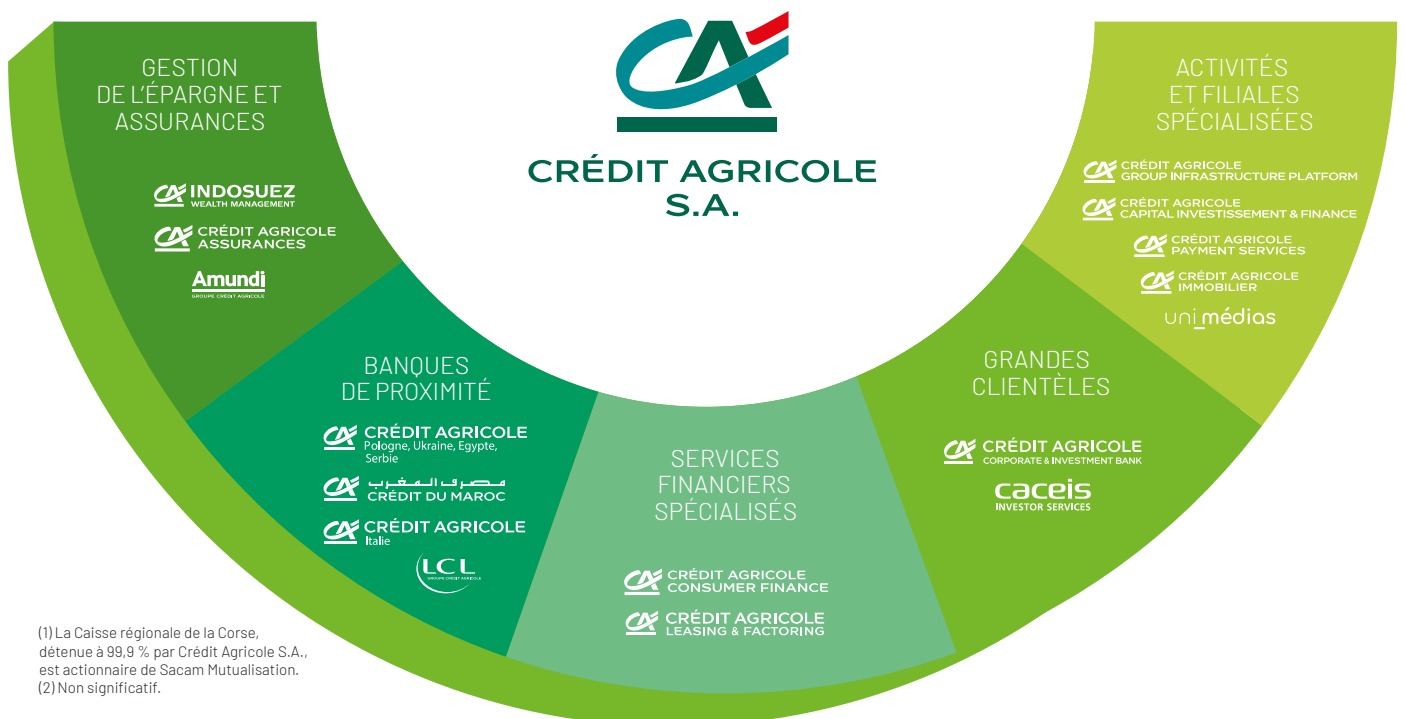
2 410
CAISSES LOCALES

39
CAISSES RÉGIONALES

détenant ensemble la majorité du capital
de CRÉDIT AGRICOLE S.A.
via la SAS Rue La Boétie⁽¹⁾



DÉTENANT **55,3 %**



(1) La Caisse régionale de la Corse, détenue à 99,9 % par Crédit Agricole S.A., est actionnaire de Sacam Mutualisation.
(2) Non significatif.



52

millions

de clients



1^{re}

**banque de proximité
de l'Union européenne**

Sur la base du nombre de clients
de banque de proximité



10 000

agences dont

8 200

en France
Caisses régionales et LCL

48

pays




10^e

**Banque
mondiale**

Par le bilan.
Source : The Banker,
Juillet 2020



1^{er}

**Gestionnaire d'actifs
européen**

Source : IPE « Top 500 Asset
Managers » publié en juin 2020
sur la base des encours
sous gestion au 31/12/2019



1^{er}

**Financier
de l'économie
française**

Source interne :
Direction des études économiques



1^{er}

**Assureur
en France**

Source : Argus de l'assurance,
Décembre 2020, classement sur la base
du chiffre d'affaires 2019

EN QUALITÉ D'« ARCHITECTS OF WEALTH* », NOUS OFFRONS À NOS CLIENTS DES CONSEILS EXPERTS ET UN SERVICE D'EXCEPTION SUR L'UN DES PLUS LARGES SPECTRES DU MÉTIER, POUR LA GESTION DU PATRIMOINE PRIVÉ COMME PROFESSIONNEL.

AINSI, ILS PEUVENT SE CONSACRER À LA RÉALISATION DE LEURS ASPIRATIONS PERSONNELLES ET SE REPOSER SUR LA QUALITÉ DE L'EXÉCUTION DES PRESTATIONS DE GESTION DE FORTUNE TRADITIONNELLE ET DES SERVICES FINANCIERS ET BANCAIRES DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE.

* ARCHITECTES DE VOTRE PATRIMOINE.

02

INDOSUEZ WEALTH MANAGEMENT





MESSAGE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU GROUPE INDOSUEZ WEALTH MANAGEMENT



**Jean-Yves
HOCHER**

Président
CA Indosuez Wealth (Group)

La pandémie de Covid-19 a plongé le monde entier dans une situation inédite.

Dans tous les pays où nous sommes implantés, nos équipes ont su s'adapter et ont assuré la continuité de l'activité, en veillant à garantir le meilleur niveau de service. Elles ont su réinventer leurs modes de relation et de fonctionnement. Aussi, nos clients ont bénéficié d'un accompagnement actif et de qualité de la part de nos banquiers et de nos experts. Nous avons complété notre dispositif de communication habituel de publications et de manifestations digitales très appréciées des clients.

Jour après jour, les femmes et les hommes d'Indosuez Wealth Management ont continué à agir et ont vaillamment poursuivi la mise en œuvre de notre projet d'entreprise Crescendo 2022.

La dynamique de transformation digitale est forte dans toutes les géographies avec notamment les premières réalisations concrètes de projets tels que la proposition d'investissement digitale personnalisée pour les clients de Monaco ou l'entrée en relation digitale pour ceux du Luxembourg. La modernisation du système d'information d'Azqore, commun à l'ensemble des géographies, permet son ouverture à un écosystème de Fintech parmi les plus innovantes pour répondre aux usages de demain des banquiers privés et de leurs clients.

Les outils collaboratifs et le travail à distance ont été déployés à grande échelle. La culture de l'innovation s'est renforcée avec l'ouverture de l'Innovation Lab à Paris, du Cœur Collaboratif à Luxembourg ou encore avec la formation d'une communauté de Transformers, véritables ambassadeurs et relais du changement.

Notre proposition de valeur s'est enrichie sous l'effet d'une coopération renforcée au sein d'Indosuez et avec les entités du Groupe (Amundi, Crédit Agricole CIB...).

Notre plan de maîtrise des charges et de renforcement de notre efficacité opérationnelle s'est poursuivi.

Nous avons aussi veillé à élargir notre offre en faveur d'un développement plus durable et d'une économie plus responsable sur toutes ses composantes, des mandats de gestion et des fonds au financement en passant par les produits structurés ou encore le private equity.

L'esprit de responsabilité qui nous a unis pour traverser cette crise inouïe s'est enfin illustré dans les initiatives solidaires multiples déployées dans le monde pour accompagner les plus vulnérables.

L'année 2021 s'annonce porteuse d'espérance avec le déploiement des vaccins.

C'est donc avec sérénité que nous pouvons regarder devant nous et poursuivre la stratégie ambitieuse initiée début 2019. Au cours de ces derniers mois, nous avons renforcé Indosuez et construit les bases d'une année 2021 qui verra la concrétisation de nombreuses initiatives stratégiques et structurantes. Et surtout, nous avons conforté notre présence auprès de nos clients et marqué notre différence sur un marché de plus en plus exigeant.

Jean-Yves Hocher

Jacques Prost



**Jacques
PROST**

Directeur Général
CA Indosuez Wealth (Group)

NOS CHIFFRES CLÉS

12



NOTRE PRÉSENCE SUR 13 TERRITOIRES À TRAVERS LE MONDE

EUROPE

Belgique
Espagne
France
Italie
Luxembourg
Monaco
Suisse

AMÉRIQUES

Brésil
Miami
Uruguay

MOYEN-ORIENT

Émirats arabes unis

ASIE PACIFIQUE

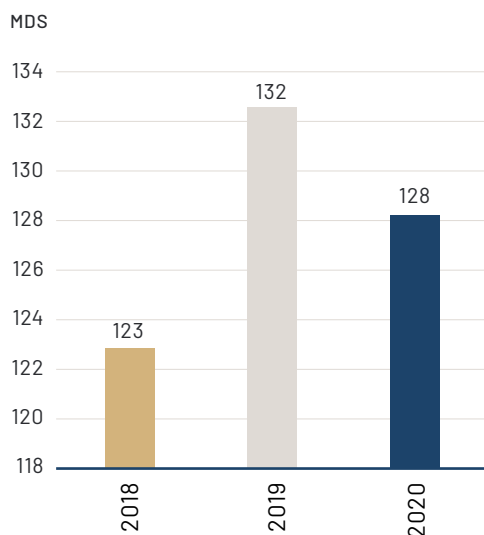
Hong Kong SAR
Nouvelle Calédonie
Singapour



3 060

collaborateurs aux multiples expertises

ACTIFS CONFIÉS



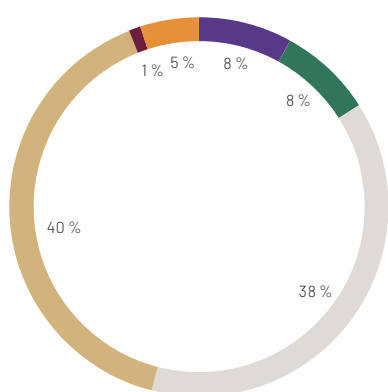
RÉSULTATS 2020

Indosuez Wealth Management a enregistré une légère baisse de -3 % sur un an du montant des actifs confiés, à 128 Mds € à fin décembre 2020, inhérente essentiellement à un effet change défavorable de -3,6 Mds €. Les encours demeurent proches de leur plus haut historique annuel enregistré fin 2019 (132,1 Mds €).

Le PNB est resté stable à 820 M€ en dépit des effets de la crise sanitaire grâce au maintien d'une activité commerciale soutenue et à la qualité de la gestion d'actifs. Le renforcement des mesures d'économie a de nouveau permis cette année de réduire les charges. Sur l'ensemble de l'année, le résultat net part du groupe sous-jacent affiche une hausse de + 8,4 % à 72 M€.

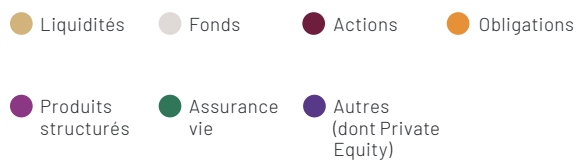
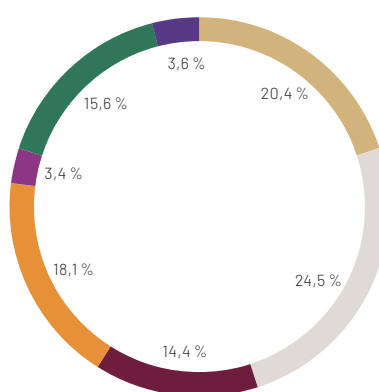
VISION GÉOGRAPHIQUE PAR PAYS DE RÉSIDENCE

Une bonne diversification des avoirs de nos clients alimentée par de multiples relais de croissance.



ALLOCATION D'ACTIFS

Une allocation d'actifs diversifiée, traduction de notre ambition de protéger et faire fructifier le patrimoine de nos clients.



NOTRE RAISON D'ÊTRE : AGIR CHAQUE JOUR DANS L'INTÉRÊT DE NOS CLIENTS ET DE LA SOCIÉTÉ

Un projet d'entreprise lancé en juin 2019 et articulé autour de 3 piliers communs au projet du groupe Crédit Agricole et 3 piliers spécifiques à nos enjeux et notre Métier.

LE VOILE GROUPE

NOTRE PROJET CLIENT

NOS AMBITIONS

- Enrichir et mieux diffuser notre offre en coopération avec les autres métiers du Groupe et grâce à des concepts innovants
- Renforcer notre positionnement sur les grands clients
- Améliorer qualité de service et satisfaction client : vers une culture zéro défaut

PARMI NOS RÉALISATIONS EN 2020

- Accompagnement proactif de nos clients pendant la crise à travers le monde (événements digitaux mondiaux, podcasts hebdomadaires, flashs marchés...)
- Enrichissement de notre offre Capital Markets
- Reconnaissance de la qualité de la gestion d'Indosuez (7 fonds notés 4 ou 5 étoiles Morningstar)
- Coopération accrue avec Amundi
- Partenariat CACIB/Indosuez renforcé et premières réalisations de l'équipe Private Investment Banking sur la clientèle Family holding et des dossiers prometteurs en cours
- Développement du crédit et mise en place de procédures accélérées spécifiques
- Mise en place d'un plan d'actions visant à l'amélioration de l'expérience Client et à la suppression des irritants
- Animation d'un réseau de Customer Champions
- Multiplication des expériences de co-construction avec mise à disposition d'un lieu dédié (Innovation Lab)

NOTRE PROJET SOCIÉTAL

NOS AMBITIONS

- Développer une offre responsable : mandats et fonds ESG
- Poursuivre les initiatives solidaires et le soutien à l'entrepreneuriat social
- Acculturer les clients et les collaborateurs pour créer un choc de culture

PARMI NOS RÉALISATIONS EN 2020

- Création d'une nouvelle orientation de gestion sur les thématiques Social et Environnement
- Lancement d'une gamme de mandats en faveur d'un développement plus durable et d'une économie plus responsable destinée à la clientèle patrimoniale des Caisses régionales en France
- Renforcement de notre offre « responsable » dans de nombreuses classes d'actifs (fonds, produits structurés, private equity...)
- Multiplication des récompenses obtenues en matière de RSE (en Asie : « Best Private Bank – Sustainable Investments » décerné par Asian Private Banker ; en Suisse « Outstanding Private Bank Switzerland – International Player », décerné par Private Banker International)
- Nombreuses initiatives solidaires à travers le monde pour soutenir les populations fragilisées par la crise de la Covid-19
- Générosité des collaborateurs : plus de 400 K€ de dons recensés (y compris les abondements de la banque)
- Citizen Days en Suisse et Monaco : plus de 160 collaborateurs au service de différentes associations locales
- Actions menées par les Fondations Indosuez en France en faveur des personnes fragilisées et en Suisse dans le cadre de projets environnementaux (reboisement, agroforesterie, gestion de l'eau), de développement économique et de la sensibilisation des communautés
- Diffusion du 1^{er} rapport de développement durable du groupe Indosuez
- Mise en place d'une ligne métier mondiale dédiée au Projet Sociétal avec des relais locaux

NOTRE PROJET HUMAIN

NOS AMBITIONS

- Encourager la transversalité, l'autonomie et la prise d'initiatives
- Être tous acteurs de la transformation digitale
- Promouvoir la mixité

PARMI NOS RÉALISATIONS EN 2020

- Accompagnement spécifique et renforcement de l'autonomie des collaborateurs pendant la crise
- Engagement plus marqué des collaborateurs : progression de 6 points de l'indice d'engagement et de recommandation sur un an
- Promotion de l'intrapreneuriat (Product Owners)
- Lancement de la Digital Academy encourageant la formation individuelle
- Utilisation renforcée des outils collaboratifs
- Formation aux méthodes agiles
- Lancement de la Career Academy chez Azqore avec 3 certifications internes : certification Project Management, Lead et Perform
- Lancement d'une charte de l'égalité des chances
- Présence renforcée des femmes dans les instances dirigeantes
- Déploiement de formations dédiées aux collaboratrices en début de carrière
- Prises de paroles des femmes d'Indosuez à travers 6 portraits diffusés en interne et en externe

LE VOLET INDOSUEZ

ACCÉLÉRER NOTRE TRANSFORMATION DIGITALE

NOS AMBITIONS

- Se doter d'une capacité à construire des solutions digitales avec des résultats rapides
- Renforcer l'expérience Client : simplification des parcours et digitalisation des process/outils
- Diffuser une culture de l'innovation

PARMI NOS RÉALISATIONS EN 2020

- Bascule de l'ensemble des entités sur un système informatique unique modernisé permettant d'accueillir des solutions externes à forte valeur ajoutée proposées par des Fintech
- Concrétisation progressive des projets stratégiques (proposition d'investissement, CRM, canaux digitaux)
- Multiplication des initiatives en cycle court portées par des product owners
- Déploiement massif du travail à distance
- Ouverture de l'Innovation Lab à Paris
- Création à Luxembourg du « Cœur collaboratif » pour favoriser une culture de co-création, agile et transverse
- Mise en production d'un nouvel outil de propositions d'investissement personnalisées à Monaco
- Déploiement de l'entrée en relation 100 % digitale à Luxembourg...
- Création d'une communauté de 150 « Transformers », ambassadeurs et relais de la transformation culturelle
- Organisation de Lunch&Learn consacrés à des thèmes connexes à l'innovation

RENFORCER NOTRE EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE

NOS AMBITIONS

- Maîtriser les charges
- Accroître les synergies opérationnelles
- Capitaliser sur la transformation digitale

PARMI NOS RÉALISATIONS EN 2020

- Réalisation des ambitions en matière de maîtrise des charges
- Exploitation de synergies opérationnelles avec d'autres entités du Groupe (Amundi, CACEIS, Caisses régionales...)

CONFORTER NOTRE DISPOSITIF DE COMPLIANCE

NOS AMBITIONS

- Améliorer la connaissance Client
- Encadrer/Accompagner la stratégie commerciale internationale
- Renforcer le dispositif de sécurité financière et préparer les évolutions réglementaires

PARMI NOS RÉALISATIONS EN 2020

- Finalisation de la cartographie des risques de corruption interne et externe
- Renforcement du dispositif anti-fraude
- Intégration des valeurs de conformité dans les descriptifs de fonction des nouveaux entrants et dans les objectifs annuels des Banquiers



ANALYSE MACROÉCONOMIQUE 2020 ET PERSPECTIVES DES MARCHÉS FINANCIERS EN 2021

Vincent Manuel

Chief Investment Officer
Indosuez Wealth Management

La pandémie de Covid-19 a plongé le monde entier dans une situation d'une configuration et d'une ampleur inédites. Chez CA Indosuez Wealth (France) comme dans tous les pays où le groupe Indosuez est implanté, nos équipes ont fait preuve d'une mobilisation et d'une adaptabilité à la hauteur des enjeux et ont assuré la continuité de notre activité, en veillant à garantir le meilleur niveau de service.

Dans toutes nos géographies, aujourd'hui comme demain, nos clients pourront compter sur le profond engagement de nos collaborateurs, l'étendue des savoir-faire de nos experts et la résilience de notre organisation pour répondre au plus près de leurs attentes.

Cet engagement est d'autant plus fort que le contexte économique et financier actuel conjugué aux profondes transformations de notre environnement requièrent une attention toute particulière.

« Dans la rigueur de l'hiver on apprécie la vigueur des pins qui demeurent verts » affirmait le philosophe chinois Confucius. Il est indéniable que 2021 s'est ouverte sous de meilleurs auspices que l'année qui s'est achevée, capitalisant sur des fondamentaux solides. En effet, même si des incertitudes persistent, le développement de vaccins efficaces contre la Covid-19 a redonné espoir aux ménages et aux entreprises d'un retour à la vie normale.

Du côté des marchés financiers, au vu des excellents résultats d'entreprises publiés pour le quatrième trimestre 2020, nul besoin, a priori, de s'interroger sur l'origine de l'euphorie sur les marchés actions de ce début d'année. Pourtant il semble que les marchés financiers de manière plus globale soient déterminés par d'autres facteurs ces temps-ci.

C'est le syndrome V.I.S.A. : Vaccin/Inflation/
Stimulus / Accommodation :

- Vaccin : c'est aujourd'hui le rythme différencié des campagnes de vaccination qui détermine la perspective de croissance de 2021 avec un net avantage pour les États-Unis et le Royaume-Uni, et une zone euro en retrait, mais une reprise plus généralisée au second semestre ;
- Inflation : les investisseurs sont passés en quelques mois de la crainte de la récession à la crainte d'une reprise de l'inflation, alimentant la remontée des taux longs. Au risque d'en faire un peu trop sans doute : après tout, au-delà des effets de base à court terme que nous anticipions, le chômage reste élevé et les pressions déflationnistes de la décennie précédente n'ont pas disparu, mais un nouvel équilibre de politique économique peut changer la donne ;
- Stimulus : en effet, un plan de relance historique de 1 900 milliards de dollars a été voté aux États-Unis, ceci dans une économie déjà en phase de rebond et en passe de relever le challenge de la



vaccination avant la mi-année ; un contexte qui conduit autant à rehausser les anticipations de croissance qu'à laisser craindre un excès de soutien budgétaire ;

- Accommodation : la situation actuelle est inhabituelle avec d'un côté un rebond très rapide de l'économie américaine mais de l'autre une Réserve fédérale américaine (Fed) qui entend prolonger sa posture accommodante jusqu'en 2023. La vraie crainte des marchés serait donc que la reprise se transforme en surchauffe conduisant la Fed à abandonner sa politique de taux zéro.

Derrière cet acronyme se profile peut-être un changement de régime, du moins un nouvel équilibre déterminé par la politique économique la plus procyclique que l'on ait connue dans une économie américaine déjà censée croître de 6 % cette année. Au fond, nul ne sait dire aujourd'hui si cette reprise peut conduire à une accélération plus rapide et plus durable des salaires et de l'inflation. Une certitude cependant : une reprise plus forte devrait se traduire par une décrue rapide du chômage, ce qui peut repenser la question de la normalisation plus rapide des taux courts par la Fed, qui écarte pour le moment cette perspective avant 2023.

De leur côté, les taux longs n'attendent ni la Fed ni la réponse des économistes, et la courbe des taux a commencé à se repentifier depuis l'été dernier. Il y a deux découvertes derrière cette pentification. Premièrement, un rappel douloureux plus qu'une découverte : la Fed ne contrôle pas tout et surtout pas les taux à 10 ans. Deuxièmement, les taux longs traduisent non seulement les anticipations d'inflation (qui pourraient se stabiliser) mais également la vigueur de la reprise (qui est boostée par le plan de relance).

Une équation complexe se pose donc pour les investisseurs : garder des obligations qui commencent à plafonner, ou les vendre pour acheter des actions, aux perspectives de rendement plus attractives mais plus volatiles, et dont certaines ne sont pas immunes face à la remontée des taux.

Ce contexte conduit en effet à un repositionnement important des investisseurs, des obligations vers les actions, et au sein des marchés actions, des valeurs de croissance vers les valeurs cycliques et décotées. La surprise peut aussi venir du monde des devises, où l'affaiblissement du dollar est mis en parenthèse dans cette phase et pourrait fragiliser certains des pays émergents les moins solides si cette appréciation devait s'accroître.

Achévé de rédiger le 11 mars 2021

LA VALEUR AJOUTÉE D'INDOSUEZ
EN FRANCE NAÎT DE LA DIMENSION
INTERNATIONALE DE NOTRE MAISON ET
DE SON ORGANISATION À TAILLE HUMAINE.
EN EFFET, PRÈS DE 440 COLLABORATEURS
À PARIS MAIS AUSSI EN RÉGIONS OFFRENT
À NOS CLIENTS UNE PRÉSENCE DE
QUALITÉ ET LA PROXIMITÉ NÉCESSAIRE
À UNE ÉCOUTE ATTENTIVE ET À LA
COMPRÉHENSION DE LEURS ASPIRATIONS.
PLURIDISCIPLINAIRES, HAUTEMENT
SPÉCIALISÉES ET DOTÉES DE
FORTES CONVICTIONS, NOS ÉQUIPES
ACCOMPAGNENT LES FAMILLES, LES
ENTREPRENEURS, LES ASSOCIATIONS
ET LES FONDATIONS, DANS LA GESTION,
LA PROTECTION ET LA TRANSMISSION
DE LEUR PATRIMOINE.

POUR MENER À BIEN LEUR MISSION DE
CONFIANCE, ELLES S'APPUIENT SUR
LES VASTES COMPÉTENCES DU GROUPE
INDOSUEZ, SUR LEUR SAVOIR-FAIRE
LOCAL, MAIS AUSSI SUR LES SYNERGIES
EXPLOITÉES AVEC LE GROUPE CRÉDIT
AGRICOLE. ELLES BÉNÉFICIENT EN
OUTRE DES COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES
D'INDOSUEZ GESTION ET DE VALBAUME
IMMOBILIER, NOS FILIALES DÉDIÉES.

03

CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 82 949 490 EUROS

SIÈGE SOCIAL : 17, RUE DU DOCTEUR LANCEREAUX - 75008 PARIS

RCS PARIS 572 171 635

(LA « SOCIÉTÉ »)

RAPPORT DE GESTION 2020





MESSAGE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE D'INDOSUEZ FRANCE



**Pierre
FORT**

Président
CA Indosuez Wealth (France)

Le caractère et l'ampleur inédits de la crise de la Covid 19 marqueront l'année 2020 et l'histoire de chacun d'entre nous.

En dépit de conditions souvent exceptionnelles, les collaborateurs d'Indosuez ont dû s'adapter en un temps record, tant à titre personnel que pour continuer à accompagner nos clients tout en conservant la qualité de service associée à notre marque.

Sur tous les pans de notre activité, la forte mobilisation de nos équipes nous a permis de maintenir notre cap face à des vents contraires qui n'ont cessé de perturber notre écosystème. Nous avons ainsi répondu à nos engagements inscrits dans les trois principaux piliers de notre projet d'entreprise sur les dimensions humaine, client et sociétale.

Indosuez France est parvenu à consolider ses atouts et à nourrir la confiance de ses clients si bien que le niveau des actifs confiés a progressé pour atteindre 33,7 Mds€ au 31 décembre 2020 sous les effets d'une collecte brute de 2,5 Mds€ et d'un taux d'érosion très faible. Le montant des encours gérés par Indosuez Gestion, sa société de gestion dédiée, a augmenté de 8 % pour s'établir à 12,4 Mds € en fin d'année.

Ces résultats sont d'autant plus honorables qu'ils s'inscrivent dans un contexte de vive concurrence, de taux d'intérêt durablement bas et d'exigences réglementaires toujours plus fortes. Ils traduisent les récentes réalisations de notre projet d'entreprise qui place la satisfaction de nos clients au cœur de notre stratégie et la dynamique commerciale soutenue qui est engagée.

Elle repose sur une approche holistique sur mesure qui, dans tous les cas, reste fondée sur des principes de bon sens : prudence et maîtrise du risque, qualité et transparence, et est facilitée par notre arrimage au groupe Crédit Agricole.

La multiplication des sujets de coopération avec tous ses métiers, qu'il s'agisse de Crédit Agricole CIB, Amundi, Crédit Agricole Assurances... ou encore des Caisses régionales de Crédit Agricole contribuent en effet à élargir significativement notre offre de produits et de services.

Ainsi, la proposition de valeur en faveur de nos clients a été renforcée avec notamment le développement d'une offre responsable qui irrigue désormais l'ensemble de nos classes d'actifs. Citons par exemple nos orientations de gestion répondant à des critères ESG, nos produits structurés verts créés conjointement avec Crédit Agricole CIB ou encore le fonds Indosuez Objectif Terre lancé en 2019 qui permettent de conjuguer la quête de sens de nos clients et leur recherche de performances.

Au-delà des initiatives prises dans le cadre de notre Projet Client et de la recherche permanente de l'excellence opérationnelle, nous avons très largement œuvré en 2020 à notre transformation digitale. L'élaboration d'outils structurants et à forte valeur ajoutée auxquels ont parfois été associés nos clients dans un processus de co-création en témoigne. Nos équipes ont également veillé au renforcement de notre efficacité opérationnelle et de notre dispositif de compliance conformément aux dispositions de notre projet d'entreprise et aux attentes du Groupe.

Désormais, dans la perspective d'un retour à la normale et assurés du soutien de notre actionnaire, il convient de définir le monde d'après et de relever les défis qu'il nous impose, la seule constante demeurant la satisfaction des attentes de nos clients en toute circonstance.

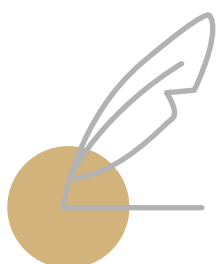
Pierre Fort

Jacques Prost



**Jacques
PROST**

Directeur Général
CA Indosuez Wealth (France)



RAPPORT DE GESTION 2020

23	Rapport d'activité 2020
23	2020 : un PNB et un résultat en hausse dans un environnement sanitaire et économique incertain
24	Un dispositif de contrôle solide
25	Perspectives
25	Informations sociales et environnementales
25	Activité de recherche et développement
25	Tableaux financiers
29	Contrôle interne
34	Annexe : Tableau des cinq derniers exercices
35	Rapport sur le gouvernement d'entreprise
43	Projet de texte des résolutions pour l'Assemblée Générale ordinaire annuelle
44	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
48	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
52	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Résultats consolidés (en M€)	Exercice 2020	Exercice 2019
Produit net bancaire	145,4	137,6
Charges d'exploitation	-115,3	-111,8
Résultat brut d'exploitation	30,1	25,8
Coût du risque	-0,7	0,5
Résultat net sur actif immobilisé	3,5	0,0
Impôts sur les sociétés	-9,9	-9,3
Résultat net	23,0	17,0

Les marchés financiers ont rattrapé au quatrième trimestre 2020 la forte baisse constatée à la fin du premier trimestre 2020 à la suite de la crise de la Covid-19.

Ainsi, les marchés actions ont terminé l'année 2020 en baisse. En France, l'indice CAC 40 a clôturé l'année à 5 551 points, soit -7,14 % par rapport au 31 décembre 2019.

Données au 31/12/2020

Indices	Performances (sur 1 an)
CAC 40	-7,14 %
Euro Stoxx 50	-5,14 %
MSCI Europe	-5,38 %
S&P 500	6,66 %
TOPIX	1,24 %
MSCI EMF Asia	15,59 %
MSCI EMF Latin America	-22,91 %

*Les performances sont exprimées en % pour un investissement en euros – Source Factset.
Les performances des indices sont calculées dividendes/coupons non réinvestis.*

Dans ce contexte sanitaire inédit, la Société a malgré tout réussi à poursuivre le développement de ses activités de Gestion de Fortune au service de la clientèle fortunée du groupe Crédit Agricole (hors LCL), tout en poursuivant l'exploitation de ses synergies avec les autres entités du groupe Indosuez Wealth Management. La Société a par ailleurs développé le travail à distance, maintenant ainsi les relations avec ses clients et ses collaborateurs.

2020 : UN PNB ET UN RÉSULTAT EN HAUSSE DANS UN ENVIRONNEMENT SANITAIRE ET ÉCONOMIQUE INCERTAIN

L'activité de Gestion de Fortune a subi les effets de la crise de la Covid-19, notamment au premier semestre 2020, mais les indicateurs se sont redressés au quatrième trimestre 2020. La concurrence entre les établissements reste agressive et ces derniers continuent de renforcer leurs offres.

Dans un contexte de taux toujours bas, les clients souhaitent une plus grande diversification de leurs actifs afin d'obtenir des rendements qui, historiquement, étaient assurés par les produits sécuritaires.

LES PERFORMANCES COMMERCIALES

Sur l'année, les encours de la Société ont progressé de 0,4 Md € et s'élèvent à 33,7 Mds € à fin 2020 contre 33,3 Mds € à fin 2019.

La collecte brute s'élève à 2,5 Mds € alors que les sorties de capitaux atteignent 2 Mds €. Ainsi, la collecte nette ressort à 0,5 Md € sur l'ensemble de l'année.

La part du courtage assurance vie ressort à 66 % des encours. La collecte brute atteint 1,7 Md € en 2020 et compense 1,3 Md € de rachats.

DES RÉSULTATS EN HAUSSE EN 2020 EN LIAISON AVEC LA BONNE STRATÉGIE DE GESTION

Le PNB de l'année 2020 est en progression de 5,7 % par rapport à fin 2019. Celui-ci atteint 145,4 M€ contre 137,6 M€ en 2019.

Les charges d'exploitation progressent de 3 % à 115,3 M€ versus 111,8 M€ en 2019. Cette hausse des charges s'explique notamment par l'augmentation des coûts d'exploitation et les amortissements du nouveau système d'information.

Ainsi, le résultat brut d'exploitation ressort à 30,1 M€ en 2020 contre 25,8 M€ en 2019.

Le coût du risque ressort à -0,7 M€.

Le résultat net sur actif immobilisé ressort à 3,5 M€ et correspond à la plus-value de cession d'un portefeuille de clients non ciblés.

Le résultat net est de 23 M€ versus 17 M€ en 2019.

Dividendes distribués par la Société au cours des trois derniers exercices :

(en euros)	2017	2018	2019
Dividende par action	2,65	3,42	0,00

Les dividendes distribués ne sont pas éligibles à l'abattement de 40 % prévu par le 2^e paragraphe du 3^e alinéa de l'article 158 du Code général des impôts.

UN DISPOSITIF DE CONTRÔLE SOLIDE

La Société adapte de manière continue son dispositif de contrôle interne en fonction de l'évolution de l'environnement réglementaire, du développement de ses activités (nouvelles activités, nouveaux produits) et des changements d'organisation et d'outils.

L'animation d'un dispositif de contrôle formalisé, exhaustif et actualisé au regard des exigences réglementaires ou de celles du groupe Crédit Agricole, est restée le principal objectif du Contrôle Permanent.

Environ 450 contrôles (de niveaux 1, 2.1 et 2.2) couvrent aujourd'hui les risques majeurs et processus considérés comme sensibles. L'analyse des résultats de ces contrôles fait l'objet d'une remontée en Comités de Contrôle Permanent trimestriels, en présence de l'ensemble des correspondants de chaque direction et en Comité de Contrôle Interne, en présence de la Direction Générale et des représentants du Métier Gestion de Fortune. Des travaux ont été en particulier menés pour améliorer les résultats des contrôles qui ressortaient comme régulièrement non satisfaisants.

Les évolutions 2020 ont essentiellement concerné la mise en œuvre de nouveaux plans de contrôles portant sur les problématiques « cross border », Loi Eckert et nouvelles exigences EBA en termes de défaut.

Dans le contexte de crise sanitaire et de risque de fraude accru, un dispositif de contrôle renforcé a été déployé sur la correcte acceptation et exécution des instructions clientèle (ordres de virements et de bourse).

Par ailleurs, le développement des crédits à la clientèle s'est poursuivi à un rythme soutenu : la Direction des Risques analyse toutes les demandes et s'assure de la gestion adéquate du risque associé ; comme en 2019, aucune provision individuelle pour risque de crédit n'a été enregistrée au cours de l'exercice. L'impact des provisions au titre de la norme comptable IFRS 9 représente en revanche une dotation nette de 0,7 M€ sur l'exercice.

Enfin, dans le cadre du dispositif du Plan de Continuité d'Activité, le dispositif de gestion de la crise de la Covid-19 valide le dispositif de gestion de la Société, tandis que la mise en place de la séparation des équipes indispensables, dans le cadre de la crise de la Covid-19, a permis de valider le fonctionnement du dispositif de repli utilisateurs. Concernant le plan de sécurité informatique avec Azqore, un exercice a été réalisé le 20 juin 2020, dont les résultats sont convenables.

Dans le cadre de la sécurité du système d'information, les contrôles réalisés n'ont pas révélé d'anomalies.

CA INDOSUEZ GESTION

Les actifs gérés de CA Indosuez Gestion progressent de 8 % pour atteindre 12,4 Mds € fin 2020 contre 11,5 Mds € fin 2019.

L'activité de CA Indosuez Gestion affiche une collecte nette globale positive de + 916 M€, dont + 497 M€ sur les OPC tous souscripteurs et + 419 M€ sur les mandats de gestion et les OPC dédiés.

Le PNB de la société de gestion est en hausse de 29 % et atteint 52,2 M€, contre 40,5 M€ réalisés en 2019. Le résultat brut d'exploitation ressort à 36,4 M€, également en hausse de 48 % par rapport à l'exercice 2019. Le résultat net au 31 décembre 2020 s'établit à 25,8 M€ contre 16,7 M€ en 2019.

Dividendes distribués par CA Indosuez Gestion au cours des trois derniers exercices :

(en euros)	2017	2018	2019
Dividende par action	21,77	23,32	22,76

Les dividendes distribués ne sont pas éligibles à l'abattement de 40 % prévu par le 2^e paragraphe du 3^e alinéa de l'article 158 du Code général des impôts.

PERSPECTIVES

L'appartenance au groupe Crédit Agricole, les synergies avec les Caisses régionales concrétisées par des succès commerciaux, le rattachement à une marque unique internationale, le développement de l'offre clientèle, les projets de rationalisation et la mutualisation du système d'information réalisée en 2019, permettent d'aborder l'année 2021 de la meilleure des façons.

INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Depuis le 24 avril 2012, un décret d'application a précisé les modalités pratiques de l'obligation d'information en matière sociale et environnementale. Ont été notamment mentionnés des seuils spécifiques (seuils cumulatifs en termes de chiffre d'affaires ou de total de bilan et de nombre de salariés) aux sociétés non cotées et une entrée en vigueur du dispositif qui est progressive - entre 2013 au titre de l'exercice 2012 et 2015 au titre de l'exercice 2014 - selon la taille de la société.

Au vu des critères en question, la Société n'entre pas dans le champ d'application de ce dispositif.

ACTIVITÉ DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Néant.

TABLEAUX FINANCIERS

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Compte de résultats consolidés synthétiques - Principaux soldes intermédiaires de gestion :

(en milliers d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019	Variations en %
Produit net bancaire	145 413	137 617	5,66 %
Charges d'exploitation	-115 294	-111 793	3,13 %
Résultat brut d'exploitation	30 119	25 824	16,63 %
Coût du risque	-708	535	
Gains ou pertes sur autres actifs	3 499	0	
Résultat avant impôt	32 910	26 359	
Impôts sur les bénéfices	-9 899	-9 347	
Résultat net part du Groupe	23 011	17 012	35,26 %

Le résultat net part du Groupe s'élève à 23 M€ au 31 décembre 2020 contre 17 M€ en 2019.

Le produit net bancaire progresse de 5,66 % : 145,4 M€, contre 137,6 M€ en 2019. Cette progression s'explique principalement par la hausse des commissions de surperformance des fonds Indosuez.

Les charges d'exploitation ressortent à 115,3 M€, soit une augmentation de 3,13 %. Cette hausse des charges s'explique notamment par l'augmentation des coûts informatiques liés au fonctionnement et aux amortissements du système d'information.

Elles se composent des frais de personnel (y compris charges liées à l'intérim) pour 66,4 M€ ; ceux-ci sont en légère baisse par rapport à 2019 (67 M€).

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 43,8 M€ et augmentent de 2,7 M€ par rapport à l'année précédente. Elles intègrent notamment les charges liées à l'évolution du système d'information.

Les dotations aux amortissements progressent de 39 %, passant à 5,1 M€ contre 3,7 M€ en 2019. Elles intègrent notamment les dotations aux amortissements liées à l'évolution du système d'information.

Le coefficient d'exploitation ressort à 79 % contre 81 % en 2019.

Au final, le résultat brut d'exploitation ressort à 30,1 M€ en 2020, à comparer à 25,8 M€, soit une progression de 4,3 M€ (+ 16,6 %).

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2020 s'élève à 9,9 M€ et le taux d'imposition effectif du Groupe ressort à 30 %.

ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

BILANS CONSOLIDÉS

Bilans consolidés synthétiques

ACTIF

(en milliers d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019	Variations en %
Caisse, Banques Centrales	471 590	427 110	10 %
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	69	120	-43 %
Actifs financiers disponibles à la vente	0	0	NS
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	574	449	28 %
Actifs financiers au coût amorti	1 319 743	1 365 027	-3 %
Comptes de régularisation et actifs divers	251 914	240 210	5 %
TOTAL	2 043 890	2 032 916	1 %

PASSIF

(en milliers d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019	Variations en %
Dettes envers les établissements de crédit	198 141	144 978	36,7 %
Passifs financiers à la juste valeur	0	71	NS
Dettes envers la clientèle	1 423 066	1 491 611	-5 %
Dettes représentées par un titre	0	1 344	NS
Comptes de régularisation et passifs divers	220 327	215 900	2 %
Capitaux propres part du Groupe	202 356	179 012	13 %
Dont résultat net part du Groupe	23 011	17 012	35 %
TOTAL	2 043 890	2 032 916	1 %

Le total du bilan consolidé s'élève à 2 043,9 M€, à comparer à 2 032,9 M€, soit une augmentation de 11 M€. Cette progression s'explique essentiellement par la progression des emprunts vis-à-vis des établissements de crédits au passif qui sont compensés par les dépôts auprès de la Banque de France.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Le montant des actifs financiers à la juste valeur par résultat n'est pas significatif.

ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Aucune position au 31 décembre 2020.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Le montant des financements à la clientèle s'élève à 1 256,7 M€, en diminution de 54,2 M€ (-4,13 %). Cette évolution s'explique par le suivi des « nettings » des positions des assureurs dans les comptes de la Société.

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

Les dettes envers la clientèle diminuent de 68,5 M€ par rapport au 31 décembre 2020 et représentent 1 423,1 M€. Ce poste est constitué des comptes ordinaires créditeurs (1 228,5 M€), des comptes d'épargne à régime spécial (134,6 M€) et autres dettes envers la clientèle (60 M€).

DETTES FOURNISSEURS

L'article L.441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés, dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes, de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités de l'article D.441-4 du Code de commerce.

Les délais de paiements pratiqués par la Société à l'égard de ses fournisseurs sont de 30 jours fin de mois à réception de facture.

Délais de règlement fournisseurs au 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)		Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
(A) Tranches de retard de paiement	Non échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre de factures concernées*	74	50	3	1	1	55
Montant total des factures concernées	175	270	10	120	8	408
% du montant total des achats de l'exercice	0,36 %	0,56 %	0,02 %	0,25 %	0,02 %	0,84 %

* Le stock inclut les factures non échues (délai < 30 jours).

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombre des factures exclues	12	12
Montant total des factures exclues	20	20

Ces soldes n'incluent pas les opérations bancaires et connexes.

Délais de règlement fournisseurs au 31 décembre 2019

(en milliers d'euros)		Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
(A) Tranches de retard de paiement	Non échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre de factures concernées*	128	22	18	8	85	261
Montant total des factures concernées HT	766	190	87	59	2	1 104
% du montant total des achats HT de l'exercice	3,47 %	0,86 %	0,39 %	0,27 %	0,01 %	5,00 %

* Le stock inclut les factures non échues (délai < 30 jours).

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombre des factures exclues	1	1
Montant total des factures exclues	85,87	85,87

Ces soldes n'incluent pas les opérations bancaires et connexes.

CRÉANCES CLIENTS

L'article L.441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des créances à l'égard des clients par date d'échéance suivant les modalités de l'article D.441-4 du Code de commerce.

Créances clients au titre du 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020, le solde des créances clients ne se compose d'aucune facture échue. Ce solde n'inclut pas les opérations bancaires et connexes.

Créances clients au titre du 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019, le solde des créances clients ne se compose d'aucune facture échue. Ce solde n'inclut pas les opérations bancaires et connexes.

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Compte tenu des conditions de marché, il n'y a plus d'émissions de certificats de dépôt à ce jour.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant consolidé des honoraires des Commissaires aux comptes sur 2020 s'élève comme suit :

(en milliers d'euros hors taxes)	31/12/2020		
	ACA NEXIA	EY	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	-108	-137	-245
TOTAL	-108	-137	-245

CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

Les capitaux propres, part du Groupe de la Société s'élèvent à 202 M€ contre 179 M€ en 2019. Cela s'explique par la non-distribution de dividendes sur l'exercice 2020.

COMMUNICATION SUR LES CHARGES SOMPTUAIRES ET LES CHARGES NON DÉDUCTIBLES (CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS - ARTICLES 223 QUATER ET 39-4 ET CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS ARTICLES 223 QUINQUIES ET 39-5)

En application des dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code général des impôts, il est indiqué que la Société n'a supporté aucune dépense ou charge non déductible visée aux articles 39-4 & 39-5 dudit Code.

Conformément à l'article 223 quinquies du Code général des impôts, il est indiqué que la Société a fait l'objet d'une vérification de la part de l'administration fiscale en 2020.

PRISES DE PARTICIPATION

Au regard des dispositions de l'article L.233-6 du Code de commerce, la Société n'a procédé ni à des prises de participation, ni à de prises de contrôle au cours de l'exercice 2020.

Les informations suivantes sont fournies au titre de l'application de la norme IFRS 7 et font partie intégrante des comptes consolidés établis au 31 décembre 2020.

CONTRÔLE INTERNE

L'animation du dispositif de Contrôle Interne est supervisée par le service Contrôle Permanent au sein de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent. Ce dispositif est déployé au niveau de l'ensemble des activités et services de la Société (y compris les équipes commerciales) avec :

- un plan de contrôle local mené principalement par l'ensemble des services opérationnels avec une validation des résultats de contrôles par les responsables hiérarchiques ; et
- un plan de contrôle Métier (de niveau 2.2) dont les acteurs sont les principales fonctions de contrôle de la Société : Direction de la Conformité-Sécurité Financière, Responsable de la Sécurité du Système d'Information et du PCA, Service Contrôle Permanent/ Conformité de CA Indosuez Gestion et service Contrôle Permanent de la Société.

Comme les années passées, et conformément à l'analyse de risques menée, les contrôles couvrent principalement des thématiques de conformité et de risque opérationnel. L'ensemble du plan de contrôle et des résultats continue d'être centralisé dans une application informatique commune aux entités Gestion de Fortune.

La dégradation du coût du risque est liée à des reprises en 2019 et à la progression des dotations concernant la dépréciation des encours *Bucket 1* et *Bucket 2* dans le cadre d'IFRS 9.

Enfin, les indicateurs d'appétence aux risques, selon le format arrêté par le groupe Crédit Agricole, continuent d'être présentés au Conseil d'administration.

GESTION FINANCIÈRE : L'EXPOSITION AUX RISQUES ET LA POLITIQUE DE COUVERTURE

La Société est exposée aux risques de marché au titre de son activité pour compte propre en adossement des opérations clientèle. Ce dispositif fait l'objet de l'établissement de limites sur contreparties bancaires ou financières dans le cadre d'un Comité Banques annuel – en 2020, comme chaque année, il s'est réuni en décembre – qui s'attache à sélectionner des contreparties de premier ordre, en fonction de leur notation, de leur activité et de leur présence sur le marché. Il est validé par la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de Crédit Agricole CIB.

Il convient de noter que l'essentiel des contreparties appartient au groupe Crédit Agricole, les autres étant des établissements financiers français ou étrangers de premier rang. Qui plus est, les opérations traitées avec ces contreparties – outre quelques opérations de change au comptant et quelques swaps de taux d'intérêt – sont, pour la majorité, des opérations de trésorerie à court terme (prêts ou TCN).

LE RISQUE DE CRÉDIT

La fonction « Risques de contrepartie », au sein de la Société, est organisée sous l'égide de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent, rattachée hiérarchiquement à la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de CA Indosuez Wealth (Group) et fonctionnellement au Directeur Général Adjoint en charge de la Direction Fonctionnement et Risques.

Le risque de contrepartie est concentré sur l'activité de crédit à la clientèle qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie Risques du Métier Gestion de Fortune, validée par les instances décisionnelles de Crédit Agricole CIB et de Crédit Agricole S.A. Les éléments constitutifs de la politique crédit n'ont pas été fondamentalement modifiés :

- Les opérations réalisées sont principalement des

crédits de trésorerie adossés à des actifs financiers nantis dans les livres de la Société et octroyés à des emprunteurs qui sont par principe des personnes physiques ou des structures à caractère patrimonial ;

- Les crédits « en blanc » sont réservés à des transactions ponctuelles, mises en place pour des clients cibles, sur des durées courtes et pour lesquelles « la sortie » est connue par avance ;
- Le crédit, tout en n'étant pas un produit d'appel, reste un outil de conquête de capitaux et d'accompagnement de la clientèle, au service du développement de la Société.

Le suivi du risque de contrepartie (respect des limites, suivi des sûretés...) est opéré en second niveau par le Credit Risk Manager qui en assure le contrôle et le reporting auprès de la Direction Générale, de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de CA Indosuez Wealth (Group) et de Crédit Agricole CIB.

Le risque majeur de l'activité de la Société ne se concentre pas sur le risque de contrepartie stricto sensu, compte tenu de la typologie des emprunteurs retenus et des garanties prises portant en général sur des actifs financiers liquides, mais sur le risque opérationnel – notamment s'agissant de la documentation contractuelle et des garanties.

De ce fait, le coût du risque est généralement faible : aucun nouveau dossier individuel de crédit provisionné en 2020 ; les défauts sont très rares du fait du type de clientèle et de la typologie des garanties qui permettent un recouvrement rapide par la mise en jeu des sûretés en cas d'éventuel incident.

Le Comité Trimestriel des Affaires Sensibles, sous la présidence de la Direction Générale, a continué d'examiner l'ensemble des dossiers douteux et litigieux et les provisions associées.

La Société ayant opté pour la méthode IRBA en matière de réglementation Bâle II, a déployé, depuis 2003, une notation interne adaptée au segment clientèle spécifique au métier de Gestion de Fortune.

L'exposition au risque de contrepartie est à nouveau en hausse par rapport à l'exercice précédent puisqu'on observe une augmentation de l'ordre de 7 % en termes d'autorisations et de l'ordre de 3 % en termes d'utilisations par rapport au 31 décembre 2019 ; elle se répartit :

- majoritairement sur les opérations de bilan, qui ont connu une nouvelle hausse significative en 2020, cette activité constituant un moyen de pérenniser la relation clientèle et ayant continué de bénéficier de taux courts attractifs ; et

- sur des engagements par signature, pour l'essentiel sous forme de cautions bancaires ou de garanties bancaires délivrées d'ordre des clients.

Cette exposition est présentée dans l'annexe 3.1 aux états financiers.

LE RISQUE DE MARCHÉ

Le cadre général d'intervention sur les marchés

La Salle des Marchés a une stratégie de gestion saine et prudente limitée aux opérations de couverture et de placement de sa trésorerie à l'intérieur des limites qui lui ont été allouées.

Cette stratégie réduit les prises de risque et impose la couverture de toutes les positions au-delà des limites fixées.

Il n'existe pas de risques structurels en devises, tant sur les participations que sur le portefeuille de transactions de la Société.

La Société supporte un risque de marché lié aux opérations de clientèle : cotations et négociations sur les opérations de taux, de change, de dépôts à terme, de TCN ou d'obligations. Par son activité de transformation, la Société réalise des opérations de prêts/emprunts, d'achats/ventes de TCN et de change (comptant ou à terme) et de swaps de taux.

Depuis avril 2020, la Société ne détient plus de titre dans le portefeuille de placement « Held to Collect » (HTC).

Au 31 décembre 2020, les portefeuilles de la Société sont constitués des positions suivantes :

- Activité Trésorerie : prêts interbancaires,
- Portefeuille de dérivés : contrats d'échanges de taux d'intérêt et de change.

Depuis la migration informatique intervenue en mai 2019, le dispositif de contrôle des limites de marché (taux et change) est homogène avec le modèle fédéral du Métier Gestion de Fortune ; les limites sont suivies dans l'outil GAP/TMT, alimenté par S2i, qui est un système informatique intégré.

LES UNITÉS EN CHARGE DE L'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHÉ

Rappelons que le dispositif de surveillance des risques de marché permet de suivre quotidiennement les risques suivants :

- risque de contrepartie interbancaire,
- risque de change,
- risque de taux en sensibilité (modèle interne), et
- risque de taux en Value at Risk (modèle Crédit Agricole CIB) depuis le 30 janvier 2014.

Par ailleurs, le risque de taux est également suivi mensuellement en gap de taux fixe par le Comité Asset and Liability Management (ALM) suivant le modèle groupe Crédit Agricole.

Les limites sont validées annuellement par des comités ad hoc.

Le Responsable de la Salle des Marchés, hiérarchiquement rattaché au Directeur Financier, met en œuvre la politique de gestion.

LE PROCESSUS DE SURVEILLANCE DES RISQUES DE MARCHÉ

Les limites sont contrôlées préalablement avant chaque transaction par les opérateurs de la Salle des Marchés.

Les limites sont contrôlées quotidiennement a posteriori par la Cellule Risques de Marché en second niveau.

Les contrôles réalisés permettent de s'assurer que les positions prises par la Société n'excèdent pas les limites définies par :

- la Société via le Comité Contreparties et le Comité ALM,
- Crédit Agricole CIB via les Comités de Risques de Marché et les Comités ALM.

En cas de constat d'un dépassement, celui-ci est notifié, analysé et, s'il est avéré, la procédure d'escalade est déclenchée.

Les résultats sont intégrés dans le reporting « Risques de marché » diffusé mensuellement à la Direction Générale, au Responsable des Risques, à la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de Crédit Agricole CIB, à la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de CA Indosuez Wealth (Group) et au Trésorier du Métier Gestion de Fortune.

LE RISQUE DE CONTREPARTIES

La Société est exposée à ce risque en raison des transactions qu'elle effectue dans le cadre :

- des adossements ou couvertures des opérations clientèle (à titre d'exemple : les produits dérivés de gré à gré comme les swaps ; options de change...),
- de la gestion des excédents de liquidité.

La Société effectue une révision globale des limites de risques de contreparties ainsi que de son périmètre d'application au sein du Comité Contreparties.

Ce Comité réunit au moins une fois par an la Direction Générale, le Responsable des Risques et du Contrôle Permanent, le Responsable de la Salle des Marchés et le Responsable des Services Opérationnels.

Le dernier Comité a eu lieu le 4 décembre 2020.

Le Responsable de la Salle des Marchés propose une liste de contreparties (institutions financières, corporates, correspondants et souverains) qui sont sélectionnées suivant leurs activités et la qualité de leurs signatures. Cette sélection s'appuie notamment sur les analyses et notations des principales agences de notation (Moody's, Standard & Poor's ou Fitch).

Le choix des contreparties s'attache toujours à conserver des signatures de premier ordre avec lesquelles la Société entretient des relations actives.

Le nombre de contreparties autorisées a été limité en 2020 à une dizaine d'établissements bancaires hors groupe Crédit Agricole.

Les autorisations sont définies par contrepartie, par maturité (inférieure/supérieure à 1 an), par nature d'engagement (bilan ou hors bilan et livraison de change).

Compte tenu du nombre restreint de contreparties, de leur concentration en France et de leur notation, la périodicité de la révision globale des limites de contreparties au sein de la Société est annuelle. Le processus de révision des limites d'Indosuez permet d'alimenter au fil de l'eau les différents Comités de Risques de Crédit Agricole CIB conformément à leur méthodologie.

Les limites de contreparties relatives aux risques de contreparties sont donc revues a minima annuellement par le Comité Contreparties de la Société puis validées au fil de l'eau par les équipes de la Direction des Risques de Crédit Agricole CIB.

LE RISQUE DE CHANGE

La limite de risque de change est revue annuellement dans le cadre d'un Comité ALM qui réunit la Direction Générale, le Directeur Financier, le Responsable de la Salle des Marchés, le Responsable des Services Opérationnels et le(s) représentant(s) concerné(s) de CA Indosuez Wealth (Group).

Le calcul de la position ouverte contre-valeurisée euro prend en compte l'ensemble des comptes des positions de change de la Banque (comptant et terme). Il convient de rappeler que les positions de change ouvertes pour le compte propre de la Société sont uniquement générées par l'activité clientèle. La Société n'a pas pour vocation de détenir des positions spéculatives.

LE RISQUE DE TAUX

La gestion du risque de taux de l'ensemble des portefeuilles pour compte propre de la Société est encadrée par un triple dispositif :

- des limites de sensibilité (modèle interne/suivi fréquence quotidienne) ;
- des limites en gap de taux (modèle RTIG FIN CASA/ suivi fréquence mensuelle) ;
- une limite en Value At Risk (VaR) (modèle RPC Crédit Agricole CIB) depuis le 30 janvier 2014.

Ces limites mesurent le risque de perte maximale qui serait issu d'une hausse de taux d'intérêt de 0,01 % appliquée sur tous les produits de taux fixe et révisable gérés par la Société.

Les limites en gap de taux expriment l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un gap positif représente une exposition sujette à un risque de baisse des taux sur la période considérée. Un reporting mensuel en gap de taux est transmis à la Direction de l'ALM de Crédit Agricole CIB via CA Indosuez Wealth (Group) sur la base des positions du dernier jour ouvré du mois.

La Value At Risk (VAR) est calculée à partir des deltas (sensibilités) historiques sur une année glissante. Elle calcule la perte pouvant survenir sur une journée avec une probabilité de 99 %. Il s'agit d'une VAR historique 1 an/1 jour 99 %.

Cet indicateur réglementaire est calculé directement dans les outils de Crédit Agricole CIB puis validé par la cellule Risques de Marché de la Société.

DESCRIPTION DES OUTILS ET DE LA MÉTHODOLOGIE

Depuis le changement de système d'information de la Société le 12 mai 2019, le risque de taux est produit et suivi à partir de nouveaux outils S2i et GAP.

Le dispositif de gestion du risque de taux en sensibilité est produit par l'application GAP (alimentée par les états bilantaires RITA, LCR issus de S2i) et concerne les opérations bilan et hors bilan suivantes :

- Swaps, prêts, emprunts et titres en taux fixes et taux révisables,
- Opérations en devises (euro, dollar, GBP, CHF, JPY et autres devises).

L'application GAP recense toutes les opérations de taux qui génèrent de la sensibilité : les opérations de trésorerie (interbancaire bilan et hors bilan), les crédits, titres et dépôts à terme.

Les données de ces opérations sont mises à jour à une fréquence quotidienne.

LE RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

Le coefficient de liquidité mesure la capacité de la Société à faire face, pendant un certain délai, à une brusque interruption de tout ou partie de ses ressources.

Le périmètre concerné par le risque de liquidité concerne l'ensemble des opérations de marché et des opérations clientèles de la Société. Les sources de financement sont principalement constituées par les ressources clientèles (dépôts à terme, dépôts à vue, comptes sur livret, titres de créances négociables) complétées par des emprunts interbancaires au sein du groupe Crédit Agricole.

L'identification, la mesure et le suivi du risque de liquidité sont produits régulièrement par la Direction Financière. Les agrégats réglementaires concernant la liquidité sont communiqués trimestriellement à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Le LCR calculé s'élevait à 141,54 % au 31 décembre 2020, contre 135,86 % au 31 décembre 2019.

Pour rappel, le Comité de Bâle demande aux banques à travers le pilotage du LCR, la composition d'un portefeuille de titres facilement mobilisable, le HQLA (émetteurs souverains).

Cf. Annexes aux comptes consolidés - note 3.3.

COUVERTURE DU RISQUE DE JUSTE VALEUR SUR TAUX D'INTÉRÊT

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres et de dépôts à taux fixe. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Politique de microcouverture : les éléments d'actif ou passif de montants et/ou d'échéances significatifs font systématiquement l'objet d'une microcouverture par swap (ex : crédits longs à la clientèle...).

Les instruments de couverture de la Société rentrent tous dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur ; ils sont présentés dans l'annexe 3.4 aux états financiers.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

En matière de risque opérationnel, la Société applique la méthode standard réglementaire (TSA).

Toutefois, une approche qualitative a été adoptée avec l'établissement d'une cartographie des risques opérationnels qui a pour objectif de recenser les processus et de qualifier pour chacun les risques opérationnels de l'activité, complété par l'analyse des risques potentiels lors du lancement d'une nouvelle activité. L'évaluation de ces risques selon leur niveau d'impact, financier ou non (risque de réputation, réglementaire, perte d'activité...), leur caractère récurrent ou exceptionnel et leur niveau de maîtrise sur l'ensemble des processus opérationnels de la Société permet de définir des plans d'actions, et le cas échéant des indicateurs de suivi.

Suite à la migration informatique vers le système S2i, le service Contrôle Permanent a entrepris, à partir de septembre 2019 et en collaboration avec l'ensemble des directions de la Société, une mise à jour de la cartographie des risques opérationnels. La validation formelle a été menée en juin 2020 à l'occasion du Comité de Contrôle Interne.

Par ailleurs, une approche quantitative est basée sur un recensement rétrospectif, trimestriel depuis 2004, et permet de collecter l'ensemble des incidents observés sur l'exercice, leurs fréquences et leurs impacts financiers éventuels, dans un outil groupe Crédit Agricole.

Enfin, ce dispositif permet, outre d'évaluer le coût du risque opérationnel, d'en analyser l'évolution et les composantes, afin d'établir des priorités en matière d'actions correctrices ou de politique de couverture visant à leur atténuation.

ANNEXE : TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en milliers d'euros)

Chiffres 2016 Chiffres 2017 Chiffres 2018 Chiffres 2019 Chiffres 2020

Résultat net avant impôt, participations salariés, amortissements et provisions

Résultat net	18 927	15 472	19 961	16 446	14 343
Participation des salariés 613 200 000	1 573	1 698	1 488	837	1 422
Coût du risque	-387	691	-2 569	-535	709
Dotation aux amortissements et provision immobilisation	2 916	2 661	2 040	3 698	5 133
IS	5 940	3 749	2 269	664	-565
	28 969	24 271	23 189	21 110	21 042

Résultat net après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions

Résultat net =	18 927	15 472	19 961	16 446	14 343
----------------	--------	--------	--------	--------	--------

Résultat après impôt, participation des salariés mais avant amortissements et provisions

Résultat net	18 927	15 472	19 961	16 446	14 343
Coût du risque	-387	691	-2 569	-535	709
Dotation aux amortissements et provisions / immobilisations	2 916	2 661	2 040	3 698	5 133
	21 456	18 824	19 432	19 609	20 185
Nombre d'actions	5 529 966	5 529 966	5 529 966	5 529 966	5 529 966
Résultat par action	3,88	3,40	3,51	3,55	3,65

Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions

Résultat net	18 927	15 427	19 961	16 446	14 343
Nombre d'actions	5 529 966	5 529 966	5 529 966	5 529 966	5 529 966
Résultat par action	3,42	2,79	3,61	2,97	2,59

Montant de la masse salariale

SALAIRES	29 033	30 133	31 118	32 348	30 978
Dotation frais de personnel brut	1 264	817	1 573	845	1 535
Reprise frais de personnel brut	-212	-1 150	-464	-1 047	-831
Transfert de charges					
	30 085	29 800	32 227	32 146	31 682

Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux

	16 465	17 093	17 597	18 079	17 600
--	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est rappelé qu'à l'occasion du Conseil d'administration du 18 avril 2019, M. Pierre FORT, Administrateur depuis le 1^{er} mars 2017, dont le mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 avril 2019, a été élu en qualité de Président du Conseil d'administration en remplacement de M. Jean-Yves BARNAVON, pour la durée de son mandat d'Administrateur. M. Pierre FORT exercera ses fonctions jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2022 sur les comptes de l'exercice 2021.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est rappelé qu'à l'occasion du Conseil d'administration du 16 juillet 2019, M. Jacques PROST a été nommé en qualité de Directeur Général en remplacement de M. Olivier TOUSSAINT, pour une durée de trois ans, avec effet au 1^{er} novembre 2019.

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Il est rappelé qu'à l'occasion du Conseil d'administration du 16 juillet 2019, M. Guillaume RIMAUD a été nommé en qualité de Directeur Général Délégué pour une durée de trois ans, avec effet au 1^{er} novembre 2019.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est rappelé que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 17 avril 2018, le mandat d'Administrateur de M. Pierre-Louis BOISSIERE a été renouvelé pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

Il est rappelé que lors du Conseil d'administration du 8 février 2019, M. Éric VIAL a été coopté en qualité d'Administrateur en remplacement de M. François IMBAULT, Administrateur ayant démissionné au 22 novembre 2018, pour la durée du mandat restant à courir de celui-ci, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020. L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 avril 2019 a ratifié la nomination de M. Éric VIAL en qualité d'Administrateur.

Lors du Conseil d'administration du 7 février 2020, Mme Isabelle JOB-BAZILLE a été cooptée en qualité d'Administratrice en remplacement de M. Jacques PROST, Administrateur ayant démissionné au 31 octobre 2019, pour la durée du mandat restant à courir de celui-ci, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 avril

2020 a ratifié la nomination de Mme Isabelle JOB-BAZILLE en qualité d'Administratrice et a renouvelé son mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022.

Lors du Conseil d'administration du 7 février 2020, M. Philippe DUMONT a été coopté en qualité d'Administrateur en remplacement de M. Frédéric THOMAS, Administrateur ayant démissionné au 21 novembre 2019, pour la durée du mandat restant à courir de celui-ci, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020. L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 avril 2020 a ratifié la nomination de M. Philippe DUMONT en qualité d'Administrateur.

Lors du Conseil d'administration du 7 février 2020, Mme Cécile MOUTON a été cooptée en qualité d'Administratrice en remplacement de Mme Véronique FAUJOUR, Administratrice ayant démissionné au 7 janvier 2020, pour la durée du mandat restant à courir de celle-ci, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 avril 2020 a ratifié la nomination de Mme Cécile MOUTON en qualité d'Administratrice et a renouvelé son mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022.

Lors du Conseil d'administration du 7 février 2020, M. Pierre METGE a été coopté en qualité d'Administrateur en remplacement de M. Bastien CHARPENTIER, Administrateur ayant démissionné au 3 février 2020, pour la durée du mandat restant à courir de celui-ci, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 avril 2020 a ratifié la nomination de M. Pierre METGE en qualité d'Administrateur et a renouvelé son mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022.

Lors du Conseil d'administration du 7 février 2020, M. Bastien CHARPENTIER a été nommé en qualité de Censeur pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 avril 2020 a ratifié la nomination de M. Bastien CHARPENTIER en qualité de Censeur.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 avril

2020 a ratifié la nomination en date du 18 avril 2019 de M. Hugues BRASSEUR en qualité d'Administrateur en remplacement de M. Philippe CHATAIN, Administrateur ayant démissionné ce même jour, pour la durée du mandat restant à courir de celui-ci, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2022 sur les comptes de l'exercice 2021.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 avril 2020 a ratifié la nomination en date du 16 juillet 2019 de Mme Valérie BAUDSON en qualité d'Administratrice en remplacement de M. Bernard de WIT, Administrateur ayant démissionné au 15 juillet 2019, pour la durée du mandat restant à courir de celui-ci, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette même assemblée a renouvelé son mandat d'Administratrice pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 avril 2020 a ratifié la nomination en date du 16 juillet 2019 de Mme Michèle GUIBERT en qualité d'Administratrice en remplacement de M. Jean-Yves BARNAVON, Administrateur ayant démissionné au 18 avril 2019, pour la durée du mandat restant à courir de celui-ci, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

RÉMUNÉRATION

Pour information, la rémunération totale nette versée aux administrateurs éligibles au titre de l'exercice 2020 s'élève à 38 588,40 euros.

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.225-37-4 2° DU CODE DE COMMERCE

Néant.

TABLEAU DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES ET DE POUVOIRS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Néant.

**LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ
DURANT L'EXERCICE 2020 PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL
(ART. L.225-37-4 DU CODE DE COMMERCE)**

MONSIEUR PIERRE FORT

Président du Conseil d'administration

Président du Conseil d'administration :

- CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE)

Directeur Général :

- CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE
MUTUEL ALSACE VOSGES (jusqu'au 30 août
2020)
- CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE
MUTUEL SUD RHÔNE ALPES

Administrateur :

- BFORBANK SA
- CA INDOSUEZ WEALTH (GROUP)
- CRÉDIT AGRICOLE NEXT BANK (jusqu'au 30 août
2020)
- COPARTIS (jusqu'au 16 septembre 2020)

Membre du Conseil de Surveillance :

- CRÉDIT AGRICOLE TITRES SNC

Membre du Comité de Surveillance :

- CRÉDIT AGRICOLE RÉGIONS DÉVELOPPEMENT

MONSIEUR JACQUES PROST

Directeur Général

Directeur Général :

- CA INDOSUEZ WEALTH (GROUP)

Directeur Général :

- CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE)

Président du Conseil d'administration :

- CA INDOSUEZ WEALTH (EUROPE)
- AZQORE
- CA INDOSUEZ WEALTH (ITALY) SPA

Administrateur représentant permanent de
CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE) :

- LESICA

Membre du Comité de Direction :

- CRÉDIT AGRICOLE S.A.

MONSIEUR GUILLAUME RIMAUD MADAME VALÉRIE BAUDSON

Directeur Général Délégué

Directeur Général Délégué :

- CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE)

Administrateur et Président :

- FONDATION INDOSUEZ

Administratrice

Directrice Générale Déléguée,

Directrice Générale du métier ETF,
Indiciel & Smart Beta :

- AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Administratrice,

Directrice Générale :

- CPR ASSET MANAGEMENT

Présidente du Conseil de Surveillance :

- AMUNDI DEUTSCHLAND GMBH
- ANATEC

Présidente du Conseil d'administration :

- AMUNDI SUISSE SA (jusqu'au 10 décembre 2020)
- AMUNDI INDEX SOLUTIONS

Administratrice :

- CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE)

MONSIEUR PIERRE-LOUIS BOISSIERE

Administrateur

Président :

- CA BRETAGNE PARTICIPATIONS
- COMITÉ DE SURVEILLANCE DE CA BRETAGNE HOLDING HABITAT
- SAS VILLAGE BY CA MORBIHAN
- SAS CA MORBIHAN EXPANSION

Directeur Général :

- CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU MORBIHAN

Gérant :

- SARL SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU PORT DU CROESTY
- SCI DE KERANGUEN
- SCI EUGÈNE CARRIÈRE

Censeur :

- CA CONSUMER FINANCE

Administrateur :

- CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE)
- UNEXO SAS
- CRÉDIT AGRICOLE EN BRETAGNE
- IUT DE VANNES
- FIRECA SAS PORTAGE ET PARTICIPATIONS
- GIE FIRECA EXPÉRIMENTATIONS
- SAS SACAM PARTICIPATIONS
- SAS RUE LA BOÉTIE
- SCI CAM
- ACTICAM

Membre :

- CONSEIL DE GESTION UBS FONDATION
- CONSEIL DE GÉRANCE SAS SACAM MUTUALISATION
- BUREAU FÉDÉRAL FÉDÉRATION NATIONALE CRÉDIT AGRICOLE
- GIE GECAM
- COMITÉ DE GESTION LA FABRIQUE BY CA
- CONSEIL DE GESTION UNIMEDIAS

MONSIEUR HUGUES BRASSEUR

Administrateur

Directeur Général :

- CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ANJOU MAINE

Administrateur,

Membre du Comité des Engagements :

- FONCARIS SA

Membre du Conseil de Surveillance :

- CRÉDIT AGRICOLE TITRES SNC

Administrateur représentant permanent de la CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ANJOU MAINE :

- SAS UNEXO (jusqu'au 17 décembre 2020)
- VEGEPOLYS VALLEY

Membre de la Commission Finances et Risques,
Membre du Comité d'Orientation et de la Promotion,
Membre du Comité de Pilotage de l'Organisation Financière Interne - OFI,
Membre du Comité de taux,
Président de la Cellule Projections Financières :

- FÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE

Membre du Comité stratégique du Pôle,
Accompagnement à l'International :

- CRÉDIT AGRICOLE CIB

Administrateur :

- CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE)

Président du Conseil d'administration :

- CA HOME LOAN SFH
- SAS SACAM MACHINISME

Membre du Comité Exécutif :

- SAS JOHN DEERE FINANCIAL

Gérant :

- SCI BRASSEUR DIBOINE

Membre du Comité de pilotage article 10,
Membre du Groupe de travail taux bas,
Membre du Comité de pilotage cession de créances,
Membre du Comité de pilotage AGILOR,
Membre du Comité de pilotage True Sale :

- CRÉDIT AGRICOLE S.A.

MONSIEUR BASTIEN CHARPENTIER

Administrateur (jusqu'au 3 février 2020)

Directeur Général Adjoint :

- CA INDOSUEZ WEALTH (GROUP)

Vice-Président du Conseil d'administration :

- AZQORE

Administrateur :

- CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE) (jusqu'au 3 février 2020)
- CFM INDOSUEZ WEALTH
- CA INDOSUEZ WEALTH (EUROPE)
- CA INDOSUEZ (SWITZERLAND) SA

Membre du Comité d'Audit :

- CA INDOSUEZ WEALTH (EUROPE)
- CFM INDOSUEZ WEALTH

Censeur :

- CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE)

MONSIEUR PHILIPPE DUMONT

Administrateur

Directeur Général Adjoint :

- CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Directeur Général :

- CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES - CAA
- PREDICA

Membre du Comité Exécutif et de Direction :

- CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Administrateur :

- CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE)
- PACIFICA
- SPIRICA
- ADICAM
- CA GIP
- LE CRÉDIT LYONNAIS - LCL
- KORIAN

Administrateur représentant permanent de
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES :

- CRÉDIT AGRICOLE CREDITOR INSURANCE - CACI

Représentant légal de CRÉDIT AGRICOLE
ASSURANCES, société présidente :

- CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES SOLUTIONS - CAAS

Censeur :

- LA MÉDICALE DE FRANCE - MDF

Membre du Comité de Surveillance :

- CRÉDIT AGRICOLE INNOVATIONS ET TERRITOIRES - CAIT

Président du Comité de Surveillance :

- FINTECH INSURTECH VENTURE

Président, représentant permanent de PREDICA :

- FONDS STRATÉGIQUE DE PARTICIPATIONS

Vice-Président :

- CA VITA
- GROUPEMENT FRANÇAIS DES BANCASSUREURS

Membre AG au titre de la FFA :

- MEDEF

MADAME MICHÈLE GUIBERT

Administratrice

Directrice Générale :

- CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE
MUTUEL COTES D'ARMOR

Présidente :

- VILLAGE BY CA COTES D'ARMOR
- OSCARS DES ENTREPRISES DES COTES
D'ARMOR

Administratrice :

- CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE)
- CRÉDIT AGRICOLE PROTECTION ET SÉCURITÉ -
CAPS
- UNEXO
- INSTITUT DE FORMATION DU CRÉDIT AGRICOLE
MUTUEL - IFCAM
- UPIA (UNION PATRONALE
INTERPROFESSIONNELLE D'ARMOR)
- AMUNDI GROUP
- SNCD

Membre du Conseil de Surveillance :

- SQUARE HABITAT BRETAGNE
- ANCD DG
- COMMISSION DE TRANSFORMATION ET
PERFORMANCE
- TROPHÉES DU TOURISME DES COTES D'ARMOR
- COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET
AGROALIMENTAIRE
- COMMISSION VIE MUTUALISTE ET IDENTITÉ
DU CA

Membre et Rapporteur Adjoint :

- COMITÉ TRANSFORMATION QUALITÉ ET
FONCTIONNEMENT

Secrétaire Général Adjoint :

- CRÉDIT AGRICOLE EN BRETAGNE

Membre du Comité des Risques :

- AMUNDI GROUP

MADAME ISABELLE JOB-BAZILLE

Administratrice

Administratrice :

- CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE)
- MUTUELLE PARISIENNE DE CRÉDIT
(CAISSE LOCALE PARIS-LAFAYETTE)
- CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES - CAA
- FARM
- PREDICA
- PACIFICA
- LE CRÉDIT LYONNAIS - LCL

Membre du Comité d'Audit et des Comptes :

- PREDICA

MONSIEUR PIERRE METGE

Administrateur

Administrateur :

- CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE)
- BFORBANK SA
- FIRECA PORTAGES ET PARTICIPATIONS
- FIRECA EXPÉRIMENTATIONS
- CRÉDIT AGRICOLE IMMOBILIER
- CRÉDIT AGRICOLE CREDITOR INSURANCE

Censeur :

- PLEINCHAMP

MADAME CÉCILE MOUTON

Administratrice

Membre du Conseil de gestion :

- DELFINANCES

Membre du Comité de Direction au Conseil de Surveillance :

- CRÉDIT AGRICOLE CLASSIQUE
- CRÉDIT AGRICOLE MULTIPLE 2016
- CRÉDIT AGRICOLE RELAIS 2019

Membre du Conseil de Gestion :

- EVERGREEN - MONTRouGE

Administratrice :

- CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE)
- FIRECA PORTAGE & PARTICIPATIONS
- FIRECA EXPÉRIMENTATIONS

MONSIEUR ÉRIC VIAL

Administrateur

Président :

- CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DES SAVOIE
- CAISSE LOCALE DES ÉCHELLES

Administrateur :

- CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE)
- CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DES SAVOIE
- CAISSE LOCALE DES ÉCHELLES
- FÉDÉRATION AUVERGNE RHÔNE-ALPES DU CRÉDIT AGRICOLE - AURA
- CA INDOSUEZ WEALTH (GROUP)
- CFM INDOSUEZ WEALTH MANAGEMENT
- CONFÉDÉRATION RÉGIONALE DE LA MUTUALITÉ (GROUPAMA ET MSA), DE LA COOPÉRATION ET DU CRÉDIT AGRICOLE - CRMCCA

Co-Gérant :

- GAEC DE LA MARINIÈRE

PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Jeudi 15 avril 2021

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que la gestion de l'entreprise sociale telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et rapport.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Conseil d'administration de leur gestion pour cet exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que la gestion du Groupe telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et rapport.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Conseil d'administration de leur gestion pour cet exercice.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	14 342 823,33 €
Report à nouveau	32 262 597,75 €
soit un bénéfice disponible de	46 605 421,08 €

ainsi qu'il suit :

Report à nouveau	46 605 421,08 €
TOTAL	46 605 421,08 €

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois derniers exercices :

(en euros)	2017	2018	2019
Dividende	2,65	3,42	0,00

Les dividendes distribués ne sont pas éligibles à l'abattement de 40 % prévu par le 2^e paragraphe du 3^e alinéa de l'article 158 du Code général des impôts.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Pierre-Louis BOISSIERE, pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Philippe DUMONT, pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administratrice de Mme Michèle GUIBERT, pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Éric VIAL, pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Catherine GALVEZ en qualité d'Administratrice, pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023.

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale fixe à 68 602,00 € le montant brut de la rémunération payable aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2021.

ONZIÈME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ACA NEX A
31, rue Henri-Rochefort
75017 Paris
S.A.S au capital de € 640 000
331 057 406 R.C.S. Paris
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First - TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE)

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

À l'Assemblée Générale de la société CA Indosuez Wealth (France),

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CA Indosuez Wealth (France) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

RECONNAISSANCE DES REVENUS DES COMMISSIONS NETS DE RÉTROCESSIONS SUR LES OPCVM ET L'ASSURANCE VIE NON ENCAISSÉS À LA DATE DE CLÔTURE

Point clef de l'audit	Notre réponse
Les revenus des commissions sur les OPCVM et l'assurance vie nets de rétrocessions non encaissés à la date de clôture représentent au 31 décembre 2020 86,8 M€ de commissions à recevoir et 44,4 M€ de rétrocessions à payer dans les comptes annuels. Comme indiqué dans la note 2.3 de l'annexe aux comptes annuels, les commissions et rétrocessions sur les OPCVM et l'assurance vie non encaissées en date de clôture sont calculées sur la base d'encours estimés et susceptibles d'être ajustés dans le temps. Nous identifions ce risque comme un point clé de l'audit car l'utilisation d'un modèle estimatif implique un risque que les revenus nets ne soient pas enregistrés ni sur la bonne période ni pour le bon montant.	Nous avons pris connaissance du processus et des contrôles mis en place pour estimer les commissions à recevoir et les rétrocessions à payer sur les OPCVM et les assurances vie notamment en procédant à des échanges avec la direction financière. Nos travaux d'audit ont entre autres consisté à : - prendre connaissance du processus de calcul des commissions et rétrocessions ainsi que des contrôles mis en œuvre ; - inspecter les contrôles réalisés par le service convention notamment les rapprochements provisions/encaissements réalisés au cours de l'exercice ; - examiner analytiquement les évolutions des comptes impactés par ces commissions et rétrocessions (bilan et compte de résultat) ; - obtenir et analyser les rapprochements réalisés a posteriori entre les montants comptabilisés au 31 décembre 2020 et les commissions effectivement encaissées ; - identifier les écritures manuelles de régularisation afin de contrôler, sur la base d'échantillon, les éléments justifiant celles-ci.

PROVISIONS POUR LITIGES CLIENTÈLE ET RENÉGOCIATION COMMERCIALE

Point clef de l'audit	Notre réponse
Les provisions pour litiges clientèle et renégociation commerciale s'élèvent, au 31 décembre 2020, à 7,4 M€ dans les comptes annuels. Ces provisions concernent des litiges avec la clientèle pour lesquels CA Indosuez Wealth (France) estime qu'il existe un risque de sortie de ressources avéré. Comme indiqué dans les notes 2.7 et 8 de l'annexe aux comptes annuels, l'évaluation des provisions afférentes aux risques juridiques repose notamment sur des hypothèses d'évolution de ces litiges formulées par la direction. Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constituait un point clé de l'audit compte tenu de la sensibilité aux hypothèses retenues par la direction.	Nous avons pris connaissance du processus et des contrôles d'identification des litiges et d'évaluation de ces provisions, notamment en procédant à des échanges avec la direction des risques. Nos travaux ont, entre autres, consisté à : - mener des procédures de demandes de confirmation auprès des avocats en charge du suivi de ces litiges ; - apprécier le bien-fondé des hypothèses utilisées pour la détermination des provisions à partir des informations disponibles ; - examiner les analyses ou conclusions des juristes internes ou des avocats de la banque.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CA Indosuez Wealth (France) par votre assemblée générale du 18 avril 2001.

Au 31 décembre 2020, nos cabinets étaient dans la vingtième année de leur mission sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 31 mars 2021.

Les Commissaires aux Comptes

ACA NEXIA

ERNST & YOUNG et Autres

Laurent Cazebonne

Matthieu Préchoux

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

ACA NEX A
31, rue Henri-Rochefort
75017 Paris
S.A.S au capital de € 640 000
331 057 406 R.C.S. Paris
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First - TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE)

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

À l'Assemblée Générale de la société CA Indosuez Wealth (France),

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CA Indosuez Wealth (France) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

RECONNAISSANCE DES REVENUS DES COMMISSIONS NETS DE RÉTROCESSIONS SUR LES OPCVM ET L'ASSURANCE VIE NON ENCAISSÉS À LA DATE DE CLÔTURE

Point clef de l'audit	Notre réponse
Les revenus des commissions sur les OPCVM et l'assurance vie nets de rétrocessions non encaissés à la date de clôture représentent au 31 décembre 2020 118,7 M€ de commissions à recevoir et 62,9 M€ de rétrocessions à payer dans les comptes consolidés. Comme indiqué dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés, les commissions et rétrocessions sur les OPCVM et l'assurance vie non encaissées en date de clôture sont calculées sur la base d'encours estimés et susceptibles d'être ajustés dans le temps. Nous identifions ce risque comme un point clé de l'audit car l'utilisation d'un modèle estimatif implique un risque que les revenus nets ne soient pas enregistrés ni sur la bonne période ni pour le bon montant.	Nous avons pris connaissance du processus et des contrôles mis en place pour estimer les commissions à recevoir et les rétrocessions à payer sur les OPCVM et les assurances vie notamment en procédant à des échanges avec la direction financière. Nos travaux d'audit ont entre autres consisté à : • prendre connaissance du processus de calcul des commissions et rétrocessions ainsi que des contrôles mis en œuvre ; • inspecter les contrôles réalisés par le service convention notamment les rapprochements provisions/encaissements réalisés au cours de l'exercice ; • examiner analytiquement les évolutions des comptes impactés par ces commissions et rétrocessions (bilan et compte de résultat) ; • obtenir et analyser les rapprochements réalisés a posteriori entre les montants comptabilisés au 31 décembre 2020 et les commissions effectivement encaissées ; • identifier les écritures manuelles de régularisation afin de contrôler, sur la base d'échantillon, les éléments justifiant celles-ci.

PROVISIONS POUR LITIGES CLIENTÈLE ET RENÉGOCIATION COMMERCIALE

Point clef de l'audit	Notre réponse
Les provisions pour litiges clientèle et renégociation commerciale s'élèvent, au 31 décembre 2020, à 7,4 M€ dans les comptes consolidés. Ces provisions concernent des litiges avec la clientèle pour lesquels CA Indosuez Wealth (France) estime qu'il existe un risque de sortie de ressources avéré. Comme indiqué dans les notes 1.2 et 6.12 de l'annexe aux comptes consolidés, l'évaluation des provisions afférentes aux risques juridiques repose notamment sur des hypothèses d'évolution de ces litiges formulées par la direction. Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constituait un point clé de l'audit compte tenu de la sensibilité aux hypothèses retenues par la direction.	Nous avons pris connaissance du processus et des contrôles d'identification des litiges et d'évaluation de ces provisions, notamment en procédant à des échanges avec la direction des risques. Nos travaux ont, entre autres, consisté à : • mener des procédures de demandes de confirmation auprès des avocats en charge du suivi de ces litiges ; • apprécier le bien-fondé des hypothèses utilisées pour la détermination des provisions à partir des informations disponibles ; • examiner les analyses ou conclusions des juristes internes ou des avocats de la banque.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CA Indosuez Wealth (France) par votre assemblée générale du 18 avril 2001.

Au 31 décembre 2020, nos cabinets étaient dans la vingtième année de leur mission sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation , il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 31 mars 2021.

Les Commissaires aux Comptes

ACA NEXIA

ERNST & YOUNG et Autres

Laurent Cazebonne

Matthieu Préchoux

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

ACA NEX A
31, rue Henri-Rochefort
75017 Paris
S.A.S au capital de € 640 000
331 057 406 R.C.S. Paris
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First - TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE)

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

À l'Assemblée Générale de la société CA Indosuez Wealth (France),

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

AVEC LA SOCIÉTÉ AZQORE

Personnes concernées

- M. Jacques Prost, président et administrateur de la société Azqore et directeur général de votre société ;
- M. Bastien Charpentier, vice-président et administrateur de la société Azqore, et administrateur de votre société jusqu'au 3 février 2020 et depuis censeur de votre société.

Nature

Convention de prestations de services informatiques S2I conclue entre votre société, la société CA Indosuez Gestion et la société Azqore comprenant notamment :

- L'assistance à la mise en œuvre initiale de S2I ;
- Des prestations d'infogérance

Paris et Paris-La Défense, le 31 mars 2021.

Les Commissaires aux Comptes

ACA NEXIA

ERNST & YOUNG et Autres

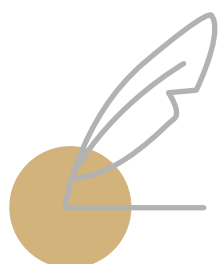
Laurent Cazebonne

Matthieu Préchoux



04

**ÉTATS FINANCIERS
COMPTES CONSOLIDÉS 2020**



COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 5 FÉVRIER 2021 ET SOUMIS À L'APPROBATION
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 15 AVRIL 2021

57	États financiers consolidés 2020
58	Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
59	Bilan actif
60	Bilan passif
61	Tableau de variation des capitaux propres
62	Tableaux des flux de trésorerie
63	Notes annexes aux états financiers

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2020

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés	4.1	15 384	15 739
Intérêts et charges assimilées	4.1	-6 997	-8 598
Commissions (produits)	4.2	203 527	192 021
Commissions (charges)	4.2	-68 134	-68 019
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	1 874	4 607
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction			-132
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		1 874	4 739
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	0	1 993
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		0	3
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		0	1 990
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Produits des autres activités	4.5	46	74
Charges des autres activités	4.5	-287	-200
PRODUIT NET BANCAIRE		145 413	137 617
Charges générales d'exploitation	4.6	-107 292	-105 132
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.7	-8 002	-6 661
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		30 119	25 824
Coût du risque	4.8	-708	535
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		29 411	26 359
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs		3 499	
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		32 910	26 359
Impôts sur les bénéfices	4.9	-9 899	-9 347
Résultat net d'impôts des activités abandonnées			
RÉSULTAT NET		23 011	17 012
Participations ne donnant pas le contrôle			
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		23 011	17 012
Résultat par action (en euros)		4	3
Résultat dilué par action (en euros)			

NB : Le nombre d'actions est de 5 529 966.

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net		23 011	17 012
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.10	146	-2 031
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre ⁽¹⁾	4.10		
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables ⁽¹⁾	4.10		10
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.10	146	-2 021
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.10		
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.10	-38	216
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.10		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.10		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.10	108	-1 805
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.10		
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.10		
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.10		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.10	0	0
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.10		
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.10		
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.10		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.10		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.10	0	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.10	108	-1 805
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		23 119	15 207
Dont part du Groupe		23 119	15 207
Dont participations ne donnant pas le contrôle			

(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Caisse, Banques centrales	6.1	471 590	427 110
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1-6.2	69	120
Actifs financiers détenus à des fins de transaction			57
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		69	63
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	575	478
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-6.3-6.4	574	449
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		574	449
Actifs financiers au coût amorti	3.1-3.3-6.5	1 319 743	1 365 027
Prêts et créances sur les établissements de crédit		62 910	49 022
Prêts et créances sur la clientèle		1 256 682	1 310 852
Titres de dettes		151	5 153
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 579		
Actifs d'impôts courants et différés	6.7	13 579	17 005
Comptes de régularisation et actifs divers	6.8	156 462	139 190
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Participation aux bénéfices différée			
Participation dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement			
Immobilisations corporelles		21 576	24 667
Immobilisations incorporelles		59 722	58 870
Écarts d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF		2 043 890	2 032 916

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Banques centrales	6.1	81	153
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	0	71
Passifs financiers détenus à des fins de transaction			71
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	6 674	5 351
Passifs financiers au coût amorti		1 621 126	1 637 780
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.6	198 060	144 825
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.6	1 423 066	1 491 611
Dettes représentées par un titre	3.3-6.6		1 344
Passifs d'impôts courants et différés	6.7	7 356	4 810
Comptes de régularisation et passifs divers	6.8	181 864	182 470
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.9	24 433	23 269
Dettes subordonnées			
Total dettes		1 841 534	1 853 904
Capitaux propres		202 356	179 012
Capitaux propres part du Groupe		202 356	179 012
Capital et réserves liées		104 917	104 918
Réserves consolidées		79 249	62 012
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-4 821	-4 929
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées			
Résultat de l'exercice		23 011	17 012
Participations ne donnant pas le contrôle			
TOTAL DU PASSIF		2 043 890	2 032 916

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du Groupe	Total des capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital ⁽¹⁾	Élimination des titres auto-détenus						
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2019	82 949	21 968	0	80 071	-2 338	0	182 650	0	182 650
Augmentation de capital				0			0		0
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2019				-36 072			-36 072		-36 072
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				17 160			17 160		17 160
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux paiements en actions				17			17		17
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	0	0	0	-18 895	0	0	-18 895	0	-18 895
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	50	-1 805	0	-1 755	0	-1 755
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31/12/2019				0		17 012	17 012		17 012
Autres variations							0		0
Capitaux propres au 31 décembre 2019	82 949	21 968	0	61 226	-4 143	17 012	179 012	0	179 012
Affectation du résultat 2019				17 012		-17 012	0		0
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2020	82 949	21 968	0	78 238	-4 143	0	179 012	0	179 012
Augmentation de capital				0			0		0
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2020				-16 747			-16 747		-16 747
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				16 747			16 747		16 747
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux paiements en actions				225			225		225
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	0	0	0	225	0	0	225	0	225
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	108	0	108	0	108
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31/12/2020				0		23 011	23 011		23 011
Autres variations							0		0
Capitaux propres au 31 décembre 2020	82 949	21 968	0	78 463	-4 035	23 011	202 356	0	202 356

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle.

(2) Impact capitaux propres des normes d'application rétrospective.

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Résultat avant impôt		32 910	26 359
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	6.16	8 049	6 660
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.16		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		1 603	-2 091
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence			
Résultat net des activités d'investissement		1	
Résultat net des activités de financement		133	167
Autres mouvements		-3 839	-48 893
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		5 947	-44 157
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		74 802	-8 143
Flux liés aux opérations avec la clientèle		-13 441	70 566
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		3 473	647
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		-10 411	38 801
Impôts versés		-3 962	-10 060
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		50 461	91 811
Flux provenant des activités abandonnées			
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		89 318	74 013
Flux liés aux participations⁽¹⁾			50
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		-6 110	-8 677
Flux provenant des activités abandonnées			
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		-6 110	-8 627
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires⁽²⁾		0	-18 912
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		-3 051	-3 003
Flux provenant des activités abandonnées			
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		-3 051	-21 915
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)			
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		80 157	43 471
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		447 423	401 922
Solde net des comptes de caisse et Banques centrales*		427 110	361 012
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédits**		20 313	40 910
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		527 431	447 423
Solde net des comptes de caisse et Banques centrales*		471 590	427 110
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédits**		55 841	20 313
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		80 008	45 501

* Composé du solde net du poste « Caisse et Banques centrales », hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

** Composé du solde des postes « Comptes ordinaires débiteurs non douteux » et « Comptes et prêts au jour le jour non douteux » tels que détaillés en note 6.5 et des postes « Comptes ordinaires créditeurs » et « Comptes et emprunts au jour le jour » tels que détaillés en note 6.8 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 « Principales opérations de structure et événements significatifs de la période ».

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Société à ses actionnaires, à hauteur de 18,912 milliers d'euros sur l'année 2019. Rien n'a été distribué sur 2020.

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits de la Société.
Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques « Juste valeur par résultat » ou « Juste valeur par capitaux propres non recyclables » sont compris dans cette rubrique.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS

1.1. NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITÉ

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2020 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante :
https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2019.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2020, et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2020.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Applicable dans le Groupe	Date de 1 ^{re} application : exercices ouverts à compter du
Amendement aux références au Cadre Conceptuel dans les normes IFRS	Oui	1 ^{er} janvier 2020
IAS 1/IAS 8 Présentation des états financiers Définition de la matérialité	Oui	1 ^{er} janvier 2020
Amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Instruments financiers Réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 1	Oui	1 ^{er} janvier 2020 ⁽¹⁾
Amendement à IFRS 3 Regroupements d'entreprises Définition d'une activité	Oui	1 ^{er} janvier 2020

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Instruments financiers sur la réforme des taux d'intérêt de référence à compter du 1^{er} janvier 2019.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Applicable dans le Groupe	Date de 1 ^{re} application : exercices ouverts à compter du
Amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 Réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 2	Oui	1 ^{er} janvier 2021 ⁽¹⁾
Amendement à IFRS 4 Report facultatif de l'application de la norme IFRS 9 pour les entités qui exercent principalement des activités d'assurance, y compris les entités du secteur de l'assurance appartenant à un conglomérat financier au 1 ^{er} janvier 2023	Non	1 ^{er} janvier 2021

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 sur la réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 2 à compter du 1^{er} janvier 2020.

RÉFORMES DES INDICES DE RÉFÉRENCE

Les réformes des indices de référence, souvent appelées « réformes des IBOR », sont entrées dans une nouvelle phase avec le développement très progressif de l'utilisation des indices de taux sans risque (RFR : *Risk Free Rates*) dans les nouveaux contrats. La situation reste hétérogène selon les devises et les classes d'actifs. À ce stade, une progression plus importante des volumes de transactions a été observée sur les marchés des dérivés et tout particulièrement avec l'utilisation du SONIA. À l'inverse, la liquidité sur les marchés €STR est moins développée.

Pour une majeure partie des contrats existants référençant des indices de taux qui doivent être remplacés, il est maintenant considéré que les taux de remplacement seront la combinaison de taux à terme (pré-déterminé ou post-déterminé) calculés à partir des RFR et d'un spread d'ajustement, ce dernier visant à assurer une équivalence économique avec l'indice remplacé. Malgré cette orientation forte, à ce stade, l'adoption des RFR et le nombre limité de contrats renégociés pour mettre à jour des clauses de *fallback* ou pour remplacer pro-activement le taux de référence traduisent des niveaux hétérogènes de maturité dans la définition détaillée des modalités de transition – y compris des conventions – selon les devises et classes d'actifs. Les développements des systèmes d'information, dépendant des définitions précises des taux de remplacement cibles pour être finalisés, sont toujours en cours.

Le secteur privé reste en première ligne de ces transitions, toutefois des annonces récentes laissent entrevoir une possible intervention des autorités visant à supporter les transitions pour des périmètres de contrats qui ne pourraient pas être renégociés à temps, qu'il s'agisse de remplacer le taux de référence par anticipation de la disparition d'indices ou d'insérer des clauses de *fallback* robustes qui permettent une transition à la disparition d'indices. Néanmoins, en l'absence d'une définition ex-ante de périmètres de contrats qui pourraient bénéficier d'un tel support, la préparation des plans de transition se poursuit. De surcroît, les transitions proactives par anticipation restent vivement encouragées par certaines autorités, telles que l'autorité britannique (FCA : *Financial Conduct Authority*).

Spécifiquement pour le périmètre des contrats dérivés et par extension aux contrats de Repo et prêts / emprunts de titres, l'ISDA a finalisé la mise en œuvre d'un protocole qui permettra d'intégrer automatiquement au contrat les nouvelles clauses de *fallback*. Ce protocole est de nature à simplifier la transition des contrats dérivés entre les parties qui y auront adhéré.

Pour les autres instruments non dérivés, un tel dispositif n'existe pas et de nombreuses renégociations bilatérales seront nécessaires.

Au travers du projet Benchmarks, le Crédit Agricole continue à piloter les transitions des indices de référence en intégrant les préconisations des groupes de travail nationaux et les jalons définis par les autorités, en premier lieu par la FCA. Ainsi, le projet vise à s'inscrire dans les standards définis par les travaux de place. Le calendrier du projet de transition s'articule autour des phases d'adoption et d'offres de taux alternatifs et des dates d'arrêt formel de l'utilisation des indices dont la disparition est annoncée. Les plans de transition finalisés par entité du groupe Crédit Agricole, intégrant les dernières conclusions des groupes de travail et associations de marché et le cas échéant les précisions relatives aux possibles interventions des autorités, seront activés courant 2021.

S'agissant de la transition de l'EONIA vers l'€STR (transition au plus tard le 3 janvier 2022), les travaux sont initiés. Les chambres de compensation ont basculé la rémunération du collatéral de l'EONIA vers l'€STR. Les flux référençant l'€STR n'augmentent que très progressivement. Par ailleurs, l'EURIBOR – comme tout indice de référence – est susceptible de voir sa méthodologie évoluer ou d'être à terme remplacé. Toutefois, le scénario de remplacement à court terme de l'EURIBOR, suivant un calendrier qui serait similaire à celui des transitions LIBOR, n'est pas envisagé à ce stade.

En l'état, la liste des principaux indices de référence à l'échelle du groupe Crédit Agricole et/ou définis comme critiques par l'ESMA qui sont concernés par une transition certaine ou potentielle reste inchangée :

- L'EONIA qui disparaîtra le 3 janvier 2022 ;
- Les LIBOR (USD, GBP, CHF, JPY et EUR) dont la cessation pourrait se produire fin 2021 mais n'est pas encore annoncée officiellement ;
- L'EURIBOR, WIBOR, STIBOR, dont la disparition est possible mais n'est pas anticipée à court terme.

L'EURIBOR, les LIBOR (notamment USD) et l'EONIA représentent – par ordre décroissant – les expositions les plus importantes du Groupe aux indices de référence.

Outre la préparation des transitions anticipées et a minima la mise en conformité avec la BMR, les travaux du projet visent également à identifier et gérer les risques inhérents aux transitions des indices de référence, notamment sur les volets financiers, opérationnels et protection des clients.

Afin que les relations de couvertures comptables affectées par cette réforme des taux d'intérêt de référence puissent se poursuivre malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020. Le Groupe appliquera ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture, principalement ceux liés à l'EONIA, l'EURIBOR et les taux LIBOR (USD, GBP, CHF, JPY), peuvent en bénéficier au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020, le recensement des instruments de couverture impactés par la réforme et sur lesquels subsistent des incertitudes n'appelle pas de commentaire particulier pour la Société.

D'autres amendements, publiés par l'IASB en août 2020, complètent ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les conséquences comptables du remplacement des anciens taux d'intérêt de référence par d'autres taux de référence à la suite des réformes.

Ces modifications, dites « Phase 2 », concernent principalement les modifications des flux de trésorerie contractuels. Elles permettent aux entités de ne pas décomptabiliser ou ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, mais plutôt de mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence alternatif.

En ce qui concerne la comptabilité de couverture, les entités n'auront pas à déqualifier leurs relations de couverture lorsqu'elles procèdent aux changements requis par la réforme.

Le Groupe a décidé d'appliquer ces amendements par anticipation au 1^{er} janvier 2020.

Au 31 décembre 2020, les impacts comptables liés à la transition ont été évalués et sont jugés peu significatifs pour l'entité.

DURÉE DES CONTRATS DE LOCATION IFRS 16 - DÉCISION DE L'IFRS IC DU 26 NOVEMBRE 2019

L'IFRS IC a été saisi lors du premier semestre 2019 d'une question relative à la détermination de la durée exécutoire pour la comptabilisation des contrats de location sous IFRS 16, notamment pour deux types de contrats de location :

- les contrats de location sans échéance contractuelle, résiliables par chacune des parties sous réserve d'un préavis ;

- les contrats renouvelables par tacite reconduction (sauf résiliation par l'une des parties), et sans aucune pénalité contractuelle due en cas de résiliation.

Lors de sa réunion du 26 novembre 2019, l'IFRS IC a rappelé qu'en application d'IFRS 16 et de manière générale, un contrat de location n'est plus exécutoire lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de le résilier sans la permission de l'autre partie et en s'exposant tout au plus à une pénalité négligeable, et a clarifié que pour déterminer la durée exécutoire, tous les aspects économiques du contrat doivent être pris en compte et que la notion de pénalité s'entend au-delà des indemnités de résiliation contractuelles et inclut toute incitation économique à ne pas résilier le contrat.

Cette décision constitue un changement de méthode dans les approches retenues par le Groupe dans la détermination de la durée des contrats de location, et va au-delà des cas particuliers sur lesquels l'IFRS IC a été interrogé, comme rappelé par l'AMF dans ses recommandations au 31 décembre 2019. En effet, la détermination de la durée du contrat à retenir pour l'évaluation du droit d'utilisation et de la dette de loyers s'effectue en application d'IFRS 16 au sein de cette période exécutoire.

Dès la publication de cette décision définitive de l'IFRS IC, le groupe Crédit Agricole a établi un projet intégrant les fonctions comptables, finances, risques et informatiques afin de se mettre en conformité pour la clôture du 31 décembre 2020.

Le Groupe a retenu une durée correspondant à la première option de sortie post 5 ans, comme étant la durée raisonnablement certaine d'un bail. Cette durée, à l'initiation des baux commerciaux français sera appliquée dans la majeure partie des cas. La principale exception sera le cas d'un bail dans lequel le Groupe a renoncé à ses options de sorties triennales intermédiaires (par exemple en contrepartie d'une réduction de loyers) ; dans ce cas, la durée du bail restera sur 9 ans.

Pour la Société, la décision IFRIC IC de novembre 2019, ne modifie pas les hypothèses retenues pour la comptabilisation des contrats de location.

NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNES AU 31 DÉCEMBRE 2020

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2020 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe.

Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2020.

1.2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les dépréciations des créances ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

INSTRUMENTS FINANCIERS (IFRS 9, IAS 32 ET 39)

Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations

contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que la Société utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

• Évaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

• Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classement soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) pour les instruments de dette, soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Les instruments dérivés sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif

(TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant peut être ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur (cf. paragraphe « *Provisionnement pour risque de crédit* »).

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Actifs financiers

• Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (par exemple des prêts et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (par exemple des actions).

Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti (instruments de dette uniquement) ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (recyclables pour les instruments de dette, non recyclables pour les instruments de capitaux propres).

- Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépendent de deux critères réunis : le modèle de gestion défini au niveau portefeuille et l'analyse des caractéristiques contractuelles déterminée par instrument de dette sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion :
Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management de la Société pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le modèle *collecte* dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- Le modèle *collecte et vente* dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- Le modèle *autre / vente* dont l'objectif principal est de céder les actifs.

Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Lorsque la stratégie que suit le management pour la gestion d'actifs financiers ne correspond ni au modèle *collecte*, ni au modèle *collecte et vente*, ces actifs financiers sont classés dans un portefeuille dont le modèle de gestion est *autre / vente*.

- Les caractéristiques contractuelles (test « *Solely Payments of Principal & Interests* » ou test « *SPPI* ») :

Le test « *SPPI* » regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou *Benchmark test*) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des « tranches »).

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas, le test « SPPI » nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche « *look-through* » et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents. Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test « SPPI » peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :

Instruments de dette		Modèles de gestion		
		Collecte	Collecte et vente	Autre / Vente
Test SPPI	Satisfait	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres recyclables	Juste valeur par résultat (Test SPPI N/A)
	Non satisfait	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	

Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test « SPPI ».

Ils sont enregistrés à la date de règlement-livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des frais de transaction des prêts et créances, et des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie d'actifs financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Provisionnement pour risque de crédit ».

Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle collecte et vente et s'ils respectent le test « SPPI ».

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction. L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont

enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Provisionnement pour risque de crédit » (sans que cela n'affecte la juste valeur à l'actif du bilan).

Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel la Société détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.

- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test « SPPI ». C'est notamment le cas des OPC.

- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels l'entité choisit la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours. Les intérêts de ces instruments sont comptabilisés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature dont le modèle de gestion est « Autre / vente » sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature, par échec au test SPPI, sont enregistrés à la date de règlement-livraison.

- Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont enregistrés à la date de négociation. Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat et non détenus à des fins de transaction sont enregistrés en date règlement-livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit net bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique dès la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction. Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat si :

- le droit de l'entité d'en percevoir le paiement est établi ;
- il est probable que les avantages économiques associés aux dividendes iront à l'entité ;
- le montant des dividendes peut être évalué de façon fiable.

• Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés, ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test « SPPI ».

- Évaluation des impacts en compte de résultat des actifs financiers désignés

En vertu de l'approche par superposition, la Société continue d'appliquer pour la reconnaissance du résultat des actifs financiers désignés les principes et méthodes comptables que la Société appliquait sous IAS 39 :

Actifs financiers au coût amorti selon IAS 39

Les actifs financiers au coût amorti sont comptabilisés initialement pour leur juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Dépréciation selon IAS 39 des actifs financiers désignés

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de perte résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, la Société utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. La Société prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme, etc.

Au-delà de ces critères, la Société constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans.

Passifs financiers

• Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

- Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture), sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

- Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'un des trois cas prévus par la norme ci-après, peuvent être évalués à la juste valeur par résultat sur option : émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, réduction ou élimination de distorsion de traitement comptable ou groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable (auquel cas les variations de valeur liées au risque de crédit propre sont enregistrées en résultat, comme prévu par la norme).

- Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivés) sont évalués au coût amorti.

Ces passifs sont enregistrés en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Produits de la collecte

- Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des « Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.18 « Provisions ».

• Reclassement des passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

• Distinction dettes - capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

• Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitatives ou qualitatives concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistrée comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote / surcote est

constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au TIE d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

Intérêts négatifs sur actifs et passifs financiers

Conformément à la décision de l'IFRS IC de janvier 2015, les produits d'intérêt négatifs (charges) sur actifs financiers ne répondant pas à la définition d'un revenu au sens d'IFRS 15 sont comptabilisés en charges d'intérêts en compte de résultat, et non en réduction du produit d'intérêts. Il en est de même pour les charges d'intérêts négatives (produits) sur passifs financiers.

Dépréciation / provisionnement pour risque de crédit

• Champ d'application

Conformément à IFRS 9, la Société comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues (« *Expected Credit Losses* » ou « *ECL* ») sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

• Risque de crédit et étapes de dépréciation / provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (Buckets) :

- 1^{re} étape (Bucket 1) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2^e étape (Bucket 2) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes attendues à maturité ;
- 3^e étape (Bucket 3) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet

néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en *Bucket 3* ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en *Bucket 2*, puis en *Bucket 1* en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

- Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours en défaut (*Bucket 3*) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

La contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation de défaut (appréciation par la Direction des Risques).

- La notion de perte de crédit attendue « ECL »

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

• Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (« *Loss Given Default* » ou « *LGD* »).

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant

d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les modalités de mesure des ECL tiennent compte des biens affectés en garantie et des autres rehaussements de crédit qui font partie des modalités contractuelles et que l'entité ne comptabilise pas séparément.

L'estimation des insuffisances de flux de trésorerie attendues d'un instrument financier garanti reflète le montant et le calendrier de recouvrement des garanties. Conformément à la norme IFRS 9, la prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.

• Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (*Buckets*).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du *Forward Looking* local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en *Bucket 2* (basculer de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf

exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Bucket 1* à *Bucket 2* des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la probabilité de défaut (« PD ») à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Bucket 2*.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (*Bucket 1*).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de

- notation interne);
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement);
- le circuit de distribution, l'objet du financement...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, la Société utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en deçà duquel les expositions seront classées en *Bucket 1* et dépréciées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés « Investment Grade », en date d'arrêt, seront classés en *Bucket 1* et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés « Non-Investment Grade » (NIG), en date d'arrêt, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Bucket 2* (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Bucket 3*).

Conformément à la définition de l'Autorité Bancaire Européenne « ABE » précisée dans le chapitre « Facteurs de risque » du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A., les restructurations de créances pour difficultés financières du débiteur correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit à ce titre, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client. Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Par « modification de contrat », sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la Banque ayant un profil de risque similaire.

Par « refinancement », sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (*Bucket 3*).

• Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi, ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement de l'instrument de dette en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de « créance restructurée » est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructurée » pendant une période minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes

sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation liée à ce type d'événement, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisé au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable de la créance ; et
- la somme des flux futurs de trésorerie théoriques du prêt « restructuré », actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer immédiatement en coût du risque.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en « Produit net bancaire ».

• Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tout passage en perte, un provisionnement en *Bucket 3* aura dû être constitué (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en « coût du risque » pour le nominal, en « Produit net bancaire » pour les intérêts.

Instruments financiers dérivés

• Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

À chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- en résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- en capitaux propres s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

• La comptabilité de couverture

- Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, la Société n'applique pas le volet « comptabilité de couverture » d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro-couverture lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne.

Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

- Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- la couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- la couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;

- la couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation de la Société.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêt.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »). Notamment :

- Le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Des précisions sur la stratégie de gestion des risques du Groupe et son application sont apportées dans le chapitre 5 « Risques et Pilier 3 » du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

- Évaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur** : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie** : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;

- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger** : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement, sauf en cas de disparition de l'élément couvert :

- couverture de juste valeur** : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à son classement. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie** : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger** : les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

• Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA / DVA décrit dans le chapitre 5 « Risques et Pilier 3 » du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A..

La Société considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

• Risque de contrepartie sur les dérivés

La Société intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou « CVA ») et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou « DVA » ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA / DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des

paramètres de marché tels que les *Credit Default Swaps* « CDS » nominatifs cotés (ou CDS *Single Name*) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

• Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Société retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur

est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;

- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marché observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de

ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, la Société compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers

• Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

• Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- Les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- Les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

Engagements de financement et garanties financières donnés

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre « Dépréciation » ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

PROVISIONS (IAS 37 ET 19)

La Société identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Société a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux (hors impôt sur le résultat) ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé

à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.18 « Provisions ».

AVANTAGES AU PERSONNEL (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participation et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies ;
- les autres avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de cessation d'emploi.

Avantages postérieurs à l'emploi

• Régimes à prestations définies

La Société détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi

que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction (cf. note 7.4 « Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies »).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

Conformément à la norme IAS 19, la Société impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables. Les écarts actuariels sont constitués des ajustements liés à l'expérience (différence entre ce qui a été estimé et ce qui s'est produit) et de l'effet des changements apportés aux hypothèses actuarielles.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies. La différence entre le rendement attendu et le rendement réel des actifs de régimes est constaté en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation

correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

• Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Société n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (recupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou la perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà

payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
 - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
 - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées d'impôt sur les sociétés (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi, les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

Dans le cadre des contrats de location IFRS 16, un impôt différé passif est comptabilisé sur le droit d'utilisation et un impôt différé actif sur la dette locative pour les contrats de location dont le Groupe est preneur.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat donnent lieu à la comptabilisation d'une créance ou d'une dette d'impôt courant lorsque la probabilité de recevoir l'actif ou de payer le passif est jugée plus probable qu'improbable. Ces risques sont par ailleurs pris en compte dans l'évaluation des actifs et passifs d'impôts courants et différés.

L'interprétation IFRIC 23 portant sur l'évaluation des positions fiscales incertaines s'applique dès lors qu'une entité a identifié une ou des incertitudes à propos de positions fiscales prises concernant ses impôts. Elle apporte également des précisions sur leurs estimations :

- l'analyse doit être fondée sur une détection à 100 % de l'administration fiscale ;

- le risque fiscal doit être comptabilisé au passif dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que les autorités fiscales remettent en cause le traitement retenu, pour un montant reflétant la meilleure estimation de la Direction ;
- en cas de probabilité supérieure à 50 % de remboursement par l'administration fiscale, une créance doit être comptabilisée.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur les bénéfices » du compte de résultat.

TRAITEMENT DES IMMOBILISATIONS (IAS 16, 36, 38 ET 40)

Le groupe Crédit Agricole applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobili-

sations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements et système d'information	3 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Matériel spécialisé	3 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

OPÉRATIONS EN DEVISES (IAS 21)

En date d'arrêté, les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros, monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole.

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires (ex : instruments de dette) et non monétaires (ex : instruments de capitaux propres).

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte trois exceptions :

- sur les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres recyclables ;
- sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère, les écarts de change sont comptabilisés en capitaux propres recyclables pour la part efficace ;
- sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les écarts de change liés aux variations de juste de valeur du risque de crédit propre sont enregistrés en capitaux propres non recyclables.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon le traitement comptable de ces éléments avant conversion :

- les éléments au coût historique restent évalués au cours de change du jour de la transaction (cours historique) ;

- les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres non recyclables si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres non recyclables.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC LES CLIENTS (IFRS 15)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif.

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associée à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).
 - a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
 - b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

COMMISSIONS

Pour son activité de teneur de compte, la Société perçoit des droits de garde et des commissions bancaires.

En tant que courtier en assurance vie, la Société perçoit des commissions de frais de gestion qui sont calculées par rapport aux encours, des droits d'entrées en fonction des souscriptions et des commissions d'arbitrage.

Pour son activité de distributeur de produits financiers, la Société perçoit des commissions de placement calculées par rapport aux encours.

Les comptes consolidés intègrent par ailleurs les commissions des activités relatives à la filiale CA Indosuez Gestion.

Ainsi, pour les OPC, les commissions comprennent :

- les commissions de gestion perçues rémunérant la prestation de gestion des portefeuilles. Elles sont reconnues au fur et à mesure du service rendu et sont calculées principalement en appliquant un pourcentage aux encours gérés, et perçues mensuellement ;
- les commissions intègrent également des commissions de mouvement payées par le fonds ;
- les commissions de surperformance rémunèrent la société de gestion lorsque les dispositions contractuelles du fonds le prévoient. Elles sont calculées sur la base d'un pourcentage de la différence positive entre la performance constatée du fonds et l'indice de référence mentionné au prospectus.

Ces commissions sont reconnues en résultat à l'échéance de la période de calcul.

Pour les mandats, les commissions de gestion perçues rémunèrent la prestation de gestion des portefeuilles. Elles sont reconnues au fur et à mesure du service rendu et sont calculées principalement en appliquant un pourcentage aux encours gérés, comptabilisées mensuellement et perçues annuellement.

Les commissions et rétrocessions, enregistrées en date de clôture, sont calculées sur la base d'encours estimés et susceptibles d'être ajustés dans le temps.

Pour ces activités, la Société rétrocède une partie de ces commissions à ses partenaires.

CONTRATS DE LOCATION (IFRS 16)

Le Groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

Contrats de location dont le Groupe est bailleur

Les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location-financement, soit en opérations de location simple.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur. L'analyse de la substance économique des opérations de location-financement conduit le bailleur à :
 - a) Sortir du bilan l'immobilisation louée ;
 - b) Constaté une créance financière sur le client parmi les « actifs financiers au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir par le bailleur au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
 - c) Comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles portant sur la créance financière et la valeur nette comptable de l'immobilisation louée ;
 - d) Décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts, d'autre part l'amortissement du capital.
- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et enregistre les produits de location de manière linéaire parmi les « produits des autres activités » au compte de résultat.

Contrats de location dont le Groupe est preneur

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

En France, la durée retenue pour les baux commerciaux dits « 3/6/9 » est généralement de 9 ans avec une période initiale non résiliable de 3 ans. Le Groupe a retenu une durée correspondant à la première option de sortie post 5 ans comme étant la durée raisonnablement certaine d'un bail. Cette durée, à l'initiation des baux commerciaux français, est

appliquée dans la majeure partie des cas. La principale exception est le cas d'un bail dans lequel les options de sortie intermédiaires ont été abandonnées (par exemple en contrepartie d'une réduction de loyers) ; dans ce cas, la durée du bail reste sur 9 ans. Cette durée de 5 ans est également appliquée aux baux en tacite prolongation.

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée. Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux et la TVA non déductible sur les loyers sont exclus du calcul de la dette et sont comptabilisés en charges générales d'exploitation.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du preneur sur la durée du contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable. Le taux d'endettement marginal tient compte de la structure de paiement des loyers. Il reflète les conditions du bail (durée, garantie, environnement économique...) – le Groupe applique sur ce point la décision de l'IFRS IC du 17 septembre 2019 depuis la mise en œuvre d'FRS 16 (pas d'impact de cette décision).

La charge au titre des contrats de location est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital.

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance, des coûts de remise en état et diminuée des avantages incitatifs à la location. Il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à douze mois) et les contrats de location, dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur, ne sont pas comptabilisés au bilan, les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Conformément aux dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

1.3. PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION (IFRS 10, IFRS 11 ET IAS 28)

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Société et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Société dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

Notions de contrôle

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque la Société est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Société la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Société contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Société détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des

décisions de la Société lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Société, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi, au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenu par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Société est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 28, les participations minoritaires détenues par les entités pour lesquelles l'option prévue par l'article 18 de cette norme a été retenue, sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Société sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Société ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable, la Société constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

RETRAITEMENTS ET ÉLIMINATIONS

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

2.1. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

SOCIÉTÉS NOUVELLEMENT CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2020

Néant.

SOCIÉTÉS SORTIES DU PÉRIMÈTRE AU 31 DÉCEMBRE 2020

Néant.

2.2. PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES

Ces titres sont enregistrés au sein du portefeuille « Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Au 31 décembre 2020, les participations non consolidées sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31/12/2020		31/12/2019	
	Valeur au bilan	% de capital détenu	Valeur au bilan	% de capital détenu
Titres de participation non consolidés (détail) :				
OSEO/ SOFARIS	131	0,01 %	131	0,01 %
VALBAUME IMMOBILIER	8	100 %	8	100 %
LESICA	103	2 %	103	2 %
CLD GESTION D'ACTIFS CORSE	8	30,15 %	8	30,15 %
GIE AMUNDI IT SERVICES	10	0,25 %	10	0,25 %
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés	259	-	259	-

2.3. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par la crise liée au Coronavirus, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

La pandémie de Covid-19 n'a pas eu d'impact en termes de renégociation ou de dépréciation des prêts à la clientèle. La Banque a mis en œuvre son plan de continuité des activités incluant la séparation des équipes sur deux sites distincts et le recours massif au travail à distance.

La Société n'a pas été concernée par les mesures de soutien de l'État aux entreprises suite à l'épidémie de Covid-19.

D'autre part, les effets dans le futur restent incertains.

Impacts de ces mesures sur le risque de crédit

Conformément à la communication de l'IASB du 27 mars 2020 relative à la comptabilisation des pertes de crédit attendues en application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers dans les circonstances exceptionnelles actuelles, il a été rappelé l'importance de l'exercice du jugement dans l'application des principes d'IFRS 9 du risque de crédit et le classement des instruments financiers qui en résulte.

Le report d'échéance sur concours octroyés aux clients n'a pas systématiquement comme conséquence une remise en cause de la situation financière des clients : il n'y a pas automatiquement d'augmentation du risque de contrepartie. Les modifications du contrat ne peuvent généralement pas être considérées comme des évolutions liées à des cas de restructurations pour difficultés financières.

Ce report n'a donc pour conséquence ni le basculement mécanique de l'encours dont la dépréciation est fondée sur les pertes attendues de crédits sur 12 mois (*Bucket 1*) vers une comptabilisation de la dépréciation des pertes attendues à maturité (*Bucket 2*), ni le passage automatique des encours vers la catégorie douteux (*Bucket 3*).

De même, le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la Covid-19, le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Les impacts sont non significatifs aux bornes de la Société.

3. GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

Le pilotage des risques bancaires au sein de la Société est assuré par la Direction des Engagements. Cette Direction est rattachée au Directeur Général et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risque » comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables figurent dans les états financiers.

3.1. RISQUE DE CRÉDIT

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion.

3.1.1. VARIATION DES VALEURS COMPTABLES ET DES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR LA PÉRIODE

Rapprochement du solde d'ouverture / clôture de la correction de valeur pour pertes et de la valeur comptable brute relatives aux actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

(en milliers d'euros)	Actifs sains								Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Actifs dépréciés (Bucket 3)				
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	
Au 31 décembre 2019	5 153	0	0	0	0	0	5 153	0	5 153
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Bucket à l'autre	0	0	0	0	0	0	0	0	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2							0	0	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1							0	0	
Transferts vers Bucket 3							0	0	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1							0	0	
Total après transferts	5 153	0	0	0	0	0	5 153	0	5 153
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	-5 002	0	0	0	0	0	-5 002	0	
Nouvelle production : achat, octroi, origination...							0	0	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-5 002						-5 002	0	
Passages à perte							0	0	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières							0	0	
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période								0	
Changements dans le modèle / méthodologie								0	
Variations de périmètre							0	0	
Autres							0	0	
Total	151	0	0	0	0	0	151	0	151
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁽¹⁾							0		
Au 31 décembre 2020	151	0	0	0	0	0	151	0	151
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	0		0		0		0		

(1) Inclut les impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les impacts relatifs à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les impacts liés à la variation des créances rattachées.

Rapprochement du solde d'ouverture / clôture de la correction de valeur pour pertes et de la valeur comptable brute relatives aux actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Actifs sains						Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Actifs dépréciés (Bucket 3)				
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a)+(b)
(en milliers d'euros)									
Au 31 décembre 2019	49 022	0	0	0	0	0	49 022	0	49 022
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Bucket à l'autre	0	0	0	0	0	0	0	0	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2							0	0	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1							0	0	
Transferts vers Bucket 3							0	0	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1							0	0	
Total après transferts	49 022	0	0	0	0	0	49 022	0	49 022
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	13 889	-1	0	0	0	0	13 889	-1	
Nouvelle production : achat, octroi, origination...	27 870	-16					27 870	-16	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-13 538	15					-13 538	15	
Passages à perte							0	0	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières							0	0	
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période								0	
Changements dans le modèle / méthodologie								0	
Variations de périmètre							0	0	
Autres	-443						-443	0	
Total	62 911	-1	0	0	0	0	62 911	-1	62 910
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁽¹⁾							0		
Au 31 décembre 2020	62 911	-1	0	0	0	0	62 911	-1	62 910
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	0		0		0		0		

(1) Inclut les impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les impacts relatifs à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les impacts liés à la variation des créances rattachées.

Rapprochement du solde d'ouverture / clôture de la correction de valeur pour pertes et de la valeur comptable brute relatives aux actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains						Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Actifs dépréciés (Bucket 3)				
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a)+(b)
(en milliers d'euros)									
Au 31 décembre 2019	1 304 950	-488	4 702	-45	2 704	-971	1 312 356	-1 504	1 310 852
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Bucket à l'autre	0	0	0	0	0	0	0	0	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2							0	0	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1							0	0	
Transferts vers Bucket 3							0	0	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1							0	0	
Total après transferts	1 304 950	-488	4 702	-45	2 704	-971	1 312 356	-1 504	1 310 852
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	-60 367	83	8 048	-375	-1 559	0	-53 878	-292	
Nouvelle production : achat, octroi, origination...	34 941	-821	9 227	-1 554			44 168	-2 375	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-96 534	904	-1 179	1 179			-97 713	2 083	
Passages à perte							0	0	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières							0	0	
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période								0	
Changements dans le modèle / méthodologie								0	
Variations de périmètre							0	0	
Autres	1 226				-1 559		-333	0	
Total	1 244 583	-405	12 750	-420	1 145	-971	1 258 478	-1 796	1 256 682
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁽¹⁾									
Au 31 décembre 2020	1 244 583	-405	12 750	-420	1 145	-971	1 258 478	-1 796	1 256 682
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	0		0		0		0		

(1) Inclut les impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les impacts relatifs à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les impacts liés à la variation des créances rattachées.

Rapprochement du solde d'ouverture / clôture de la correction de valeur pour pertes et de la valeur comptable brute relatives aux engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Engagements sains						Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Engagements dépréciés (Bucket 3)				
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 31 décembre 2019	86 187	0	0	0	0	0	86 187	0	86 187
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Bucket à l'autre	0	0	0	0	0	0	0	0	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2							0	0	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1							0	0	
Transferts vers Bucket 3							0	0	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1							0	0	
Total après transferts	86 187	0	0	0	0	0	86 187	0	86 187
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	100 346	-57	1 244	-40	0	0	101 590	-97	
Nouveaux engagements donnés	100 402	-113	1 245	-41			101 647	-154	
Extinction des engagements	-56	56	-1	1			-57	57	
Passages à perte							0	0	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières							0	0	
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période								0	
Changements dans le modèle / méthodologie								0	
Variations de périmètre							0	0	
Autres							0	0	
Au 31 décembre 2020	186 533	-57	1 244	-40	0	0	187 777	-97	187 680

Rapprochement du solde d'ouverture / clôture de la correction de valeur pour pertes et de la valeur comptable brute relatives aux engagements de garanties (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains								
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 31 décembre 2019	105 670				20		105 690	0	105 690
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Bucket à l'autre	0	0	0	0	0	0	0	0	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2							0	0	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1							0	0	
Transferts vers Bucket 3							0	0	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1							0	0	
Total après transferts	105 670	0	0	0	20	0	105 690	0	105 690
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	-28 826	-128	1 040	-187	730	0	-27 056	-315	
Nouveaux engagements donnés	19 373	-172	1 064	-211			20 437	-383	
Extinction des engagements	-48 199	44	-24	24			-48 223	68	
Passages à perte							0	0	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières							0	0	
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période								0	
Changements dans le modèle / méthodologie								0	
Variations de périmètre							0	0	
Autres					730		730	0	
Au 31 décembre 2020	76 844	-128	1 040	-187	750	0	78 634	-315	78 319

3.1.2. EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DES ACTIFS DÉTENUS EN GARANTIE ET AUTRES REHAUSSEMENTS DE CRÉDITS

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Bucket 3).

Actifs financiers non soumis aux exigences de dépréciation (comptabilisés à la juste valeur par résultat)

	Au 31 décembre 2020					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
(en milliers d'euros)						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	69	0	0	0	0	0
Actifs financiers détenus à des fins de transaction						
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	69					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option						
Instruments dérivés de couverture	575					
Total	644	0	0	0	0	0
	Au 31 décembre 2019					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
(en milliers d'euros)						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	120	0	0	0	0	0
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	57					
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	63					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option						
Instruments dérivés de couverture	478					
Total	598	0	0	0	0	0

Actifs financiers soumis aux exigences de dépréciation
Au 31 décembre 2020
(en milliers d'euros)

	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautions et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	0	0	0	0	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit						
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Prêts et créances sur la clientèle						
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Titres de dettes						
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Actifs financiers au coût amorti	1 319 743	0	0	0	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	174	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	62 910					
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Prêts et créances sur la clientèle	1 256 682					
dont : actifs dépréciés en date de clôture	174					
Titres de dettes	151					
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Total	1 319 743	0	0	0	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	174	0	0	0	0	0

Au 31 décembre 2019

	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautions et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	0	0	0	0	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit						
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Prêts et créances sur la clientèle						
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Titres de dettes						
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Actifs financiers au coût amorti	1 365 027	0	0	0	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	1 733	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	49 022					
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Prêts et créances sur la clientèle	1 310 852					
dont : actifs dépréciés en date de clôture	1 733					
Titres de dettes	5 153					
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Total	1 365 027	0	0	0	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	1 733	0	0	0	0	0

(en milliers d'euros)

Engagements hors bilan soumis aux exigences de dépréciation

Au 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	78 319					
dont : engagements dépréciés en date de clôture	750					
Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)	187 680					
dont : engagements dépréciés en date de clôture						
Total	265 999	0	0	0	0	0
dont : engagements dépréciés en date de clôture	750	0	0	0	0	0

Au 31 décembre 2019

(en milliers d'euros)	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	105 690					
dont : engagements dépréciés en date de clôture	20					
Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)	86 187					
dont : engagements dépréciés en date de clôture						
Total	191 877	0	0	0	0	0
dont : engagements dépréciés en date de clôture	20	0	0	0	0	0

3.1.3. ACTIFS FINANCIERS MODIFIÉS

1) Actifs financiers modifiés : actifs financiers restructurés au cours de la période

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi, elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration. (Une définition plus détaillée des encours restructurés et leur traitement comptable est détaillée dans la note 1.2 « Principes et méthodes comptables », chapitre « Instruments financiers - Risque de crédit »).

- 1) Actifs financiers modifiés : actifs financiers restructurés au cours de la période.
L'entité n'a pas été concernée sur l'exercice 2020.
- 2) Actifs financiers modifiés : actifs restructurés transférés depuis le *Bucket 2* ou le *Bucket 3* vers le *Bucket 1* au cours de la période.
Selon les principes établis dans la note 1.2 « Principes et méthodes comptables », chapitre « Instruments financiers - Risque de crédit », les actifs restructurés dont le stade de dépréciation correspond à celui du *Bucket 2* (actifs sains) ou *Bucket 3* (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en *Bucket 1* (actifs sains).
L'entité n'a pas été concernée sur l'exercice 2020.

3.1.4. CONCENTRATIONS DU RISQUE DE CRÉDIT

3.1.4a. EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIES DE RISQUE DE CRÉDIT

Les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalles de probabilité de défaut. La correspondance entre les notations internes et les intervalles de probabilité de défaut est détaillée dans le chapitre « Risques et pilier 3 – Gestion du risque de crédit » du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A..

Actifs financiers

Actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)

		Au 31 décembre 2020				Au 31 décembre 2019			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains				Actifs sains			
(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	1 107 917	3 541		1 111 458	859 146			859 146
	0,5 % < PD ≤ 2 %	96 543	117		96 660	23 952			23 952
	2 % < PD ≤ 20 %	15 055	9 092		24 147		4 702		4 702
	20 % < PD < 100 %				0				0
	PD = 100 %			1 144	1 144			2 704	2 704
Total clientèle de détail		1 219 515	12 750	1 144	1 233 409	883 098	4 702	2 704	890 504
	PD ≤ 0,6 %	87 669			87 669	475 972			475 972
	0,6 % < PD < 12 %	461			461	55			55
	12 % ≤ PD < 100 %				0				0
	PD = 100 %			1	1				0
Total Hors clientèle de détail		88 130	0	1	88 131	476 027	0	0	476 027
Dépréciations		-406	-420	-971	-1 797	-488	-45	-971	-1 504
Total		1 307 239	12 330	174	1 319 743	1 358 637	4 657	1 733	1 365 027

Engagements par signature

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

		Au 31 décembre 2020				Au 31 décembre 2019			
		Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
		Engagements sains			Total	Engagements sains			Total
(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	167 681	72		167 753	65 757			65 757
	0,5 % < PD ≤ 2 %	10 814	32		10 846	1 938			1 938
	2 % < PD ≤ 20 %	3 000	1 140		4 140	17 692			17 692
	20 % < PD < 100 %				0				0
	PD = 100 %				0				0
Total clientèle de détail		181 495	1 244	0	182 739	85 387	0	0	85 387
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	4 799			4 799	800			800
	0,6 % < PD < 12 %	239			239				0
	12 % ≤ PD < 100 %				0				0
	PD = 100 %				0				0
Total Hors clientèle de détail		5 038	0	0	5 038	800	0	0	800
Provisions ⁽¹⁾		-57	-40		-97				0
Total		186 476	1 204	0	187 680	86 187	0	0	86 187

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

		Au 31 décembre 2020				Au 31 décembre 2019			
		Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
		Engagements sains			Total	Engagements sains			Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	
(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit								
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	66 135			66 135	28 760			28 760
	0,5 % < PD ≤ 2 %	4 578			4 578	359			359
	2 % < PD ≤ 20 %	20	1 040		1 060	24 010			24 010
	20 % < PD < 100 %				0				0
	PD = 100 %			750	750			20	20
Total Clientèle de détail		70 733	1 040	750	72 523	53 129	0	20	53 149
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	5 751			5 751	1 611			1 611
	0,6 % < PD < 12 %	360			360	250			250
	12 % ≤ PD < 100 %				0				0
	PD = 100 %				0				0
Total Hors clientèle de détail		6 111	0	0	6 111	1 861	0	0	1 861
Provisions ⁽¹⁾		-128	-187		-315				0
Total		76 716	853	750	78 319	54 990	0	20	55 010

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

3.1.4b. ÉVALUATION DE LA CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT PAR AGENT ÉCONOMIQUE
Actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)

		Au 31 décembre 2020				Au 31 décembre 2019			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains			Total	Actifs sains			Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
(en milliers d'euros)									
Administration générale					0				0
Banques centrales					0				0
Établissements de crédit		63 062			63 062	54 175			54 175
Grandes entreprises		25 068		1	25 069	421 852			421 852
Clientèle de détail		1 219 515	12 750	1 144	1 233 409	883 098	4 702	2 704	890 504
Dépréciations		-406	-420	-971	-1 797	-488	-45	-971	-1 504
Total		1 307 239	12 330	174	1 319 743	1 358 637	4 657	1 733	1 365 027

Dettes envers la clientèle*(en milliers d'euros)*

	31/12/2020	31/12/2019
Administration générale	197	197
Grandes entreprises	206 394	241 792
Clientèle de détail	1 216 475	1 249 622
Total Dettes envers la clientèle	1 423 066	1 491 611

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2020				Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Administration générale				0				0
Banques centrales				0				0
Établissements de crédit				0				0
Grandes entreprises	5 038			5 038	800			800
Clientèle de détail	181 495	1 244		182 739	85 387			85 387
Provisions ⁽¹⁾	-57	-40		-97				0
Total	186 476	1 204	0	187 680	86 187	0	0	86 187

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2020				Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Administration générale				0				0
Banques centrales				0				0
Établissements de crédit				0	45 680			45 680
Grandes entreprises	6 111			6 111	1 166			1 166
Clientèle de détail	70 733	1 040	750	72 523	58 824		20	58 844
Provisions ⁽¹⁾	-128	-187		-315				0
Total	76 716	853	750	78 319	105 670	0	20	105 690

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

3.1.4c. ÉVALUATION DE LA CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2020				Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains			Total	Actifs sains			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
France (y compris DOM-TOM)	1 247 875	12 550	1 091	1 261 516	1 309 620	4 472	2 650	1 316 742
Autres pays de l'Union européenne	19 331	200	54	19 585	18 891		54	18 945
Autres pays d'Europe	9 545			9 545	1 162			1 162
Amérique du Nord	4 771			4 771	7 556			7 556
Amériques centrale et du Sud	14			14	4			4
Afrique et Moyen-Orient	25 847			25 847	21 892			21 892
Asie et Océanie (hors Japon)	262			262		230		230
Japon				0				0
Organismes supra-nationaux				0				0
Dépréciations	-406	-420	-971	-1 797	-488	-45	-971	-1 504
Total	1 307 239	12 330	174	1 319 743	1 358 637	4 657	1 733	1 365 027

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
France (y compris DOM-TOM)	1 290 463	1 342 543
Autres pays de l'Union européenne	47 993	44 385
Autres pays d'Europe	6 006	2 314
Amérique du Nord	5 111	9 201
Amériques centrale et du Sud	10 512	16 978
Afrique et Moyen-Orient	59 036	72 792
Japon	61	49
Asie et Océanie (hors Japon)	3 884	3 349
Organismes supra-nationaux		
Total Dettes envers la clientèle	1 423 066	1 491 611

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2020				Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains			Total	Engagements sains			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	186 308	1 244		187 552	85 995			85 995
Autres pays de l'Union européenne	223			223	192			192
Autres pays d'Europe				0				0
Amérique du Nord				0				0
Amériques centrale et du Sud				0				0
Afrique et Moyen-Orient				0				0
Asie et Océanie (hors Japon)	2			2				0
Japon				0				0
Organismes supra-nationaux				0				0
Provisions ⁽¹⁾	-57	-40		-97				0
Total	186 476	1 204	0	187 680	86 187	0	0	86 187

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2020				Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains			Total	Engagements sains			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	72 844	1 040	750	74 634	101 055		20	101 075
Autres pays de l'Union européenne	444			444	569			569
Autres pays d'Europe	166			166	235			235
Amérique du Nord				0				0
Amériques centrale et du Sud				0				0
Afrique et Moyen-Orient	818			818	1 239			1 239
Asie et Océanie (hors Japon)	2 572			2 572	2 572			2 572
Japon				0				0
Organismes supra-nationaux				0				0
Provisions ⁽¹⁾	-128	-187		-315				0
Total	76 716	853	750	78 319	105 670	0	20	105 690

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

3.2. RISQUE DE MARCHÉ

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion.

3.2.1. OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

	31/12/2020						
(en milliers d'euros)	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	575	0	0	575
Futures							0
FRA							0
Swaps de taux d'intérêt				575			575
Options de taux							0
Caps-floors-collars							0
Autres instruments conditionnels							0
Instruments de devises	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change							0
Options de change							0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0
Autres							0
Sous-total	0	0	0	575	0	0	575
Opérations de change à terme							0
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	0	0	0	575	0	0	575
	31/12/2019						
(en milliers d'euros)	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	478	0	0	478
Futures							0
FRA							0
Swaps de taux d'intérêt				478			478
Options de taux							0
Caps-floors-collars							0
Autres instruments conditionnels							0
Instruments de devises	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change							0
Options de change							0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0
Autres							0
Sous-total	0	0	0	478	0	0	478
Opérations de change à terme							0
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	0	0	0	478	0	0	478

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

(en milliers d'euros)	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	6 674	0	0	6 674
Futures							0
FRA							0
Swaps de taux d'intérêt				6 674			6 674
Options de taux							0
Caps-floors-collars							0
Autres instruments conditionnels							0
Instruments de devises	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change							0
Options de change							0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0
Autres							0
Sous-total	0	0	0	6 674	0	0	6 674
Opérations de change à terme							0
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture – Passif	0	0	0	6 674	0	0	6 674

(en milliers d'euros)	31/12/2019						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	5 351	0	0	5 351
Futures							0
FRA							0
Swaps de taux d'intérêt				5 351			5 351
Options de taux							0
Caps-floors-collars							0
Autres instruments conditionnels							0
Instruments de devises	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change							0
Options de change							0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0
Autres							0
Sous-total	0	0	0	5 351	0	0	5 351
Opérations de change à terme							0
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture – Passif	0	0	0	5 351	0	0	5 351

Instruments dérivés de transaction - juste valeur actif

(en milliers d'euros)	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	0	0
Futures							0
FRA							0
Swaps de taux d'intérêt							0
Options de taux							0
Caps-floors-collars							0
Autres instruments conditionnels							0
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change							0
Options de change							0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions et indices boursiers							0
Dérivés sur métaux précieux							0
Dérivés sur produits de base							0
Dérivés de crédits							0
Autres							0
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0
Opérations de change à terme							0
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	0	0	0	0	0	0	0

	31/12/2019						
(en milliers d'euros)	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	57	0	0	57
Futures							0
FRA							0
Swaps de taux d'intérêt				57			57
Options de taux							0
Caps-floors-collars							0
Autres instruments conditionnels							0
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change							0
Options de change							0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions et indices boursiers							0
Dérivés sur métaux précieux							0
Dérivés sur produits de base							0
Dérivés de crédits							0
Autres							0
Sous-total	0	0	0	57	0	0	57
Opérations de change à terme							0
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	0	0	0	57	0	0	57

Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif

(en milliers d'euros)	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	0	0
Futures							0
FRA							0
Swaps de taux d'intérêt							0
Options de taux							0
Caps-floors-collars							0
Autres instruments conditionnels							0
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change							0
Options de change							0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions et indices boursiers							0
Dérivés sur métaux précieux							0
Dérivés sur produits de base							0
Dérivés de crédits							0
Autres							0
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0
Opérations de change à terme							0
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	0	0	0	0	0	0	0

	31/12/2019						
(en milliers d'euros)	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	71	0	0	71
Futures							0
FRA							0
Swaps de taux d'intérêt				71			71
Options de taux							0
Caps-floors-collars							0
Autres instruments conditionnels							0
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change							0
Options de change							0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions et indices boursiers							0
Dérivés sur métaux précieux							0
Dérivés sur produits de base							0
Dérivés de crédits							0
Autres							0
Sous-total	0	0	0	71	0	0	71
Opérations de change à terme							0
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	0	0	0	71	0	0	71

3.2.2. OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : MONTANT DES ENGAGEMENTS

Instruments dérivés de couverture - juste valeur actif

	31/12/2020	31/12/2019
(en milliers d'euros)	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt	425 886	348 693
Futures		
FRA		
Swaps de taux d'intérêt	425 886	348 693
Options de taux		
Caps-floors-collars		
Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or	252 626	70
Opérations fermes de change		
Options de change	252 626	70
Autres instruments	0	0
Dérivés sur actions et indices boursiers		
Dérivés sur métaux précieux		
Dérivés sur produits de base		
Dérivés de crédits		
Autres		
Sous-total	678 512	348 763
Opérations de change à terme	386 706	451 353
Total Notionnels	1 065 218	800 116

3.3. RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion.

3.3.1. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

31/12/2020						
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	62 889	22				62 911
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	426 675	315 608	458 969	57 226		1 258 478
Total	489 564	315 630	458 969	57 226	0	1 321 389
Dépréciations						-1 797
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						1 319 592

31/12/2019						
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	48 975	47				49 022
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	290 680	408 574	525 217	87 885		1 312 356
Total	339 655	408 621	525 217	87 885	0	1 361 378
Dépréciations						-1 504
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						1 359 874

3.3.2. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DE LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

31/12/2020						
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	123 038	75 022				198 060
Dettes envers la clientèle	1 419 171	3 895				1 423 066
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	1 542 209	78 917	0	0	0	1 621 126

31/12/2019						
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	54 825	90 000				144 825
Dettes envers la clientèle	1 482 872	8 739				1 491 611
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	1 537 697	98 739	0	0	0	1 636 436

3.3.3. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES PAR DRAC

Pas d'opérations de ce type dans les comptes à fin 2020.

	31/12/2019					
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse						0
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables	1 344					1 344
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total Dettes représentées par un titre	1 344	0	0	0	0	1 344
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée						0
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôts de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0

3.3.4. GARANTIES FINANCIÈRES EN RISQUE DONNÉES PAR MATURITÉ ATTENDUE

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

L'entité n'a rien à déclarer pour l'exercice 2020.

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risques de marché ».

3.4. COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devises

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

3.4.1. INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

(en milliers d'euros)	31/12/2020			31/12/2019		
	Valeur de marché		Montant	Valeur de marché		Montant
	Positive	Négative	notionnel	Positive	Négative	notionnel
Couverture de juste valeur	575	6 674	425 886	478	5 351	328 693
Taux d'intérêt	575	6 674	425 886	478	5 351	328 693
Change						
Autres						
Couverture de flux de trésorerie	0	0	0	0	0	0
Taux d'intérêt						
Change						
Autres						
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger						
Total Instruments dérivés de couverture	575	6 674	425 886	478	5 351	328 693

3.4.2. OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE (NOTIONNELS)

Instruments dérivés de couverture - notionnel

(en milliers d'euros)	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	notionnel
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	42 266	296 775	86 845	425 886
Futures							
FRA							
Swaps de taux d'intérêt				42 266	296 775	86 845	425 886
Options de taux							
Caps-floors-collars							
Autres instruments conditionnels							
Instruments de devises	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change							
Options de change							
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0
Autres							
Sous-total	0	0	0	42 266	296 775	86 845	425 886
Opérations de change à terme							
Total Notionnel des instruments dérivés de couverture	0	0	0	42 266	296 775	86 845	425 886

	31/12/2019						
(en milliers d'euros)	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total notionnel
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	48 800	221 507	58 386	328 693
Futures							
FRA							
Swaps de taux d'intérêt				48 800	221 507	58 386	328 693
Options de taux							
Caps-floors-collars							
Autres instruments conditionnels							
Instruments de devises	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change							
Options de change							
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0
Autres							
Sous-total	0	0	0	48 800	221 507	58 386	328 693
Opérations de change à terme							
Total Notionnel des instruments dérivés de couverture	0	0	0	48 800	221 507	58 386	328 693

La note 3.2 « Risque de marché - Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle » présente la ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture par maturité contractuelle résiduelle.

3.4.3. COUVERTURE DE JUSTE VALEUR - INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

(en milliers d'euros)	31/12/2020				31/12/2019			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif			Actif	Passif		
Couverture de juste valeur								
Taux d'intérêt	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments fermes								
Instruments conditionnels								
Change	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments fermes								
Instruments conditionnels								
Autres								
Marchés de gré à gré	575	6 674	-1 266	425 886	478	5 351	-3 047	328 693
Taux d'intérêt	575	6 674	-1 266	425 886	478	5 351	-3 047	328 693
Instruments fermes	575	6 674	-1 266	425 886	478	5 351	-3 047	328 693
Instruments conditionnels								
Change	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments fermes								
Instruments conditionnels								
Autres								
Total des micro-couvertures de juste valeur	575	6 674	-1 266	425 886	478	5 351	-3 047	328 693
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers								
Total Couverture de juste valeur	575	6 674	-1 266	425 886	478	5 351	-3 047	328 693

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

3.4.4. COUVERTURE DE JUSTE VALEUR - ÉLÉMENTS COUVERTS

Micro-couvertures

(en milliers d'euros)	31/12/2020					31/12/2019				
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé			Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé		
	Valeur comptable	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)		Valeur comptable	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	0	0	0	0		0	0			0
Marchés organisés	0	0	0	0		0	0	0		0
Taux d'intérêt										
Change										
Autres										
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	0	0	0	0		0	0	0		0
Taux d'intérêt										
Change										
Autres										
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif	0	0	0	0		0	0	0		0
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	431 809	5 923	0	1 226	332 446	4 697	0			3 047
Taux d'intérêt	431 809	5 923		1 226	332 446	4 697				3 047
Change										
Autres										
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif	431 809	5 923	0	1 226	332 446	4 697	0			3 047

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

3.4.5. COUVERTURE DE JUSTE VALEUR - RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Micro-couvertures

	31/12/2020			31/12/2019		
	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)			Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)		
(en milliers d'euros)	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	-1 266	1 226	-40	-3 047	3 047	0
Change			0			0
Autres			0			0
Total	-1 266	1 226	-40	-3 047	3 047	0

3.5. RISQUE OPÉRATIONNEL

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion.

3.6. GESTION DU CAPITAL ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Conformément au règlement européen n° 575/2013 (CRR) (complété en juin 2019 par le règlement (UE) 2019/876 et en juin 2020 par le règlement (UE) 2020/873), la Société est soumise au respect du ratio de solvabilité, de levier et de liquidité.

La gestion des fonds propres de la Société est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36 (complétée en juin 2019 par la directive (UE) 2019/878) et du règlement européen n° 575/2013, applicables depuis le 1^{er} janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne (BCE) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Ce dispositif prudentiel consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de fonds propres et des exigences supplémentaires en matière de liquidité et du levier.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1), déterminés à partir des capitaux propres retraités, notamment de certains instruments de capital qui sont classés en Additional Tier 1 (AT1) et de déductions des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou Tier 1, constitués du Common Equity Tier 1 et des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 perpétuels ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en fonds propres, les instruments de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion exigeants. Si d'anciens instruments ne sont pas éligibles, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021, permettant de les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du Tier 1 (AT1) et du Tier 2. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances, quand l'établissement ne bénéficie pas de la dérogation conglomérat financier.

En 2020, comme en 2019, et selon la réglementation en vigueur, la Société a respecté les exigences réglementaires.

4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1. PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Sur les actifs financiers au coût amorti	14 068	15 370
Opérations avec les établissements de crédit	1 384	634
Opérations internes au Crédit Agricole		
Opérations avec la clientèle	12 684	14 613
Opérations de location-financement		
Titres de dettes		123
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0	0
Opérations avec les établissements de crédit		
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes		
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	1 316	369
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts	15 384	15 739
Sur les passifs financiers au coût amorti	-4 306	-5 702
Opérations avec les établissements de crédit	-3 642	-3 375
Opérations internes au Crédit Agricole		
Opérations avec la clientèle		-2 298
Opérations de location-financement	-661	
Dettes représentées par un titre	-3	-29
Dettes subordonnées		
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-2 549	-2 674
Autres intérêts et charges assimilées	-142	-222
Charges d'intérêts	-6 997	-8 598

4.2. PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2020			31/12/2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit		-42	-42		-53	-53
Sur opérations internes au Crédit Agricole			0			0
Sur opérations avec la clientèle	3 896		3 896	3 345		3 345
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	4 296	-2 208	2 088	4 645	-3 312	1 333
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors-bilan		-422	-422	1 282		1 282
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	114 691	-65 462	49 229	113 087	-64 654	48 433
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	80 644	0	80 644	69 662		69 662
Total Produits et charges de commissions	203 527	-68 134	135 393	192 021	-68 019	124 002

(i) Dont Commissions brutes OPC : 74,7 M€ ; dont rétrocessions OPC : -19,5 M€ ; Dont commissions brutes assurance vie : 74,1 M€ ; Dont rétrocessions assurance vie : -32,4 M€.

4.3. GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

4.3.1. GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dividendes reçus		
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction		-80
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI		
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	1 914	4 687
Résultat de la comptabilité de couverture	-40	
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 874	4 607

4.3.2. PROFIT NET OU PERTE NETTE RÉSULTANT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

(en milliers d'euros)	31/12/2020			31/12/2019		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	1 266	-1 306	-40	3 255	-3 255	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	1 266	-40	1 226	3 151	-104	3 047
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)		-1 266	-1 266	104	-3 151	-3 047
Couverture de flux de trésorerie	0	0	0	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace						
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace						
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	0	0	0	0	0	0
Variations de juste valeur des éléments couverts						
Variations de juste valeur des dérivés de couverture						
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace						
Total Résultat de la comptabilité de couverture	1 266	-1 306	-40	3 255	-3 255	0

4.4. GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables ⁽¹⁾		3
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) ⁽²⁾	0	1 990
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	0	1 993

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque ».

(2) Dont dividendes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables décomptabilisés au cours de la période.

4.5. PRODUITS (CHARGES) NETS DES AUTRES ACTIVITÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement		
Autres produits (charges) nets	-241	-126
Produits (charges) des autres activités	-241	-126

4.6. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Charges de personnel	-66 427	-66 945
Impôts, taxes et contributions réglementaires ⁽¹⁾	-2 903	-3 300
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-37 962	-34 887
Charges générales d'exploitation	-107 292	-105 132

(1) Dont 634 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des Commissaires aux comptes de la Société.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2020 est donnée ci-dessous :

(en milliers d'euros hors taxes)	31/12/2020			31/12/2019
	ACA NEXIA	EY	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés*	-108	-137	-245	-469
Total	-108	-137	-245	-469

* Dont 12 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (SACC).

4.7. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux amortissements	-8 002	-6 661
Immobilisations corporelles	-4 466	-4 634
Immobilisations incorporelles	-3 536	-2 027
Dotations (reprises) aux dépréciations	0	0
Immobilisations corporelles		
Immobilisations incorporelles		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-8 002	-6 661

4.8. COÛT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilans sains (Bucket 1 et Bucket 2)(A)	-705	-165
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	-103	-130
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	82	-130
Engagements par signature	-185	
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	-602	-35
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-375	-35
Engagements par signature	-227	
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilans dépréciés (Bucket 3)(B)	0	400
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti		400
Engagements par signature		
Autres actifs (C)		
Risques et charges (D)	-3	300
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E) = (A) + (B) + (C) + (D)	-708	535
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés		
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés		
Récupérations sur prêts et créances	0	0
comptabilisés au coût amorti		
comptabilisés en capitaux propres recyclables		
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Autres produits		
Coût du risque	-708	535

4.9. CHARGE D'IMPÔT

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Charge d'impôt courant	-9 912	-8 507
Charge d'impôt différé	13	-840
Total Charge d'impôt	-9 899	-9 347

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

	31/12/2020		
(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	32 910	28,92 %	9 518
Effet de la variation de taux d'impôt		3,10 %	1 020
Effet des différences permanentes et temporaires		-1,94 %	-639
Taux et charge effectifs d'impôt		30,08 %	9 899

	31/12/2019		
(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	26 359	32,02 %	8 440
Effet de la variation de taux d'impôt		2,41 %	635
Effet des différences permanentes et temporaires		1,03 %	272
Taux et charge effectifs d'impôt		35,46 %	9 347

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2020.

4.10. VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)

	31/12/2020	31/12/2019
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	0
Écart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres variations		
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	0	0
Écart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres variations		
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	0	0
Écart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres variations		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence		
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	0	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	146	-2 031
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	0	0
Écart de réévaluation de la période		
Transferts en réserves		
Autres variations		
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	0	10
Écart de réévaluation de la période		60
Transferts en réserves		-50
Autres variations		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	-38	216
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	108	-1805
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	108	-1805
Dont part du Groupe		
Dont participations ne donnant pas le contrôle		

Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

	31/12/2019				Variations				31/12/2020			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion			0				0		0	0	0	0
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables			0				0		0	0	0	0
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			0				0		0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0		0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			0				0		0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-5 625	1 453	-4 172	-4 172	146	-38	108	108	-5 479	1 415	-4 064	-4 064
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	0	0	0	0			0		0	0	0	0
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	-767	0	-767	-767	10		10		-757	0	-757	-767
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	-6 392	1 453	-4 939	-4 939	156	-38	118	108	-6 236	1 415	-4 821	-4 831
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0		0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			0				0		0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-6 392	1 453	-4 939	-4 939	156	-38	118	108	-6 236	1 415	-4 821	-4 831
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-6 392	1 453	-4 939	-4 939	156	-38	118	108	-6 236	1 415	-4 821	-4 831

5. INFORMATIONS SECTORIELLES

Aucune information n'est à présenter à notre niveau.

6. NOTES RELATIVES AU BILAN

6.1. CAISSE, BANQUES CENTRALES

(en milliers d'euros)	31/12/2020		31/12/2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	98		210	
Banques centrales	471 492	81	426 900	153
Valeur au bilan	471 590	81	427 110	153

6.2 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

6.2.a. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		57
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	69	63
Instruments de capitaux propres		
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	69	63
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	69	120
Dont Titres prêtés		

6.2.b. INSTRUMENTS DE DETTES NE REMPLISSANT PAS LES CRITÈRES SPPI

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Titres de dettes	0	63
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
OPCVM		63
Prêts et créances	0	0
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs reçues en pension		
Total Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat	0	63

6.2.c. PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		71
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	0	71

6.2.d. PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés		71
Valeur au bilan	0	71

6.3. INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 « Comptabilité de couverture » relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4. ACTIFS FINANCIERS

6.4.1. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2020			31/12/2019		
	Valeur au bilan	dont Gains latents	dont Pertes latentes	Valeur au bilan	dont Gains latents	dont Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables						
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	574		-757	449		-757
Total	574	0	-757	449	0	-757

6.4.2. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

(en milliers d'euros)	31/12/2020			31/12/2019		
	Valeur au bilan	dont Gains latents	dont Pertes latentes	Valeur au bilan	dont Gains latents	dont Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	315			190		
Titres de participation non consolidés	259		-757	259		-757
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	574	0	-757	449	0	-757
Impôts sur les bénéfices						
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		0	-757		0	-757

6.5 ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

6.5.a. ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Prêts et créances sur les établissements de crédit	62 910	49 022
Prêts et créances sur la clientèle	1 256 682	1 310 852
Titres de dettes	151	5 153
Valeur au bilan	1 319 743	1 365 027

6.5.b. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Établissements de crédit		
Comptes et prêts	62 911	49 022
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux ⁽¹⁾	38 535	31 831
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux ⁽¹⁾	19 555	3 126
dont comptes et prêts à terme non douteux ⁽¹⁾	4 821	14 065
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés		
Autres prêts et créances		
Valeur brute	62 911	49 022
Dépréciations	-1	
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	62 910	49 022
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires		
Titres reçus en pension livrée		
Comptes et avances à terme		
Prêts subordonnés		
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	0	0
Valeur au bilan	62 910	49 022

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique « Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit » du Tableau des flux de trésorerie.

6.5.c. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales		
Autres concours à la clientèle	1 185 944	1 144 929
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés		
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés		
Comptes ordinaires débiteurs	72 534	167 427
Valeur brute	1 258 478	1 312 356
Dépréciations	-1 796	-1 504
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	1 256 682	1 310 852
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Valeur brute	0	0
Dépréciations		
Valeur nette des opérations de location-financement	0	0
Valeur au bilan	1 256 682	1 310 852

6.5.d. TITRES DE DETTES

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	151	5 153
Total	151	5 153
Dépréciations		
Valeur au bilan	151	5 153

6.6 PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

6.6.a. PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dettes envers les établissements de crédit	198 060	144 825
Dettes envers la clientèle	1 423 066	1 491 611
Dettes représentées par un titre		1 344
Valeur au bilan	1 621 126	1 637 780

6.6.b. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	198 060	144 825
dont comptes ordinaires créditeurs ⁽¹⁾	1 908	14 644
dont comptes et emprunts au jour le jour ⁽¹⁾	223	
dont comptes et emprunts à terme ⁽¹⁾	195 436	130 000
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	198 060	144 825
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs		
Titres donnés en pension livrée		
Comptes et avances à terme		
Total	0	0
Valeur au bilan	198 060	144 825

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique « Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit » du Tableau des flux de trésorerie.

6.6.c. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires créditeurs	1 228 521	1 097 106
Comptes d'épargne à régime spécial	134 574	151 545
Autres dettes envers la clientèle	59 971	242 960
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	1 423 066	1 491 611

6.6.d. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	0	1 344
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	0	1 344

6.7. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Impôts courants	352	2 925
Impôts différés	13 227	14 080
Total Actifs d'impôts courants et différés	13 579	17 005
Impôts courants	3 377	
Impôts différés	3 979	4 810
Total Passifs d'impôts courants et différés	7 356	4 810

Actifs et passifs d'impôts différés : ventilation des impôts différés

(en milliers d'euros)	31/12/2020		31/12/2019	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	7 788	0	7 784	0
Charges à payer non déductibles	3 385		3 499	
Provisions pour risques et charges non déductibles	3 983		3 930	
Autres différences temporaires	420		355	
Impôts différés sur réserves latentes	1 415	0	1 453	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres				
Couverture de flux de trésorerie				
Gains et pertes sur écarts actuariels	1 415		1 453	
Gains et pertes sur variation du risque de crédit propre				
Impôts différés sur résultat	4 024	3 979	4 844	4 810
Total Impôts différés	13 227	3 979	14 081	4 810

La part d'impôts différés relative aux déficits reportables pour N est de 319 milliers d'euros, pour N-1 de 72 milliers d'euros.

6.8. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS, PASSIFS ET DIVERS

Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Autres actifs	23 478	16 907
Comptes de stocks et emplois divers		
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Débiteurs divers ⁽¹⁾	20 869	15 746
Comptes de règlements	2 609	1 161
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	132 984	122 283
Comptes d'encaissement et de transfert		
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		283
Produits à recevoir ⁽²⁾	124 801	115 797
Charges constatées d'avance	7 986	5 917
Autres comptes de régularisation	197	286
Valeur au bilan	156 462	139 190

(1) Dont 329 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

(2) Dont 118,7 millions d'euros de commissions OPCM et Assurance vie à recevoir au 31 décembre 2020.

Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Autres passifs⁽¹⁾	32 236	37 137
Comptes de règlements	9 705	2 262
Créditeurs divers	6 999	16 126
Versements restant à effectuer sur titres		
Autres passifs d'assurance		
Dettes locatives	15 532	18 749
Autres		
Comptes de régularisation	149 628	145 333
Comptes d'encaissement et de transfert ⁽²⁾		
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	891	
Produits constatés d'avance		
Charges à payer ⁽³⁾	111 945	105 122
Autres comptes de régularisation	36 792	40 211
Valeur au bilan	181 864	182 470

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

(3) Dont 62,9 millions d'euros de rétrocessions à payer au 31 décembre 2020.

6.9. PROVISIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
Risques sur les produits épargne-logement	0							0
Risques d'exécution des engagements par signature	0		537		-125			412
Risques opérationnels	239							239
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽¹⁾	15 573		1 634	-540	-189		-146	16 332
Litiges divers ⁽²⁾	3 026		175	-9	-177			3 015
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques ⁽³⁾	4 431		13		-9			4 435
Total	23 269	0	2 359	-549	-500	0	-146	24 433

(1) Dont des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 392 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) Dont 3 006 milliers d'euros de provisions pour litiges clientèle.

(3) Dont 4 393 milliers d'euros de provisions pour renégociation commerciale.

(en milliers d'euros)	31/12/2018	01/01/2019 ⁽²⁾	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
Risques sur les produits épargne-logement	0								0
Risques d'exécution des engagements par signature	0								0
Risques opérationnels	539				-300				239
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽¹⁾	13 187		1 505	-642	-508		2 031		15 573
Litiges divers ⁽²⁾	4 035			-999	-10				3 026
Participations	0								0
Restructurations	750				-750				0
Autres risques	4 583		10		-162				4 431
Total	23 094	0	1 515	-1 641	-1 730	0	2 031	0	23 269

(1) Dont 13 609 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur les régimes de prestations définies, tels que détaillés dans la note Principes et méthodes comptables, dont 387 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) Dont l'essentiel se compose de litiges clientèle.

6.10. CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE : RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2020

Actionnariat

Actionnaires de [l'Entité]	Nombre de titres au 31/12/2019	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2020	% du capital	% des droits de vote
Liste des principaux actionnaires						
CA Indosuez Wealth (Group)	5 529 961			5 529 961	99,99 %	99,99 %
Salariés						
Autres :	5	0	0	5	0,01 %	0,01 %
Compagnie Française de l'Asie	1			1		
Fininvest	1			1		
Société des Chaux Hydrauliques du Lang-Thô	1			1		
Indosuez Participations	1			1		
Doumer Athéna	1			1		
Total	5 529 966	0	0	5 529 966	100,00 %	100,00 %

La valeur nominale des titres est de 15 € et le montant total du capital est 82 949 K€.

Capitaux propres : Résultat par action

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net pour le calcul du résultat par action (en milliers d'euros)	23 011	17 012
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	5 529 966	5 529 966
Coefficient d'ajustement	1	1
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat ajusté par action	5 529 966	5 529 966
Résultat de base par action (en euros)	4,16	3,08
Résultat dilué par action (en euros)	4,16	3,08

6.11. VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE

31/12/2020						
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, Banques centrales	471 590					471 590
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	69					69
Instruments dérivés de couverture	575					575
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres					574	574
Actifs financiers au coût amorti	488 212	315 580	458 725	57 226		1 319 743
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total Actifs financiers par échéance	960 446	315 580	458 725	57 226	574	1 792 551
Banques centrales	81					81
Passifs financiers à la juste valeur par résultat						0
Instruments dérivés de couverture	6 674					6 674
Passifs financiers au coût amorti	1 542 209	78 917				1 621 126
Dettes subordonnées						0
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total Passifs financiers par échéance	1 548 964	78 917	0	0	0	1 627 881

31/12/2019						
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, Banques centrales	427 110					427 110
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	120					120
Instruments dérivés de couverture	478					478
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres					449	449
Actifs financiers au coût amorti	338 151	413 774	525 217	87 885		1 365 027
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total Actifs financiers par échéance	765 859	413 774	525 217	87 885	449	1 793 184
Banques centrales	153					153
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	71					71
Instruments dérivés de couverture	5 351					5 351
Passifs financiers au coût amorti	1 539 041	98 739				1 637 780
Dettes subordonnées						0
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total Passifs financiers par échéance	1 544 616	98 739	0	0	0	1 643 355

7. AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS

7.1. CHARGES DE PERSONNEL

Détail des charges

(en milliers d'euros)

	31/12/2020	31/12/2019
Salaires et traitements	-37 114	-38 032
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-4 226	-4 362
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)		
Autres charges sociales	-15 599	-15 796
Intéressement et participation	-3 214	-2 373
Impôts et taxes sur rémunération	-6 274	-6 382
Total Charges de personnel	-66 427	-66 945

7.2. EFFECTIF MOYEN DE LA PÉRIODE

Effectif moyen	31/12/2020	31/12/2019
France	468	476
Étranger		
Total	468	476

Les effectifs présentés comprennent les contrats à durée déterminée et les contrats d'alternance.

7.3. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Variation dette actuarielle

	31/12/2020			31/12/2019
(en milliers d'euros)	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dette actuarielle au 31/12/N-1	11 315			9 158
Écart de change				
Coût des services rendus sur l'exercice	644			501
Coût financier	110			127
Cotisations employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime				
Variations de périmètre				
Prestations versées (obligatoire)	-422			-501
Taxes, charges administratives et primes				
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques ⁽¹⁾	176			845
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières ⁽¹⁾	-319			1 185
Dette actuarielle au 31/12/N	11 505	0	0	11 315

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

Détail de la charge comptabilisée au résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2020			31/12/2019
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	644			501
Charge/produit d'intérêt net	106			122
Impact en compte de résultat de l'exercice	750	0	0	623

Détail des gains et pertes comptabilisés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables

(en milliers d'euros)	31/12/2020			31/12/2019
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables au 31/12/N-1	5620			3 590
Écart de change				
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif				
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques ⁽¹⁾	-319			845
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières ⁽¹⁾	176			1 185
Ajustement de la limitation d'actifs				
Total des éléments reconnus immédiatement en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres au 31/12/N	5477	0	0	5 620

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

Variation de juste valeur des actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2020			31/12/2019
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	354			349
Écart de change				
Intérêt sur l'actif (produit)	-1			5
Gains/(pertes) actuariels				
Cotisations payées par l'employeur				
Cotisations payées par les employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime				
Variations de périmètre				
Taxes, charges administratives et primes				
Prestations payées par le fonds				
Juste valeur des actifs au 31/12/N	353	0	0	354

Position nette

(en milliers d'euros)	31/12/2020			31/12/2019
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dette actuarielle fin de période	-11 505			-11 315
Impact de la limitation d'actifs				
Juste valeur des actifs fin de période	353			354
Position nette (passif) / actif fin de période	-11 152	0	0	-10 961

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

	31/12/2020			31/12/2019
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	0,86 %		0,97 %	
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	2,10 %		1,22 %	
Taux attendus d'augmentation des salaires ⁽²⁾	1,80 %		1,80 %	
Taux d'évolution des coûts médicaux				
Autres [à détailler]				

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice [préciser l'indice de référence. Pour les entités de la zone Euro, il s'agit de l'indice Iboxx AA].

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non-cadres).

8. CONTRATS DE LOCATION**8.1.a. CONTRATS DE LOCATION – ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION (PRENEUR)**

Le poste Immobilisations corporelles au bilan est composé d'actifs détenus en propre et d'actifs loués qui ne remplissent pas la définition d'immeubles de placement.

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations corporelles détenues en propre	6 170	6 045
Droits d'utilisation des contrats de location	15 406	18 622
Total Immobilisations corporelles d'exploitation	21 576	24 667

8.1.b. CONTRATS DE LOCATION - ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION : VARIATION (PRENEUR)

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écarts de conversion	Autres mouvements ⁽¹⁾	31/12/2020
Immobilier							
Valeur brute	21 585					-346	21 239
Amortissements et dépréciations	-2 963		-2 917			47	-5 833
Total Immobilier	18 622	0	-2 917	0	0	-299	15 406
Mobilier							
Valeur brute							0
Amortissements et dépréciations							0
Total Mobilier	0	0	0	0	0	0	0
Total Droits d'utilisation	18 622	0	-2 917	0	0	-299	15 406

(en milliers d'euros)	01/01/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écarts de conversion	Autres mouvements ⁽¹⁾	31/12/2019
Immobilier							
Valeur brute	21 585						21 585
Amortissements et dépréciations			-2 963				-2 963
Total Immobilier	21 585	0	-2 963	0	0	0	18 622
Mobilier							
Valeur brute							0
Amortissements et dépréciations							0
Total Mobilier	0	0	0	0	0	0	0
Total Droits d'utilisation	21 585	0	-2 963	0	0	0	18 622

8.1.c. ÉCHÉANCIER DES DETTES LOCATIVES (PRENEUR)

(en milliers d'euros)	31/12/2020			Total Dettes locatives
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes locatives	2 881	11 273	1 378	15 532

(en milliers d'euros)	31/12/2019			Total Dettes locatives
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes locatives	2 839	11 356	4 554	18 749

8.1.d. CONTRATS DE LOCATION - DÉTAIL DES CHARGES ET PRODUITS DE CONTRATS DE LOCATION, ET MONTANTS DES FLUX DE TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE (PRENEUR)

Détail des charges et produits de contrats de location

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Charges d'intérêts sur dettes locatives	-133	-167
Total Intérêts et charges assimilées (PNB)	-133	-167
Charges relatives aux contrats de location court terme		
Charges relatives aux contrats de location de faible valeur		-205
Charges relatives aux paiements de loyers variables exclus de l'évaluation de la dette		
Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation		
Profits ou pertes résultant de transactions de cession-bail		
Profits ou pertes résultant de modifications de contrats de location		
Total Charges générales d'exploitation	0	-205
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-2 870	-2 963
Total Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	-2 870	-2 963
Total Charges et produits de contrats de location	-3 003	-3 335

Montants des flux de trésorerie de la période

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location	-3 314	-3 205

9. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

9.1. ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Engagements donnés		
Engagements de financement	187 777	86 187
Engagements en faveur des établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle	187 777	86 187
Ouverture de crédits confirmés	186 533	86 187
Ouverture de crédits documentaires	0	0
Autres ouvertures de crédits confirmés	186 533	86 187
Autres engagements en faveur de la clientèle	1 244	0
Engagements de garantie	78 634	105 690
Engagements d'ordre des établissements de crédit	0	45 680
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	0	0
Autres garanties	0	45 680
Engagements d'ordre de la clientèle	78 634	60 010
Cautions immobilières	0	0
Autres garanties d'ordre de la clientèle	78 634	60 010
Engagements sur titres	0	0
Titres à livrer		
Engagements reçus		
Engagements de financement	0	0
Engagements reçus des établissements de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	12 421	10 401
Engagements reçus des établissements de crédit	8 968	6 394
Engagements reçus de la clientèle	3 453	4 007
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	0	0
Autres garanties reçues	3 453	4 007
Engagements sur titres	0	0
Titres à recevoir		

9.2. INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)⁽¹⁾		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)		
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché	11 860	
Autres dépôts de garantie ⁽³⁾		
Titres et valeurs donnés en pension		
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	11 860	0
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie		
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés⁽²⁾		
Titres empruntés		
Titres et valeurs reçus en pension		
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	0	0

(1) Préciser les termes et les conditions.

(2) Préciser les termes et les conditions de l'utilisation.

10. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion « d'exit price »).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisés dans l'évaluation.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de Credit Default Swaps (« CDS »). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ; des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.1. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

Actifs financiers valorisés à la Juste Valeur

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	1 319 592	1 308 167	0	1 307 994	173
Prêts et créances sur les établissements de crédit	62 910	62 448	0	62 448	0
Comptes ordinaires et prêts JJ	58 090	57 749		57 749	
Comptes et prêts à terme	4 821	4 699		4 699	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Autres prêts et créances	-1				
Prêts et créances sur la clientèle	1 256 682	1 245 719	0	1 245 546	173
Créances commerciales					
Autres concours à la clientèle	1 184 554	1 173 592		1 173 592	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés					
Comptes ordinaires débiteurs	72 128	72 127		71 954	173
Titres de dettes	151	151	151	0	0
Effets publics et valeurs assimilées					
Obligations et autres titres à revenu fixe	151	151	151		
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	1 319 743	1 308 318	151	1 307 994	173

(en milliers d'euros)

	Valeur au bilan au 31/12/2019	Juste valeur au 31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	1 359 874	1 359 932	0	0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	49 022	48 947	0	0	0
Comptes ordinaires et prêts JJ	34 957	34 966			
Comptes et prêts à terme	14 065	13 981			
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Autres prêts et créances					
Prêts et créances sur la clientèle	1 310 852	1 310 985	0	0	0
Créances commerciales					
Autres concours à la clientèle	1 143 831	1 143 836			
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés					
Comptes ordinaires débiteurs	167 021	167 149			
Titres de dettes	5 153	5 153	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées					
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 153	5 153			
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	1 365 027	1 365 085	0	0	0

Passifs financiers valorisés à la Juste Valeur
(en milliers d'euros)

	Valeur au bilan au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	198 060	198 060	0	198 060	0
Comptes ordinaires et emprunts JJ	2 131	2 131		2 131	
Comptes et emprunts à terme	195 929	195 929		195 929	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée					
Dettes envers la clientèle	1 423 066	1 423 066	0	1 423 066	0
Comptes ordinaires créditeurs	1 228 521	1 228 521		1 228 521	
Comptes d'épargne à régime spécial	134 574	134 574		134 574	
Autres dettes envers la clientèle	59 971	59 971		59 971	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre					
Dettes subordonnées					
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	1 621 126	1 621 126	0	1 621 126	0

(en milliers d'euros)

	Valeur au bilan au 31/12/2019	Juste valeur au 31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	144 825	144 825	0	0	0
Comptes ordinaires et emprunts JJ	14 644	14 644			
Comptes et emprunts à terme	130 181	130 181			
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée					
Dettes envers la clientèle	1 491 611	1 491 611	0	0	0
Comptes ordinaires créditeurs	1 097 106	1 097 106			
Comptes d'épargne à régime spécial	151 545	151 545			
Autres dettes envers la clientèle	242 960	242 960			
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre					
Dettes subordonnées					
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	1 636 436	1 636 436	0	0	0

10.2. VARIATION DU SOLDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3

Actifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3

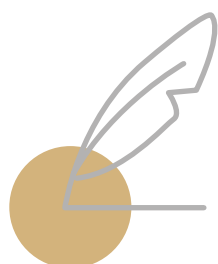
(en milliers d'euros)	Total Actifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction									
		Titres détenus à des fins de transaction									
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés
Solde d'ouverture 01/01/N	259									0	
Gains /pertes de la période (1)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Comptabilisés en résultat	0									0	
Comptabilisés en capitaux propres	0									0	
Achats de la période	0									0	
Ventes de la période	0									0	
Émissions de la période	0									0	
Dénouements de la période	0									0	
Reclassements de la période	0									0	
Variations liées au périmètre de la période	0									0	
Transferts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts vers niveau 3	0									0	
Transferts hors niveau 3	0									0	
Solde de clôture (31/12/2020)	259	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Les actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 sont exclusivement constitués de titres de participation non consolidés.



05

**ÉTATS FINANCIERS
COMPTES INDIVIDUELS 2020**



COMPTES INDIVIDUELS AU 31 DÉCEMBRE 2020

ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 5 FÉVRIER 2021 ET SOUMIS À L'APPROBATION
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 15 AVRIL 2021

149	Bilan au 31 décembre 2020	172	Note 12 - Tableau des soldes intermédiaires de gestion
162	Note 1 - Bilans comparés	172	Note 13 - Produit net bancaire
162	Note 2 - Opérations avec les établissements de crédit	173	Note 14 - Charges d'exploitation
164	Note 3 - Opérations avec la clientèle	174	Note 15 - Coût du risque
167	Note 5 - Comptes de régularisation et actifs - passifs divers	174	Note 16 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés
168	Note 6 - Dettes représentées par un titre	174	Note 17 - Impôt sur les bénéfices
168	Note 7 - Parts dans les entreprises liées - participations et autres titres détenus à long terme	175	Note 18 - Informations complémentaires
169	Note 8 - Provisions	175	Note 19 - Dividendes
170	Note 9 - Capitaux propres	175	Note 20 - Honoraires des commissaires aux comptes
170	Note 10 - Engagements hors-bilan	175	Note 21 - Renseignements concernant les filiales et les participations
171	Note 11 - Positions sur instruments financiers à terme		

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Caisse, Banques centrales	471 591	427 110
Créances sur les établissements de crédit	62 910	49 264
Opérations avec la clientèle	1 250 864	1 306 671
Obligations et autres titres à revenu fixe	151	5 153
Parts dans les entreprises liées	20 847	20 603
Participations et autres titres détenus à long terme	315	434
Immobilisations incorporelles	46 154	45 302
Immobilisations corporelles	6 169	6 045
Autres actifs	18 812	17 427
Comptes de régularisation	103 904	100 170
TOTAL DE L'ACTIF	1 981 717	1 978 179

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dettes envers les établissements de crédit	198 141	145 220
Comptes créditeurs de la clientèle	1 458 638	1 528 319
Dettes représentées par un titre	0	1 340
Autres passifs	6 195	6 671
Comptes de régularisation	134 487	128 119
Provisions	23 352	21 949
Capitaux propres	160 904	146 561
Capital souscrit	82 949	82 949
Primes d'émission	21 968	21 968
Réserves	9 381	9 381
Provisions réglementées et subventions d'investissement	0	0
Report à nouveau	32 263	15 816
Résultat de l'exercice	14 343	16 446
TOTAL DU PASSIF	1 981 717	1 978 179

HORS BILAN

ENGAGEMENTS DONNÉS (en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de financement		
Engagements en faveur de la clientèle	187 777	86 187
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	0	45 680
Engagements d'ordre de la clientèle	78 634	59 990
Engagements sur titres		
Autres engagements donnés		
ENGAGEMENTS REÇUS (en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	0	0
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	8 968	6 394
Engagements reçus de la clientèle	3 453	4 007
Engagements sur titres		
Autres engagements reçus		

COMPTE DE RÉSULTAT 2020

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
+ Intérêts et produits assimilés	18 190	21 083
- Intérêts et charges assimilées	-7 420	-8 756
+ Revenus des titres à revenu variable	16 747	19 160
+ Commissions (produits)	132 583	132 695
- Commissions (charges)	-49 699	-49 422
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	0	-34
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	0	0
+ Autres produits d'exploitation bancaire	1 575	1 231
- Autres charges d'exploitation bancaire	-285	-203
+/- PRODUIT NET BANCAIRE	111 691	115 754
- Charges générales d'exploitation	-95 570	-95 521
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-5 133	-3 698
+/- RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	10 988	16 535
+/- Coût du risque	-709	535
+/- RÉSULTAT D'EXPLOITATION	10 279	17 070
+/- Résultat net sur actifs immobilisés	3 499	40
- Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	-	-
+/- RÉSULTAT AVANT IMPÔT	13 778	17 110
- Impôt sur les bénéfices	565	-664
+/- RÉSULTAT NET	14 343	16 446
Résultat par action (en euros)	2.59	2.97

1. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS À L'EXERCICE 2020

La crise du Covid-19 a obligé la Société à revoir son fonctionnement, le travail à distance est devenu une réalité pour tous les collaborateurs.

1.2. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'EXERCICE 2020

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société du 8 janvier 2021 a validé le projet de fusion par voie d'absorption de la société CA Indosuez Wealth(Group) par la Société.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ - COMPTES INDIVIDUELS

Les états financiers de la Société sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

La présentation des états financiers de la Société est conforme aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

2.1. CRÉANCES ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles n° 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 - Traitement comptable du risque de crédit du Livre II - Opérations particulières) du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- Les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au groupe Crédit Agricole ;
- Les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article n° 2131-1 du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Société sur la période.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit la Société à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles définies dans les paragraphes suivants.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes permet d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux.

CRÉANCES SAINES

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines et elles demeurent dans leur poste d'origine.

PROVISIONS AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES ENCOURS SAINS ET DÉGRADÉS

La Société constate au titre des expositions de crédits au passif de son bilan des provisions pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et/ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

• **La notion de perte de crédit attendue « ECL »**

L'ECL correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts). L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

• **Gouvernance et mesure des ECL**

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif bâlois. La Direction des Risques du groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le groupe Crédit Agricole s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (« Loss Given Default » ou « LGD »).

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements de financement.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le groupe Crédit Agricole et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé à minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- Au niveau du groupe Crédit Agricole dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du Forward Looking dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- Au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. La Société applique des paramètres complémentaires pour le Forward Looking sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe ;
- Dégradation significative du risque de crédit.

La Société apprécie, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque. La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (encours douteux).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur 2 niveaux d'analyse :

- Un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- Un second niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le Forward Looking pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (basculer de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles du crédit. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en encours dégradé.

Pour les encours évalués à partir d'un dispositif de notations internes (en particulier les expositions suivies en méthodes avancées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans ce dispositif permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayés de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la provision peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (reclassement en encours sains).

Lorsque certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne sont pas identifiables au niveau d'un encours pris isolément, une appréciation est faite de la dégradation significative pour des portefeuilles, des ensembles de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'encours.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- Le type d'encours ;
- La note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- Le type de garantie ;
- La date de comptabilisation initiale ;

- La durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- Le secteur d'activité ;
- L'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- La valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- Le circuit de distribution, l'objet du financement...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit à la consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises...).

Le regroupement d'encours pour apprécier sur base collective les variations du risque de crédit peut évoluer en présence de nouvelles informations.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

CRÉANCES DOUTEUSES

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins ;
- La situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- Il existe des procédures contentieuses entre la Société et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par la Société ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par la Société dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, la Société peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de la Société d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Société distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné dès lors que le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

DÉPRÉCIATIONS AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES ENCOURS DOUTEUX

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Société par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

TRAITEMENT COMPTABLE DES DÉPRÉCIATIONS

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément à l'article n° 2231-3 du règlement ANC n° 2014-07, le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de la dépréciation du fait du passage du temps.

PASSAGE EN PERTE

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, la Société le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

RISQUES PAYS

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays.

CRÉANCES RESTRUCTURÉES

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur nominale du prêt ;
- Et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé.

Lorsqu'après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours restructurés sont immédiatement déclassés en encours douteux.

2.2. PORTEFEUILLE TITRES

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles n° 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 - Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II - Opérations particulières) ainsi que par les articles n° 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 - Traitement comptable du risque de crédit du Livre II - Opérations particulières) du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, investissement, placement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

TITRES DE TRANSACTION

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- Soit acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme ;
- Soit détenus par la Société du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- Les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;
- Les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus aux articles n° 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 - Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II - Opérations particulières) du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de la Société cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

TITRES DE PLACEMENT

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des Organismes de placements collectifs sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

À la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût

d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de Bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article n° 2514-1 du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

TITRES D'INVESTISSEMENT

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Société dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 - Traitement comptable du risque de crédit du Livre II - Opérations particulières, du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, la Société n'est plus autorisée, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article n° 2341-2 du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014.

PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES, TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Société, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais. À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que la Société accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de Bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

PRIX DE MARCHÉ

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent ;

- Si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Société détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Société utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

DATES D'ENREGISTREMENT

La Société enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

PENSIONS LIVRÉES

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

RECLASSEMENT DE TITRES

Conformément aux articles n° 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 - Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II - Opérations particulières) du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- Du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si la Société a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;
- Du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Société n'a pas opéré, en 2020, de reclassement au titre du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014.

2.3. COMMISSIONS

En tant que courtier en assurance vie, la Société perçoit des commissions de frais de gestion administratifs qui sont calculées par rapport aux encours, des droits d'entrées en fonction des souscriptions et des commissions d'arbitrage.

Pour son activité de distributeur de produits financiers, la Société perçoit des commissions de placement calculées par rapport aux encours.

Pour son activité de teneur de compte, la Société perçoit des droits de garde et des commissions bancaires.

Pour ces activités, la Société rétrocède une partie de ces commissions à ses partenaires.

Les commissions et rétrocessions, enregistrées en date de clôture, sont calculées sur la base d'encours estimés et susceptibles d'être ajustés dans le temps.

2.4. IMMOBILISATIONS

La Société applique le règlement ANC n° 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

À l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Société, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des immobilisations :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements et système d'information	3 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Matériel spécialisé	3 à 5 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Société sur la valeur de ses immobilisations, lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.5. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ;
- Comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Groupe Crédit Agricole ;
- Comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.6. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, emprunts obligataires et autres titres de dette, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement et les primes d'émission des dettes représentées par des titres sont amorties selon la méthode de l'amortissement actuariel.

La Société applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.7. PROVISIONS

La Société applique le règlement ANC n° 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers. Concernant, les litiges clientèle, les provisions sont suivies et évaluées par le Comité de provisions mensuel. Elles sont liées à des procédures contentieuses ou à un protocole transactionnel.

2.8. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV^e directive européenne et le règlement CRBF n° 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Société à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

2.9. OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME ET CONDITIONNELS

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 - Les instruments financiers à terme du Livre II - Opérations particulières du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article n° 2522-1 du règlement ANC n° 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. (catégorie « c » article n° 2522-1 du règlement ANC n° 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(es) - Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

OPÉRATIONS DE MARCHÉ

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » de l'article n° 2522-1 du règlement ANC n° 2014-07) ;
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » de l'article n° 2522 du règlement ANC n° 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- En position ouverte isolée négociée sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- En position ouverte isolée négociée sur des marchés de gré à gré, les charges et produits sont inscrits en résultat prorata temporis. De plus, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;

faisant partie d'un portefeuille de transactions, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

RISQUE DE CONTREPARTIE SUR LES DÉRIVÉS

Conformément à l'article n° 2525-3 du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014, la Société intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la valeur de marché des dérivés. À ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories « a » et « d » de l'article n° 2522-1 du règlement précité) font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie sur les dérivés actifs (CVA - Credit Valuation Adjustment).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de la Société.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- Prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels ;
- En l'absence de CDS nominatifs sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS Single Name de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

2.10. OPÉRATIONS EN DEVISES

À chaque arrêté, les créances et les dettes ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

À chaque arrêté, les positions de change techniques sont compensées conformément aux normes réglementaires. Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application du Titre 7 - Comptabilisation des opérations en devises du Livre II - Opérations particulières du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014, la Société a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

2.11. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Société.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 10 et 10 bis.

2.12. PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX FRUITS DE L'EXPANSION ET INTÉRESSEMENT

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord d'intéressement de la Société du 20 juin 2008.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

2.13. AVANTAGES AU PERSONNEL POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE, DE PRÉ-RETRAITE ET D'INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE - RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

La Société a appliqué, à compter du 1^{er} janvier 2013, la recommandation n° 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC n° 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, la Société provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Société a opté pour la méthode 2, qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Société a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement ;
- Majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler ;
- Diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

En 2009, la Société a souscrit une convention d'assurance collective d'indemnités de fin de carrière avec la société PREDICA-assurances de personnes.

La convention a pour objet :

- La constitution auprès de l'assureur d'un fonds collectif destiné à la couverture des indemnités de fin de carrière légales ou conventionnelles dues par la Société à ses salariés ;
- La gestion de ce fonds ;
- Le remboursement des indemnités de fin de carrière demandées par la Société une fois l'an, majorées des éventuelles charges sociales patronales correspondantes, le montant du fonds collectif ne pouvant être utilisé pour un autre objet.

PLANS DE RETRAITE - RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Société n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

2.14. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Société.

2.15. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES (CHARGE FISCALE)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les revenus de créances et de portefeuilles titres sont comptabilisés nets de crédits d'impôts.

La Société a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, la Société constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de cette convention fiscale.

2.16. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Néant.

NOTE 1 - BILANS COMPARÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019	Variations en valeur	Variations en %
Opérations interbancaires et assimilées	534 501	476 374	58 127	12,20 %
Opérations avec la clientèle	1 250 864	1 306 671	-55 807	-4,27 %
Opérations sur titres	151	5 153	-5 002	-97,07 %
Comptes de régularisation et actifs divers	122 716	117 597	5 119	4,35 %
Participations, parts dans les entreprises liées	21 162	21 037	125	0,59 %
Immobilisations	52 323	51 347	976	1,90 %
ACTIF	1 981 717	1 978 179	3 538	0,18 %

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019	Variations en valeur	Variations en %
Opérations interbancaires et assimilées	198 141	145 220	52 921	36,44 %
Opérations avec la clientèle	1 458 638	1 528 319	-69 681	-4,56 %
Dettes représentées par un titre		1 344	-1 344	-100,00 %
Comptes de régularisation et passifs divers	140 682	134 786	5 896	4,37 %
Provisions	23 352	21 949	1 403	6,39 %
Capitaux propres	160 904	146 561	14 343	9,79 %
dont résultat de l'exercice	14 343	16 446	-2 103	-12,79 %
PASSIF	1 981 717	1 978 179	3 538	0,18 %

Le total du bilan s'élève à 1 981 M€ à fin 2020, à comparer à 1 978 M€, soit une augmentation de 3,5 M€ (+ 0,18 %).

Au passif, la hausse s'explique principalement par l'augmentation des opérations interbancaires pour 53 M€ et par la mise en RAN du résultat 2019. Les opérations avec la clientèle sont en retrait de 69,7 M€.

À l'actif, les opérations avec la clientèle passent de 1 306 M€ à 1 251 M€, le solde des dépôts ayant été déposé en Banque centrale.

NOTE 2 - OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

NOTE 2.1. - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019	Variations en valeur
Comptes ordinaires débiteurs	38 535	31 831	6 704
Comptes et prêts à terme	23 913	17 107	6 806
Valeur brute	62 448	48 938	13 510
Créances rattachées	462	326	136
Encours total	62 910	49 264	13 646

Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée restant à courir des créances sur les établissements de crédit est la suivante :

Créances (en millions d'euros)	Durées résiduelles				Total en principal	Créances rattachées	31/12/2020	31/12/2019
	< 3 mois	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans				
Comptes ordinaires débiteurs	38,5				38,5		38,5	31,9
Sous-total	38,5	0,0	0,0	0,0	38,5	0,0	38,5	31,9
Comptes et prêts à terme	23,9				23,9	0,5	24,4	17,4
VALEURS NETTES AU BILAN	62,4	0,0	0,0	0,0	62,4	0,5	62,9	49,3

Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
France (y compris DOM-TOM)	48,8	41,5
Autres pays de l'Union européenne	13,6	7,5
Afrique et Moyen-Orient		
Autres pays		
Total Brut	62,4	49,0
Créances rattachées nettes	0,5	0,3
Valeurs nettes au bilan	62,9	49,3

NOTE 2.2. - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019	Variations en valeur
Comptes ordinaires créditeurs	2 279	14 825	-12 546
Comptes et emprunts à terme	195 436	130 000	65 436
Valeur brute	197 715	144 825	52 890
Dettes rattachées	426	395	31
VALEURS AU BILAN	198 141	145 220	52 921

Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée restant à courir des dettes des établissements de crédit est la suivante :

Dettes (en millions d'euros)	Durées résiduelles				Total en principal	Créances rattachées	31/12/2020	31/12/2019
	< 3 mois	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans				
Comptes ordinaires débiteurs	2,28				2,28	0,00	2,28	14,83
Sous-total	2,28	0,00	0,00	0,00	2,28	0,00	2,28	14,83
Comptes et prêts à terme	120,44	75,00			195,44	0,43	195,86	130,40
VALEURS NETTES AU BILAN	122,72	75,00	0,00	0,00	197,72	0,43	198,14	145,23

NOTE 3 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

NOTE 3.1. - CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019	Variations en valeur
Comptes ordinaires débiteurs	72 404	169 254	-96 850
Autres concours à la clientèle	1 174 831	1 133 767	41 064
Valeur brute	1 247 235	1 303 021	-55 786
Dépréciations	-971	-971	0
Valeur nette	1 246 264	1 302 050	-55 786
Créances rattachées	4 600	4 621	-21
Encours total	1 250 864	1 306 671	-55 807

Sur la base des capitaux de fin d'année, le montant brut des opérations de crédits à la clientèle atteint 1 247,2 M€ contre 1 303 M€, en diminution de -55,8 M€ (-0,04 %). Les « Comptes ordinaires débiteurs » sont en baisse de -96,8 M€, traduisant notamment le développement régulier des crédits accordés dans le cadre d'opérations patrimoniales.

Analyse par agent économique

(en milliers d'euros)	Risques Bilan	Dont Créances douteuses	Dont Dépréciations	% de couverture	
				31/12/2020	31/12/2019
Ménages	1 225 809	451	-971	0,1	n/a
Entreprises financières	14 007			0,0	
Autres entreprises non financières	11 048			0,0	
TPE et Professionnels				0,0	
TOTAL	1 250 864	451	-971	0,1	0,0

Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée restant à courir des crédits consentis à la clientèle est la suivante :

Créances (en millions d'euros)	Durées résiduelles					Créances rattachées	31/12/2020	31/12/2019
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal			
Autres concours à la clientèle	343,2	315,5	458,9	57,2	1 174,8	4,6	1 179,4	1 138,4
Sous-total	343,2	315,5	458,9	57,2	1 174,8	4,6	1 179,4	1 138,4
Comptes ordinaires débiteurs	72,4				72,4		72,4	169,3
Dépréciations	-1,0				-1,0		-1,0	-1,0
VALEURS NETTES AU BILAN	414,6	315,5	458,9	57,2	1 246,2	4,6	1 250,9	1 306,7

Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
France (y compris DOM-TOM) ⁽¹⁾	1 201,0	1 260,8
Autres pays de l'Union européenne	19,4	14,7
Afrique et Moyen-Orient	26,095	21,8
Autres pays	0,792	5,8
Total Brut	1 247,3	1 303,1
Créances rattachées nettes	4,6	4,6
Dépréciations	-1,0	-1,0
Valeurs nettes au bilan	1 250,9	1 306,7

(1) Dont 0,971 M€ d'encours douteux.

NOTE 3.2. - DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019	Variations en valeur
Comptes d'épargne à régime spécial			
À vue	134 574	151 545	-16 971
Autres dettes			
À vue	1 266 054	1 139 283	126 771
À terme	57 999	237 276	-179 277
Dettes rattachées	11	215	-204
Encours total	1 458 638	1 528 319	-69 681

Les opérations de dépôts de la clientèle atteignent 1 458,6 M€ à la fin de l'exercice 2020, à comparer à 1 528,3 M€ en 2019, en baisse de 69,7 M€. Les principales évolutions sont les suivantes : les comptes à vue créditeurs sont en progression de 126,8 M€, alors que les comptes à terme sont en baisse de 179,3 M€.

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Ménages	1 215,9	1 249,4
Entreprises financières	68,7	82,0
Autres entreprises non financières	173,9	196,5
TPE et Professionnels		
Administrations centrales	0,2	0,2
TOTAL	1 458,6	1 528,1
Dettes rattachées	0,0	0,2
Encours total	1 458,6	1 528,3

Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée restant à courir des dépôts de la clientèle est la suivante :

Dépôts (en millions d'euros)	Durées résiduelles				Total en principal	Dettes rattachées	31/12/2020	31/12/2019
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans				
Comptes à régime spécial	134,57				134,57		134,57	151,55
Autres dépôts de la clientèle	56,06	3,89			59,95		59,95	237,27
Comptes à vue créditeurs	1 264,11				1 264,12	0,00	1 264,12	1 139,51
VALEURS AU BILAN	1 454,74	3,89	0,00	0,00	1 458,64	0,00	1 458,64	1 528,32

Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
France (y compris DOM-TOM)	1 322,4	1 378,0
Autres pays de l'Union européenne	56,7	51,2
Autres pays d'Europe	4,5	2,3
Amérique du Nord	5,7	8,8
Amériques Centrale et du Sud	2,7	10,0
Afrique et Moyen-Orient	58,8	72,8
Asie et Océanie	3,9	4,9
Total	1 454,7	1 528,0
Dettes rattachées	0,0	0,2
Valeurs au bilan	1 454,7	1 528,3

NOTE 4 - OPÉRATIONS SUR TITRES

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019	Variations en valeur
Obligations et autres titres à revenu fixe	151	5 153	-5 002
Actions et autres titres à revenu variable		0	0
Valeur nette	151	5 153	-5 002
Créances rattachées	0	0	0
TOTAL	151	5 153	-5 002

Les différentes composantes et valeurs du portefeuille-titres sont données ci-dessous :

Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs de marché 2020
Obligations			0	0
Titres de créances négociables			0	0
Billets de trésorerie			0	0
Parts OPCVM			0	
TITRES DE TRANSACTION	0	-	0	0
Obligations	151	0	151	0
Bons du trésor	0		0	0
TCN			0	
Parts OPCVM	0		0	0
TITRES D'INVESTISSEMENT	151	0	151	0
TOTAL GÉNÉRAL	151	0	151	0
(dont titres cotés)	151			

NOTE 5 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS - PASSIFS DIVERS

NOTE 5.1. - COMPTE DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019	Variations en valeur
Comptes de règlements	2 609	1 161	1 448
Débiteurs divers ⁽¹⁾	16 203	16 266	-63
Produits à recevoir ⁽²⁾	95 868	93 710	2 159
Charges constatées d'avance	7 840	5 891	1 949
Autres comptes de régularisation et instruments conditionnels achetés	196	569	-374
TOTAL	122 716	117 597	5 119

(1) Un montant de 329 K€ au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie, figure dans le poste Débiteurs Divers. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

(2) Dont 86,8 M€ de commissions OPCVM et assurance vie à recevoir au 31 décembre 2020.

NOTE 5.2. - COMPTE DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019	Variations en valeur
Comptes de règlements	9 705	2 262	7 443
Créditeurs divers	6 195	6 671	-476
Charges à payer ⁽¹⁾	87 017	85 023	1 994
Produits constatés d'avance	0	0	0
Autres comptes de régularisation et instruments conditionnels vendus	37 765	40 834	-3 069
TOTAL	140 682	134 790	5 893

(1) Dont 44,4 M€ de rétrocessions à payer au 31 décembre 2020.

NOTE 6 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019	Variations en valeur
Titres de créances négociables	0	1 340	-1 340
Bons de caisse			0
Valeur brute	0	1 340	-1 340
Dettes rattachées	0	4	-4
VALEURS AU BILAN	0	1 344	-1 344

Les dettes représentées par un titre sont des certificats de dépôt émis par la Société.

Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée restant à courir des dettes représentées par un titre est la suivante :

Dettes (en millions d'euros)	Durées résiduelles				Total en principal	Dettes rattachées		
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans			31/12/2020	31/12/2019
Titres de créances négociables	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	1 340,0
Sous-total	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 340,0
Bons de caisse					-		-	
VALEURS AU BILAN	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 340,0

NOTE 7 - PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

NOTE 7.1. - PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019	Variations en valeur
Parts dans les entreprises liées	21 604	20 596	1 008
Participations et autres titres détenus à long terme	315	1 198	-883
Valeur brute	21 919	21 794	125
Dépréciations	-757	-757	0
Valeur nette	21 162	21 037	125

Les variations sur l'exercice n'appellent pas de commentaire particulier.

Pas d'évolution des dépréciations entre 2019 et 2020.

(en milliers d'euros)	Situation au 01/01/2020	Dotations	Reprises	Situation au 31/12/2020
Dépréciations sur titres	757			757

Conformément aux articles L.233-16 et suivants du Code de commerce qui institue l'obligation aux établissements de crédit de communiquer des informations sur leurs implantations et leurs activités à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2014, nous vous confirmons que la Banque n'a pas d'implantations dans des états ou territoires autres que la France métropolitaine.

NOTE 7.2. - VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2020	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2020
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	25 985	1 730	-14		27 701
Amortissements et dépréciations	-19 940	-1 597	5		-21 532
VALEUR NETTE AU BILAN	6 045	133	-8	0	6 170
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	63 946	4 387		0	68 333
Amortissements et dépréciations	-18 643	-3 536			-22 179
VALEUR NETTE AU BILAN	45 303	851	0	0	46 154
TOTAL	51 348	984	-8	0	52 324

L'augmentation de la valeur brute des immobilisations corporelles s'explique en partie par de nouvelles acquisitions en matériel informatique. L'augmentation de la valeur brute des immobilisations incorporelles est principalement liée à la poursuite des développements du système d'information intégré et le développement d'une plateforme CRM.

NOTE 8 - PROVISIONS

Le tableau ci-après fournit l'analyse de l'évolution pour chaque rubrique :

(en milliers d'euros)	Situation au 01/01/2020	Dotations	Utilisations	Reprises	Autres Mouvements	Situation au 31/12/2020
Engagements de retraite et assimilés	9 734	654	-380	-147		9 862
Autres engagements sociaux	2 287	170	-106			2 351
Autres litiges et risques opérationnels (1)	9 891	3 468	-20	-2 241		11 098
Participations	0					0
Autres provisions	37	13		-9		41
TOTAL PROVISIONS	21 949	4 305	-505	-2 396	0	23 352
TOTAL	51 348	51 348	984	-8	0	52 324

(1) Comprenant 3 006 K€ de provisions pour litiges clientèle, 1 239 K€ « Buckets Clientèle » IFRS 9 et 4 393 K€ de provisions pour renégociation commerciale.

La provision engagements de retraite et assimilés évolue de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dette actuarielle au 31/12/N-1	9 734	7 766
Coût des services rendus	560	433
Coût financier	96	110
Changement convention		
Rendement attendu des actifs	-2	-3
Correction valeur Prédica		
Gains / Pertes actuariels	-147	1 929
Prestations payées	-380	-501
Dette actuarielle au 31/12/N	9 862	9 734

NOTE 9 - CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019	Variations en valeur
Capital	82 949	82 949	0
Primes d'émission	21 968	21 968	0
Réserve légale	8 295	8 295	0
Réserves	1 086	1 086	0
Provisions réglementées			0
Report à nouveau	32 263	15 817	16 446
Résultat de l'exercice	14 343	16 446	-2 103
TOTAL	160 904	146 561	14 343

ACTIONNARIAT

	31/12/2020
CA INDOSUEZ WEALTH (GROUP)	99,99 %
ACTIONNAIRES MINORITAIRES	0,01 %
TOTAL	100,00 %

NOTE 10 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN

NOTE 10.1. - ENGAGEMENTS HORS-BILAN (HORS OPÉRATIONS EN DEVISES)

ENGAGEMENTS DONNÉS (en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
En faveur de la clientèle		
ouvertures de crédits confirmés	187 777	86 187
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
D'ordre d'établissements de crédit	0	45 680
D'ordre de la clientèle		
cautions, avals, autres garanties	78 634	59 990
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
Autres engagements		

ENGAGEMENTS REÇUS (en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
Reçus d'établissements de crédit		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
Reçus d'établissements de crédit	8 968	6 394
Reçus de la clientèle	3 453	4 007
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
Autres engagements	0	0

NOTE 10.2. - ENGAGEMENTS HORS BILAN (SUR OPÉRATIONS EN DEVISES)

(en milliers d'euros)	31/12/2020		31/12/2019	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
OPÉRATIONS DE CHANGE AU COMPTANT	1 093	16 019	2 939	3 592
OPÉRATIONS DE CHANGE A TERME	192 907	193 799	225 820	225 533

NOTE 11 - POSITIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

MARCHÉS DE GRÉ À GRÉ (en milliers d'euros)	31/12/2020 Encours notionnel	31/12/2020 Total juste valeur	31/12/2019 Encours notionnel	31/12/2019 Total juste valeur
OPÉRATIONS DE COUVERTURE				
OPÉRATIONS FERMES				
Swaps de taux d'intérêt				
Emprunteur	425 886	5 963	328 873	4 697
Prêteur				
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES				
Achat de Cap				
OPÉRATIONS AUTRES QUE DE COUVERTURE				
OPÉRATIONS FERMES				
Swaps de taux d'intérêt				
Prêteur				
Emprunteur			20 000	-4
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES				
Achat de Cap	0	0	0	0
Vente de Cap	0	0	0	0

Les précisions ci-après indiquent les volumes des positions à la clôture de l'exercice 2020 :

Nombre d'opérations traitées en 2020

Dont :	62
Swaps de taux d'intérêt	62
Caps	0

NOTE 12 - TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019	Variations en valeur	Variations en %
Produits nets d'intérêts et assimilés	10 770	12 327	-1 557	-12,6 %
Commissions nettes	82 884	83 273	-389	-0,5 %
Résultats nets sur opérations des portefeuilles de négociation	0	-34	34	-100,0 %
Résultats nets sur opérations des portefeuilles de placement et assimilées			0	n/a
Revenus des actions	16 747	19 160	-2 413	-12,6 %
Autres produits nets d'exploitation	1 290	1 028	262	25,5 %
PRODUIT NET BANCAIRE	111 691	115 754	-4 063	-3,5 %
Charges générales d'exploitation	-95 570	-95 521	-49	0,1 %
Dotations aux amortissements	-5 133	-3 698	-1 435	38,8 %
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	-100 703	-99 219	-1 484	1,5 %
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	10 988	16 535	-5 547	-33,5 %
Coût du risque	-709	535	-1 244	-232,5 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	10 279	17 070	-6 791	-39,8 %
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	3 499	40	3 459	n/a
Dotations/reprises de provisions réglementées	0	0	0	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	13 778	17 110	-3 332	-19,5 %
Impôt sur les bénéfices	565	-664	1 229	-185,1 %
RÉSULTAT NET	14 343	16 446	-2 103	-12,8 %

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 14,3 M€ et représente 8,91 % des capitaux propres.

Le produit net bancaire affiche une baisse de 3,5 %, soit un montant de 111,7 M€ à fin 2020.

Les principales variations concernent la diminution du dividende perçu de 16,7 M€ pour 2020 vs 19,2 M€ pour 2019. D'autre part, les produits nets d'intérêts diminuent de 1,6 M€, principalement dû à une baisse des taux USD et GBP constatée depuis fin mars 2020.

Les charges d'exploitation (+ 1,5 %) intègrent le coût d'exploitation et d'amortissement du nouveau système d'information. Ce dernier point explique la hausse des dotations entre les deux exercices suite à la mise en production de S2i en mai 2019.

Le résultat brut d'exploitation ressort ainsi à 11 M€ contre 16,5 M€ en 2019.

NOTE 13 - PRODUIT NET BANCAIRE

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019	Variations en valeur
Commissions nettes	82 884	83 273	-389
Intérêts nets et résultats sur opérations financières	10 770	12 293	-1 523
Revenus des actions	16 747	19 160	-2 413
Autres produits nets d'exploitation	1 290	1 028	262
PRODUIT NET BANCAIRE	111 691	115 754	-4 063

Le produit net bancaire est en baisse de 4 M€ par rapport à 2019 (-3 %). La principale évolution s'explique par la baisse du poste « Revenus des actions » 16,7 M€ vs 19,2 M€ en 2019, correspondant aux dividendes versés par la filiale CA Indosuez Gestion. Rappelons que 2019 avait bénéficié d'un dividende de 2 M€ de la filiale Valbaume Immobilier.

Les produits nets perçus sur les commissions sont stables entre 2019 et 2020. La part des commissions nettes perçues au titre des distributions des OPC s'élève à 16,7 M€, contre 18,6 M€ en 2019. Le montant des commissions nettes sur les activités de courtages d'assurance vie est de 43,1 M€ à fin 2020. Les commissions sur opérations de bourse et les droits d'entrée sur OPC s'élèvent à 8,2 M€.

Le produit net d'intérêts et les résultats sur activités financières diminuent de 1,5 M€ (-12,47 %) du fait de la baisse des taux USD et GBP.

Les autres produits nets d'exploitation englobent des conventions de services assurés par la Société.

NOTE 14 - CHARGES D'EXPLOITATION

NOTE 14.1. - FRAIS DE PERSONNEL

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019	Variations en valeur
Salaires et traitements	31 815	35 683	-3 868
Charges sociales	17 415	16 768	647
Intéressement & Participation	2 857	2 131	726
Impôts et taxes sur rémunérations	5 853	5 845	8
FRAIS DE PERSONNEL	57 940	60 427	-2 487

Les frais de personnel baissent de 3,9 M€ (-4,2 %) liés à la baisse des effectifs de 12,7 ETP entre 2019 et 2020. On note une augmentation des provisions sur intéressement et participation.

NOTE 14.2. - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019	Variations en valeur
Impôts et taxes	1 714	2 091	-377
Autres frais administratifs	35 916	33 003	2 913
AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	37 630	35 094	2 536

Les autres frais administratifs intègrent des coûts de prestations externes.

NOTE 14.3. - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019	Variations en valeur
Dotations sur immobilisations corporelles	1 597	1 670	-73
Dotations sur immobilisations incorporelles	3 536	2 028	1 508
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	5 133	3 698	1 435

L'augmentation des dotations sur les immobilisations incorporelles est essentiellement due à la prise en compte en année pleine de l'amortissement du système d'information mis en production en mai 2019.

NOTE 15 - COÛT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux provisions et dépréciations	-2 772	-212
Dépréciations de créances douteuses	-2 584	-202
Autres provisions et dépréciations	-188	-10
Reprises de provisions et dépréciations	2 071	1 746
Reprises de dépréciations de créances douteuses	1 876	437
Autres reprises de provisions et dépréciations	195	1 309
Variation des provisions et dépréciations	-701	1 534
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées		
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	-9	-999
Décote sur prêts restructurés		
Récupérations sur créances amorties		
Autres pertes		
Autres produits		
COÛT DU RISQUE	-710	535

NOTE 16 - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

ACTIFS IMMOBILISÉS (en milliers d'euros)	Moins-values	Plus-values	Dotations	Reprises	TOTAL
GAINS NETS		3 499			3 499

Le gain sur actifs immobilisés ressort à 3,5 M€ en liaison avec la transaction de partenariat avec un acteur externe sur les clients non ciblés.

NOTE 17 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Impôt sur les sociétés	565	-664

La Société fait partie depuis le 1^{er} janvier 1998 du Groupe d'intégration fiscale constitué par Crédit Agricole S.A..

La créance d'impôts se compose pour l'essentiel des crédits d'impôts sur mécénat 2019 et 2020.

NOTE 18 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le montant brut de la rémunération versée en 2020 aux Administrateurs par CA Indosuez Wealth (France) s'élève à 38 588 euros.

NOTE 19 - DIVIDENDES

En 2020, la Société n'a pas distribué de dividende au titre de l'exercice 2019.

Le 6 juin 2019, la Société a distribué un dividende de 18,9 millions d'euros au titre de l'exercice 2018.

Le 4 juin 2018, la Société a distribué un dividende de 14,7 millions d'euros au titre de l'exercice 2017.

NOTE 20 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2020 s'élève à 215 K€ réparti de manière égalitaire entre les deux cabinets, ACA et EY.

NOTE 21 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

Sociétés (en milliers d'euros)	Capital	Autres capitaux propres ⁽¹⁾	Quote-part du capital %	Valeur comptable		Prêts et avances	cautions et avals	CA OU PNB HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés
				Brute	Nette					
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur brute est supérieure à 1 % du capital										
1 - Filiales										
CA Indosuez Gestion	11 037	21 303	99,99	20 588	20 588	-	-	40 493	16 748	16 747
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations										
1 - Filiales non reprises en A										
Filiales françaises				8	8					0
2 - Participations non reprises en A										
Participations françaises				1 323	566					0

(1) Hors résultat de l'exercice.

